

DU MARCHÉ FRANÇAIS

DE LA BANQUE ET DE L'ASSURANCE





Au 31 décembre 2017, le système bancaire français totalisait 7 709 milliards d'euros d'actifs sur base consolidée tandis que le secteur de l'assurance affichait un total de bilan agrégé en valeur de marché de 2 823 milliards d'euros.

En 2017, le produit net bancaire (PNB) a diminué pour s'établir à **152,7 milliards d'euros**, en recul de 2,9 % par rapport à 2016. S'agissant des assurances, le total des primes acquises en affaires directes a très légérement progressé de 139,3 à **140,1 milliards d'euros** (+0,5 %) sur les activités vie et augmenté beaucoup plus nettement pour les activités non vie, de 100,0 à **102,8 milliards d'euros** (+2,8 %).

La rentabilité des banques et des assurances s'est maintenue. Le résultat net agrégé de l'ensemble des établissements de crédit atteint **30,5 milliards d'euros** en données consolidées à fin 2017 (contre 30,4 milliards d'euros en 2016), l'ensemble des organismes d'assurance dégageant quant à eux un résultat net agrégé de **11,6 milliards d'euros**, à **l'identique de 2016**. Le rendement global des fonds propres (*return on equity – ROE*) des deux secteurs s'établit respectivement à 6,2 % et 6,5 % en 2017, après 6,4% et 6,7% en 2016.

La collecte de l'épargne a poursuivi sa progression à un rythme soutenu en 2017. L'ensemble des ressources nettes collectées par les banques auprès de la clientèle (ménages et sociétés non financières) a ainsi augmenté de 94 milliards d'euros, passant de 2723 à 2817 milliards d'euros d'encours (+3,5%). Quant à l'assurance vie, elle a connu une collecte nette positive de 5 milliards d'euros sur les supports rachetables en 2017 (contre 15,3 milliards en 2016), portant le stock de provisions mathématiques correspondant à 1 785 milliards d'euros.

S'agissant du financement de l'économie, l'ensemble des prêts octroyés par les établissements bancaires à la clientèle nonfinancière (ménages, entreprises, administrations, etc.) a atteint 2 367 milliards d'euros à fin 2017, en hausse de 6,7 % par rapport à 2016 (+ 149 milliards d'euros) dans un contexte où le PIB en valeur a progressé de 2,2 %. Quant aux organismes d'assurance, ils totalisent 2 659 milliards d'euros de 31 décembre 2017, placements au principalement investis en obligations (51 %), dont 29 % d'obligations d'entreprises.

En termes de solvabilité, la situation des établissements bancaires et des organismes d'assurance s'est de nouveau renforcée en 2017. Du côté bancaire, l'ensemble des établissements affiche un total de fonds propres en normes « Bâle III » de 460 milliards d'euros au 31 décembre 2017, dont 370 milliards d'euros en fonds propres de base (« CET1 » en normes bâloises). À cette date, la moyenne du ratio de fonds propres de catégorie 1 (dit de CET1) atteignait 14,4 %, soit un niveau bien supérieur au minimum réglementaire, y compris en ajoutant les exigences au titre des autres « coussins » prévus par les accords de Bâle III. Avec un taux de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) de 238 %, les organismes d'assurance couvrent largement les risques auxquels ils sont exposés.

Le fort accroissement du crédit en 2017 ne s'est pas accompagné jusqu'ici d'une hausse des encours de créances douteuses portées par les banques françaises. Les taux de prêts douteux, toujours en dessous de la moyenne de l'Union européenne, ont par voie de conséquence notablement diminué. revanche, la faible pente de la courbe des taux pèse toujours sur les d'intermédiation des établissements, ce qui a contribué à éroder leurs revenus nets d'intérêt au cours des dernières années.

Dans le secteur de l'assurance, la persistance de l'environnement de taux bas pèse sur les rendements des placements des organismes, les amenant de nouveau à diminuer les taux servis sur les contrats d'assurance vie, afin de sauvegarder leur solvabilité sur le long terme.

L'ACPR veille sur la solidité financière des deux secteurs, garante de la capacité de financement de l'économie et de résilience face aux risques qui pèsent sur leurs activités.



Qu'entend-on par « système bancaire français » ?

Les données qui servent de base à la partie bancaire du présent rapport proviennent de diverses sources complémentaires. Elles sont collectées auprès d'établissements bancaires¹ et sur des périmètres d'activité différents qui se réfèrent à deux principaux types d'approches.

Une première approche considère les données sur base sociale de l'ensemble des établissements de crédit (EC) et des sociétés de financement (SF) implantées en France. C'est celle qui a été suivie dans les versions de ce rapport antérieures à 2015.

<u>I1. Schématisation de la vision « domestique »</u>					
		EC	SF	EI, EME, etc.	
Groupes	Entités en France	Base sociale	Base sociale	X	
français	Succursales à l'étranger	Base sociale	Base sociale	Х	
Iraliçais	Filiales à l'étranger	x		x	
Entités indépendantes françaises		Base sociale	Base sociale	Х	
Groupo	Entités à l'étranger	х		х	
Groupe	Succursales en France	Base sociale	_	Х	
étranger	Filiales en France	Base sociale	Base sociale	Х	

Légende : en vert, les composantes retenues, en rouge, celles qui sont exclues, en gris, celles qui sont absentes.

L'agrégation des bilans et comptes de résultat sur base sociale fournit une vision « domestique » du système bancaire français, où toutes les opérations effectuées par les entités (personnes morales) implantées en France sont comptabilisées, que ces opérations aient lieu en France ou *via* leurs succursales² à l'étranger. Les filiales de groupes bancaires étrangers implantées en France sont elles aussi comptabilisées. En revanche, l'activité des

Les données collectées sur ce périmètre « domestique » fournissent une vision très détaillée de la collecte des dépôts et de l'octroi de crédits en France, mais doivent être complétées par l'approche consolidée, qui élimine les opérations internes aux groupes et rend compte de l'activité des filiales étrangères.

C'est la seconde approche retenue dans ce rapport. Elle utilise les données des groupes bancaires dont le siège est situé en France, consolidant l'activité des entités qui les composent (succursales et filiales), tous statuts confondus (EC, SF, mais aussi entreprises d'investissement (EI), établissements monnaie électronique (EME), etc.). Cette approche fournit une vision plus « internationale » de l'activité. Dans le cadre de cette approche, sont retenues également dans les agrégations, lorsque cela est possible³, les données sur base sociale de toutes les autres entités présentes en France afin d'assurer la vision la plus complète du système bancaire français.

<u>I2. Schématisation de la vision«internationale»</u>						
		EC	SF	EI, EME, etc.		
Groupes	Graupes Entités en France					
français	Succursales à l'étranger	Base consolidée				
II aliçais	Filiales à l'étranger					
Entités in	Entités indépendantes françaises		Base sociale	X		
Groupe	Entités à l'étranger	х		x		
	Succursales en France	Base sociale		х		
étranger	Filiales en France	Base sociale ou "sous-consolidée"				
Légende	: voir cartouche pré	cédent				

Trois sous-populations sont distinguées dans les tableaux et graphiques utilisant cette

filiales de groupes bancaires français à l'étranger est exclue de cette approche.

¹ Établissements de crédit et sociétés de financement

² Les succursales n'ont pas de personnalité morale (Cf. glossaire en partie III).

³ C'est-à-dire lorsque les données collectées sur base sociale offrent un niveau de détail similaire à celui des données collectées sur base consolidée, permettant un rapprochement à dire d'expert. Le fait d'utiliser les données sur base sociale de ces entités et de les agréger aux données sur base consolidée des groupes bancaires constitue une bonne approximation dans la mesure où, pour ces entités, le risque de double-comptage est très limité et leur activité à l'étranger (non captée) est très réduite.

seconde approche: (i) les six principaux groupes bancaires français⁴, (ii) les autres

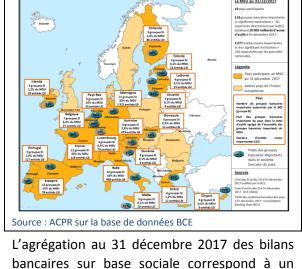
groupes bancaires⁵ remettant des données consolidées, et (iii) les entités ne remettant que des données sur base sociale⁶.

Quelle est la taille du système bancaire français et de quoi se compose son bilan?

Au 31 décembre 2017, l'ensemble des actifs bancaires sur base consolidée détenus par les banques françaises, en France et à l'étranger, s'établit à 7 709 milliards d'euros. 83 % de ces actifs sont concentrés sur les six plus grands groupes bancaires français.

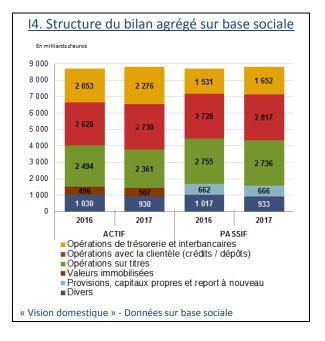
Depuis le 4 novembre 2014, date d'entrée en vigueur du Mécanisme de supervision unique (MSU) en Europe, la Banque centrale européenne (BCE) est en charge, avec l'appui des autorités nationales, de la supervision directe des principales banques de la zone euro. Ces groupes, directement placés sous de la BCE, sont appelés « importants », ou « significant institutions » (SI) en anglais. À fin décembre 2017, la France comptait 12 groupes SI totalisant 6 770 milliards d'euros d'actifs au plus haut niveau de consolidation, soit 87,8 % du système bancaire français.

Les groupes bancaires restant directement supervisés par les autorités nationales sont appelés « moins importants », ou « less significant institutions » (LSI).



13. Cartographie du MSU⁷

bancaires sur base sociale correspond à un total de 8 804 milliards d'euros d'actifs.



Le chiffre donné par cette mesure est supérieur à celui sur base consolidée notamment en raison de la non-élimination des opérations intra-groupes. Il permet une « vision domestique » de ses principales composantes et, en particulier, des opérations avec la clientèle⁸. À fin 2017, l'ensemble des

⁴ Par ordre alphabétique: BNP Paribas, le groupe BPCE, le groupe Crédit Agricole, le groupe Crédit Mutuel, La Banque Postale et Société Générale

⁵ Cela inclut des groupes bancaires français, des filiales bancaires de groupes non bancaires et des filiales de groupes étrangers sous-consolidées.

⁶ Cela inclut les banques françaises indépendantes -ou banques solo- de même que des filiales ou succursales de banques étrangères, ainsi que les sociétés de financement indépendantes.

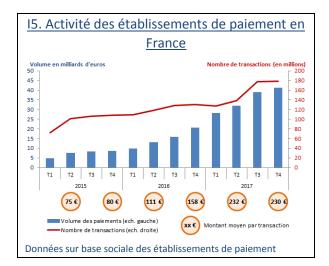
⁷ Carte disponible en grand format dans la partie fascicule de ce rapport.

⁸ Opérations qui sont, par construction, peu concernées par le problème de potentiel double-comptage des opérations intra-

établissements de crédit implantés en France ont ainsi collecté 2 817 milliards d'euros de ressources auprès de la clientèle et octroyé 2 730 milliards d'euros de prêts. Ces encours sont respectivement en hausse de 94 et 119 milliards d'euros par rapport à fin 2016. Le reste du bilan se compose principalement d'opérations interbancaires et d'opérations sur titres. Ces dernières s'élèvent à 2 361 milliards à l'actif (achats de titres financiers à des fins d'investissement ou d'activité de marché, prêts de titres, etc.) et 2 736 milliards au passif (financement *via* des émissions de titres, activité de marché, emprunts de titres, etc.).

Quelle est l'activité des établissements de paiement en France ?

Au 31 décembre 2017, le système bancaire compte 29 établissements paiement (EP) agréés en France et 16 succursales d'EP de pays de l'espace économique européen (EEE), respectivement 19 et 7 en 2013. Cette catégorie d'établissement connait croissance régulière depuis les dernières années, notamment sous l'effet de la création de sociétés innovantes (« FinTech ») sur ce secteur d'activité. L'ACPR accompagne ces développements9 tout en étant vigilante aux risques associés, en particulier pour le consommateur.



Au cours des trois dernières années, les volumes de paiements traités par les EP ont connu une hausse importante pour atteindre 41,2 milliards d'euros à fin 2017. Quant au montant moyen des transactions, il est passé de 65€ à 230€ sur la même période.

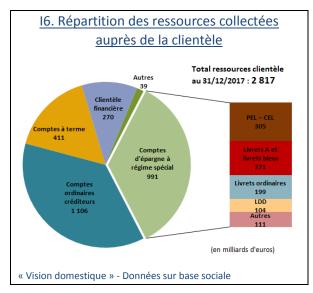
De quoi se composent les ressources collectées par les établissements de crédit auprès de la clientèle ?

Au 31 décembre 2017, l'encours total de 2 817 milliards d'euros se compose principalement de comptes ordinaires créditeurs (comptes courants) pour 1 106 milliards d'euros, de comptes d'épargne à régime spécial à hauteur de 991 milliards d'euros (incluant notamment les PEL, CEL, livrets A, LDD, etc.)¹⁰, et de 411 milliards d'euros de comptes à terme.

groupes entre entités bancaires d'un même groupe. À noter que la « clientèle » comprend ici la clientèle financière.

⁹ Cf. page d'accueil du Pôle ACPR FinTech Innovation

¹⁰ Pour plus de détails sur l'épargne réglementée, consultez le <u>rapport</u> de l'Observatoire de l'épargne réglementée (OER).



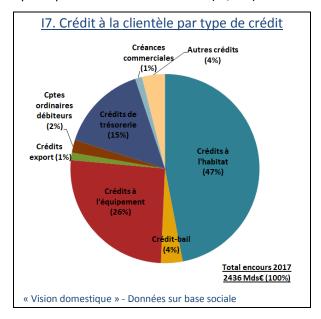
ordinaires créditeurs comptes enregistré en 2017 la plus forte hausse sur les ressources collectées auprès de la clientèle (+106 milliards d'euros sur un an et +353 milliards sur trois ans). Les encours de PEL et CEL ont augmenté de 12 milliards d'euros au cours de l'année 2017. L'augmentation substantielle sur les trois dernières années des encours des comptes ordinaires semble indiquer un caractère attentiste comportements d'épargne, notamment dans un contexte de rendements bas et de faible inflation.

Quels acteurs et quelles activités sont financés par les établissements de crédit français?

Dans la « vision domestique », l'ensemble des établissements de crédit implantés en France présentent un encours agrégé de crédits à la clientèle de 2 730 milliards d'euros au 31 décembre 2017, dont 2 436 milliards octroyés en France, les 294 milliards restants étant octroyés à l'étranger via l'activité de leurs succursales. La plus grande partie de ces prêts concerne la clientèle non-financière en France avec 2 288 milliards d'euros à fin 2017, en hausse de 71 milliards (+3,15 %) par rapport à fin 2016.

Sur l'ensemble de l'activité exercée en France par les établissements de crédit, les crédits à l'habitat représentent le principal type de prêts (47 %), devant les crédits à l'équipement (26 %) et les crédits de trésorerie (15 %).

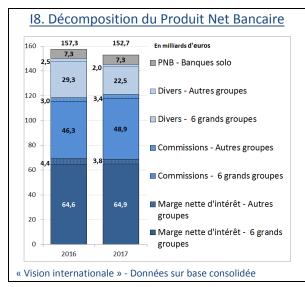
S'agissant des principales catégories d'emprunteurs, les ménages en France totalisent 1 180 milliards d'euros de prêts à fin 2017 (+5,6 % par rapport à fin 2016), les sociétés non financières (SNF) 789 milliards d'euros (+5,9 %) et les administrations publiques 178 milliards d'euros (-2,3 %).



Enfin, les engagements de hors bilan (de financement et de garantie) vis-à-vis de la clientèle, qui concourent au financement de l'économie, ont atteint 1 744 milliards d'euros à fin 2017 (+3,9 %).

Quelle est la rentabilité du système bancaire français ?

Αu niveau consolidé, c'est-à-dire en considérant la « vision internationale » du système bancaire français, le produit net bancaire (PNB) s'établit à 152,7 milliards d'euros à fin décembre 2017, en repli (-2,9 %) rapport à 2016. Il se compose essentiellement de la marge nette d'intérêt (produits des placements des banques minorés des intérêts qu'elles ont versés) et de commissions perçues pour leurs prestations de services. Les six principaux groupes bancaires français réalisent 136,3 milliards d'euros de PNB, soit 89,3 % du total du secteur.

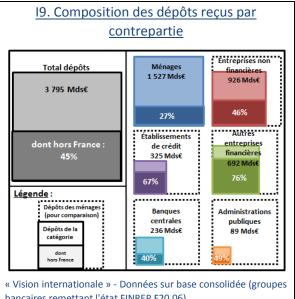


Dans le contexte actuel de taux durablement bas (qui se traduit par un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt) la marge d'intérêt des établissements ne représente plus que 47,2 % du total de leur PNB en 2017.

Le résultat net consolidé du secteur au 31 décembre 2017 atteint 30,5 milliards d'euros. Rapporté au total d'actifs consolidé, ce niveau de résultat se traduit par un rendement global de l'actif bancaire (return on assets - ROA) de 0,40 % pour l'ensemble du secteur bancaire français, soit un niveau identique à celui de 2016 (0,39 %). Le rendement de l'ensemble des capitaux propres (return on equity – ROE) s'établit à 6,2 %, en légère diminution par rapport à 2016 (6,4 %). Les résultats de 2017 ont été impactés à la baisse par la mise en œuvre de la taxe exceptionnelle sur les grandes sociétés de plus d'1 milliard d'euros de chiffre d'affaires. Celle-ci a augmenté de 5 à 10 points le taux d'imposition apparent de ces entreprises.

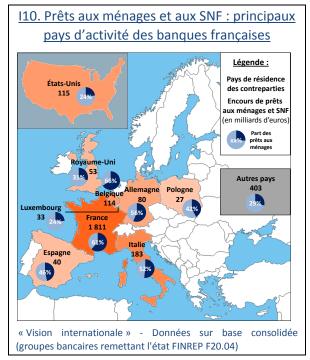
Quelle est l'activité du système bancaire français à l'international?

Les groupes bancaires français réalisent une part significative de leur activité à l'étranger, que ce soit via des filiales ou des succursales.



bancaires remettant l'état FINREP F20.06)

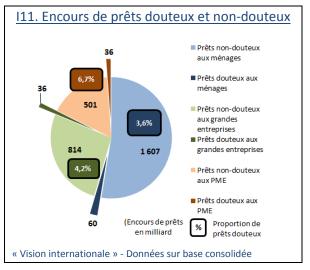
Sur base consolidée, une part importante des est collectée auprès étrangers (45 %), proportion qui varie type nettement en fonction contrepartie : de 27 % pour les ménages à 76 % pour les autres entreprises financières.



À l'actif, les principaux encours de prêts à l'étranger vis-à-vis des ménages et des sociétés non financières (SNF) se trouvent dans les pays européens limitrophes ainsi qu'aux États-Unis.

Quel est le niveau de risque de crédit encouru par les banques françaises ?

Lorsque les remboursements des emprunts demeurent impayés durant une certaine durée présentent un risque de nonremboursement. les prêts sont alors considérés comme « douteux ». Ils peuvent affecter les résultats des banques et diminuer leurs fonds propres ainsi que leur solidité financière.

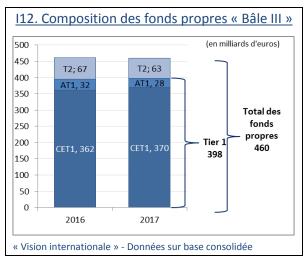


L'évolution des montants de ces prêts douteux est très suivie par le superviseur, garant de la solidité de tous les établissements et in fine de la stabilité financière. À fin décembre 2017, tous pays confondus, les encours de prêts douteux aux ménages et aux SNF des groupes bancaires français atteignent 132 milliards d'euros, représentant 3,6 % des encours prêtés aux ménages, 4,2 % des prêts aux grandes entreprises et 6,7 % des prêts aux PME. Ces taux d'encours douteux étaient respectivement de 4,1 %, 4,8 % et 8,3 % en 2016. L'amélioration est due, tout comme en 2016, à une augmentation des encours de crédits sans hausse notable du volume de douteux. Toutes contreparties confondues, ce taux atteint 3,4% fin 2017 pour les encours détenus en France.

L'ACPR porte une attention toute particulière à la manière dont les établissements provisionnent ces créances douteuses.

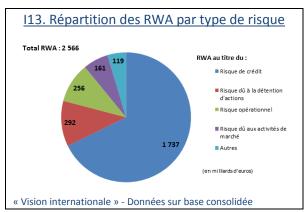
Quelle est la situation de solvabilité des établissements bancaires français ?

Les dispositions des accords internationaux de Bâle III, mis en œuvre en Europe par le « paquet CRD IV », ont imposé une définition plus stricte des fonds propres prudentiels qui constituent la capacité des établissements à absorber des pertes. Les fonds propres de meilleure qualité pour l'absorption des pertes, sont appelés les « fonds propres de base de catégorie 1 » et sont couramment désignés par l'acronyme anglais CET1 (pour *Common Equity Tier 1*). Essentiellement composé des actions et des parts sociales émises par les établissements, le montant total de CET1 atteint 370 milliards d'euros à fin décembre 2017 pour l'ensemble du secteur bancaire français, au niveau consolidé (+2,2 % par rapport à 2016).



Deux autres catégories de fonds propres, les « fonds propres additionnels de catégorie 1 » (ou « Additional Tier 1 » - AT1) et les « fonds propres de catégorie 2 » (ou « Tier 2 » - T2), viennent compléter le total des fonds propres prudentiels qui s'élève à 461 milliards d'euros à fin 2017.

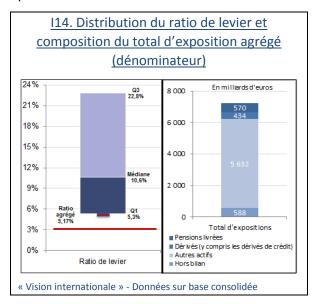
Ces fonds propres constitués par les établissements sont à mettre en regard des exigences minimales de fonds propres imposées par la réglementation, qui dépendent des risques encourus par les établissements. De l'activité de chaque banque découle une mesure agrégée du risque par pondération de ses actifs (en anglais, riskweighted assets ou RWA). Le total des RWA pour l'ensemble du secteur bancaire français s'élève à 2566 milliards d'euros au 31 décembre 2017 (contre 2 499 milliards d'euros en 2016), le risque de crédit en représentant 68 %.



Au niveau de chaque banque, les différentes catégories de fonds propres sont rapportées à ce total de RWA pour calculer les ratios de solvabilité. En application de la réglementation en vigueur, toutes les banques doivent en permanence détenir au minimum 4,5 % de leurs RWA en fonds propres de base de catégorie 1 (CET1). Les fonds propres « Tier 1 » (CET1 + AT1), doivent couvrir au minimum 6 % des RWA. Enfin, le total des fonds propres (CET1 + AT1 + T2) doit être supérieur à 8 % des RWA.

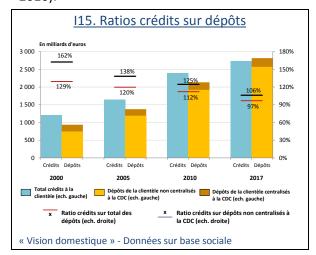
S'agissant du ratio de solvabilité sur la base des fonds propres CET1, la moyenne pondérée du secteur bancaire français se situe à 14,2 % au 31 décembre 2017, soit un niveau bien supérieur aux exigences réglementaires minimales.

Les accords de Bâle III ont également introduit un « ratio de levier » en complément des ratios de solvabilité, bien qu'il ne soit pas encore juridiquement contraignant en Europe. Celui-ci rapporte les fonds propres « Tier 1 » à une mesure d'exposition non-pondérée des risques (contrairement aux ratios de solvabilité) prenant en compte le bilan et les engagements hors-bilan des établissements. Avec un niveau de ratio de levier agrégé de 5,17 % à fin 2017, le système bancaire français se compare favorablement au seuil de 3 % recommandé par le Comité de Bâle.



Quelle est la situation de liquidité des établissements bancaires français ?

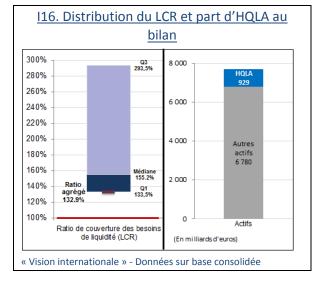
Après plusieurs années de baisse continue, le ratio « crédits sur dépôts » s'est stabilisé à 97 % à fin 2017 (après avoir ateint 96 % en 2016).



Toutefois, une partie des dépôts collectés dans le cadre de l'épargne réglementée est centralisée à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et ne constitue donc pas une "ressource" pleinement disponible pour les banques pour financer des crédits à la clientèle. Une fois retraité de cette centralisation des dépôts auprès de la CDC, le ratio crédits à la clientèle sur ressources de la clientèle s'établit à 106 %, lui aussi en baisse régulière depuis de nombreuses années, signe d'un plus large adossement des crédits aux dépôts et d'un moindre recours relatif au refinancement sur les marchés.

Dans le cadre de la mise en application de la nouvelle réglementation destinée à mieux encadrer la couverture des besoins de liquidité (« Liquidity coverage ratio », LCR), les banques doivent détenir des stocks d'actifs liquides et de bonne qualité (« High quality liquid assets », HQLA) qui peuvent être cédés aisément et rapidement.

À fin décembre 2017, l'ensemble des banques françaises détenaient, au niveau consolidé, un encours total d'HQLA s'élevant à 929 milliards d'euros (soit 12 % de leur bilan), dont 851 milliards de niveau 1 (c'est-à-dire extrêmement liquides). À fin 2017, le LCR agrégé des établissements français s'élevait à 133 %, soit nettement au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

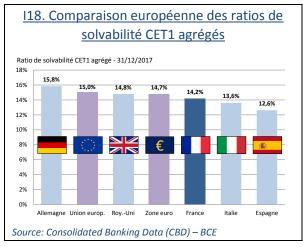


Quels sont les principaux chiffres du secteur bancaire français ?

<u>I17. Chiffres clés du s</u>	ecteur l	<u>oancaire</u>	français
En Milliards d'euros ou en %	2016	2017	Évolution
Activité			en %
Total bilan	7 922	7 709	-3,0%
Dont étranger	2 526	2 386	-6,0%
Dont domestique	5 396	5 323	-1,0%
Taux de créances douteuses des ménages	4,1%	3,6%	-0,5pp
Taux de créances douteuses des Entreprises non financières	5,2%	5,1%	-0,1pp
Rentabilité			
Produit Net Bancaire	157,3	152,7	-3,0%
Résultat net	30,4	30,5	0,3%
Rentabilité des fonds propres %	6,4%	6,2%	-0,2pp
Solvabilité			
Fonds propres CET1	362,0	369,7	2,1%
Actifs pondérés par les risques	2 572	2 567	-0,2%
Ratio de Solvabilité CET1	14,1%	14,4%	+0,3pp

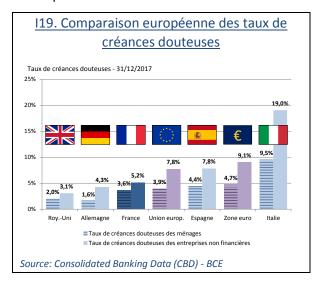
Note: ces chiffres sont également disponibles, avec davantage de détails, dans l'ensemble des tableaux et graphiques de la partie centrale de ce rapport

Comment se positionnent les groupes bancaires français par rapport à leurs voisins européens¹¹?

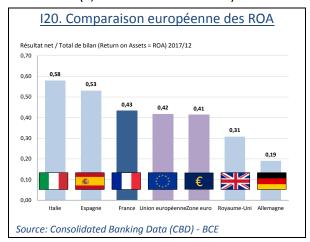


La comparaison des ratios de solvabilité CET1 indique que les groupes bancaires français, avec un ratio agrégé de 14,2 %, se situent en dessous de la moyenne de la zone euro (14,7 %) et de l'Union européenne (15,0 %).

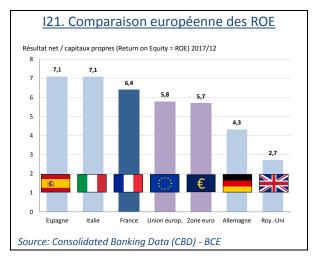
Quant aux taux de créances douteuses, les groupes français affichent de meilleurs ratios que la moyenne de leurs homologues européens ou de la zone euro, tant sur le secteur des ménages que sur celui des entreprises non financières.



La rentabilité globale des actifs (ROA)¹² des groupes bancaires français progresse légèrement en 2017 (0,43 % après 0,42 % en 2016). Ce niveau est comparable à celui de la zone euro (0,41 % sur cet indicateur).



Le rendement net agrégé des capitaux propres (ROE) des groupes bancaires français s'établit à 6,4 % en 2017, un niveau supérieur à la moyenne de la zone euro (5,7 %).



¹¹ Les indicateurs européens portent sur les groupes bancaires « domestiques » de chaque pays. Ils peuvent donc légèrement différer de ceux calculés sur l'ensemble du secteur bancaire français (incluant notamment les banques solos).

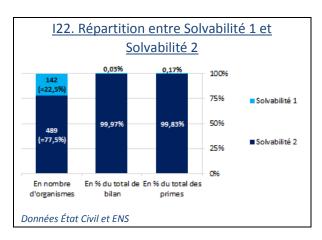
¹² Cet indicateur ne tient pas compte de la qualité des actifs.



Les acteurs du secteur de l'assurance en France

À fin 2017, le marché de l'assurance français était constitué de 741 organismes, dont 285 sociétés d'assurance (incluant 14 réassureurs et 4 succursales de pays tiers) relevant du Code des Assurances, 420 mutuelles relevant du livre II du Code de la Mutualité et 36 institutions de prévoyance relevant du Code de la Sécurité Sociale. La concentration en cours du secteur de la mutualité, via notamment la diminution du nombre de mutuelles substituées. explique l'essentiel de diminution du nombre d'acteurs présents sur le marché par rapport à fin 2016 (774).

Environ 78 % des 631 organismes, hors mutuelles substituées, sont soumis depuis le 1^{er} janvier 2016 au régime prudentiel Solvabilité 2 ; ils représentent fin 2017 plus de 99% du marché en termes de total bilan et en termes d'activité (mesurée par le volume de primes).



Les 631 organismes remettent à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) des « États Nationaux Spécifiques » (ENS) comptables et prudentiels, outils de suivi et contrôle individuel, permettant également de donner une vision d'ensemble du secteur. Parmi eux, les 492 organismes soumis à Solvabilité 2 remettent également des états prudentiels sur base sociale harmonisés au niveau européen, permettant ainsi des comparaisons au niveau de l'Union européenne (UE)¹³. Les données fournies par ces deux types de remises sont exploitées dans le présent Rapport.

L'entrée en application du régime prudentiel Solvabilité 2 a imposé une remise d'états sur base consolidée par les groupes d'assurance prudentiels. Du fait du délai de 2 ans laissé aux groupes mutualistes pour se constituer en prudentiel en application l'ordonnance du 2 avril 2015, la couverture des données groupes de ce rapport sensiblement plus élevée que dans précédent.

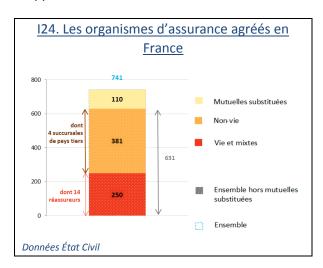


Les 139 organismes toujours soumis à Solvabilité 1 continuent, quant à eux, à remettre des états annuels dédiés, également exploités ci.

Les 631 organismes remettant des données à l'ACPR ont par ailleurs des activités et spécialisations diverses : on dénombre en 2017, 250 organismes « vie et mixtes », agréés pour une activité vie et, le cas échéant, pour la

¹³ Et même de l'Espace économique européen (EEE).

branche « dommages corporels », et 381 organismes agréés pour les branches d'assurance non-vie. Parmi les organismes « vie et mixtes », un échantillon d'organismes, représentant environ 80 % des provisions techniques vie du marché, est par ailleurs une collecte réglementaire hebdomadaire concernant les flux d'assurance vie ; les données issues de cette collecte sont également utilisées dans les parties de ce rapport consacrées à l'assurance vie.



Un secteur en croissance

La taille du bilan agrégé des organismes est une bonne illustration du poids du secteur de l'assurance français.

À fin 2017, le total de bilan en valeur nette comptable, agrégé au niveau du marché de l'assurance en France (ensemble des organismes soumis au contrôle de l'ACPR sur base sociale), s'élève à 2 574 milliards d'euros, en croissance de +3,6 % par rapport à fin 2016 (après +3 % entre 2015 et 2016).

125. Bilan comptable agrégé du secteur de l'assurance

(en milliards d'euros)	2016	2017
Part des réassureurs dans les provisions techniques	118	130
Placements hors contrats en UC	1 902	1 930
Placements des contrats en UC	316	362
Autres actifs	150	152
Total actifs	2 485	2 574
Fonds propres	173	179
Provisions techniques hors contrats en UC	1 740	1 766
Provisions techniquesdes contrats en UC	318	364
Autres passifs	254	265
Total passifs	2 485	2 574

Données ENS

Le « sous-ensemble » des organismes opérant sur le marché français et soumis à Solvabilité 2 présente un bilan d'un montant agrégé de 2 823 milliards d'euros¹⁴, en croissance de +3 % par rapport à fin 2016.

À fin 2017, le bilan agrégé des groupes au sens prudentiel, s'élève quant à lui à 2 963 milliards d'euros. Ce chiffre tient compte des données des nouveaux groupes constitués au cours de l'année 2017¹⁵.

<u>126. Bilan prudentiel de la population soumise</u> <u>à Solvabilité 2 à fin 2017</u>

(en milliards d'euros)	Solo S2	Groupe S2
Placements	2 562	2 731
dont placements hors contrats en UC	2 200	2 308
dont placements des contrats en UC	362	423
Trésorerie et dépôts	63	73
Autres actifs	198	159
Total actifs	2 823	2 963
Actif net	325	247
Provisions techniques	2 227	2 393
dont provisions techniques hors contrats en UC	1 877	1 982
dont provisionstechniques des contrats en UC	351	411
Autres passifs	271	323
Total passifs	2 823	2 963

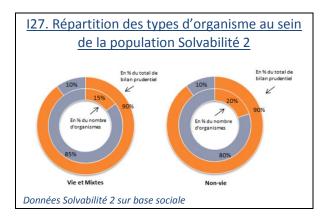
Données Solvabilité 2 sur base sociale et sur base consolidée

Au niveau individuel, la taille de bilan des acteurs du marché français de l'assurance présente une grande disparité. Pour autant, le marché est relativement concentré : au sein de la population Solvabilité 2, plus de 90 % du bilan prudentiel agrégé des organismes vie et mixtes d'une part et des organismes non-vie

¹⁴ En valeur de marché telle que définie par Solvabilité 2

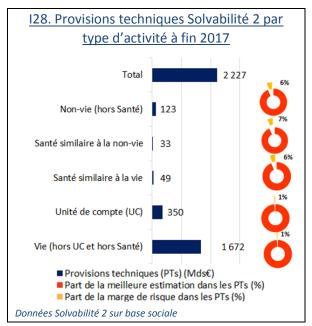
¹⁵ C'est-à-dire ayant bénéficié jusqu'en 2017 de la dérogation transitoire.

d'autre part est réalisée par respectivement 15 % et 20 % de ces deux populations.



Une progression des provisions techniques

Les provisions techniques, qui matérialisent les engagements des assureurs vis-à-vis de leurs assurés, constituent l'essentiel du bilan des assureurs. Au sens de Solvabilité 2, ces provisions incluent de plus une « marge de risque » permettant de couvrir le montant qu'exigerait un tiers pour reprendre les engagements de l'assureur. En 2017, les provisions techniques constituées par le marché de l'assurance français s'élèvent à 2 227 milliards d'euros, en progression de 3 % par rapport à fin 2016.



Les provisions techniques vie hors santé représentent 91 % de l'ensemble des

provisions techniques, soit un montant de 2 022 milliards d'euros, incluant une marge de risque de 1,1 % de ce montant. Parmi les provisions techniques vie hors santé, 350 milliards d'euros correspondent à des contrats en unités de compte (UC), soit environ 16 % de l'ensemble des provisions techniques du marché. La part des provisions techniques représentatives de contrats en UC a crû de presque deux points de pourcentage entre 2016 et 2017, suite à une forte collecte sur les supports en UC sur les deux derniers exercices dans un contexte de taux bas et de tendance haussière des marchés financiers.

Les activités non-vie et santé représentent seulement 9 % de l'ensemble des provisions techniques pour un montant de 204 milliards d'euros; la marge de risque de 6,8 %, reflète la plus grande marge d'incertitude attachée à cette activité.

Une ventilation stable des placements¹⁶

Les placements d'assurance sont la résultante de la gestion par l'assureur des primes versées par l'assuré. Il est donc essentiel que les actifs détenus soient suffisamment liquides pour lui permettre, le cas échéant, d'honorer ses engagements.

Les placements d'assurance des organismes agréés en France s'élèvent à 2 823 milliards d'euros à fin 2017 et sont composés à 51 % d'obligations souveraines et d'entreprises. La structure des placements des assureurs est assez stable. Toutefois, la part des obligations d'entreprises dans l'ensemble des placements d'assurance diminue légèrement en 2017 (-2 points de pourcentage par rapport à 2016) au

ACPF

¹⁶ Pour plus de détails sur les placements, se référer à l'étude annuelle sur l'allocation des actifs des assureurs français, publiée dans le Bulletin de la Banque de France, notamment l'<u>étude à fin 2017</u>.

profit notamment de celle des parts d'organismes de placements collectifs (OPC).

Un volume d'activité global en léger recul, mais un résultat technique qui s'améliore

À fin 2017, le chiffre d'affaires global (primes acquises brutes) du secteur de l'assurance s'établit à 293 milliards d'euros, en léger recul par rapport à fin 2016 (-1,4 %). Le volume d'activité en affaires directes en revanche passe de 239,3 milliards d'euros à 242,9 à fin 2017 (+1,5%). De même, le résultat technique global du secteur s'améliore, à 13,3 milliards d'euros contre 12 milliards en 2016, sous l'effet conjugué d'une progression notable des produits financiers et d'une croissance maîtrisée des sinistres et des frais. Au total, le résultat net et la rentabilité du secteur sont stables, s'établissant respectivement à 11,6 milliards d'euros et 6,5 % pour le taux de rentabilité (« return on equity » ou RoE).

129.	Compte	de	résulta	t simn	lifié	nar	activité
120.	Compte	uc	I CJUITU	t Jiiiip		pui	activite

Vie		Non-Vie		Total	
2016	2017	2016	2017	2016	2017
169,2	158,7	127,9	134,3	297,1	293,0
22,9	10,8	23,0	25,7	45,9	36,5
201,8	202,1	99,8	103,9	301,7	306,1
21,2	9,4	17,1	19,1	38,3	28,5
39,6	39,0	0,6	0,7	40,2	39,8
56,7	67,4	5,6	5,7	62,3	73,1
15,8	16,1	27,4	27,9	43,3	44,1
-0,6	-0,4	-1,9	-2,2	2,5	2,6
7,6	7,5	4,4	5,9	12,0	13,3
du rés	sultat n	on tech	nnique	4,2	4,3
Autres éléments non techniques					
Résultat net					
Résultat net rapporté aux fonds propres comptables (Return On Equity_RoE)					6,5%
	2016 169,2 22,9 201,8 21,2 39,6 56,7 15,8 -0,6 7,6 du réss s élémes	2016 2017 169,2 158,7 22,9 10,8 201,8 202,1 21,2 9,4 39,6 39,0 56,7 67,4 15,8 16,1 -0,6 -0,4 7,6 7,5 du résultat n s éléments no	2016 2017 2016 169.2 158.7 127.9 22.9 10.8 23.0 201.8 202.1 99.8 21.2 9.4 17.1 39.6 39.0 0.6 56.7 67.4 5.6 15.8 16.1 27.4 -0.6 -0.4 -1.9 7.6 7.5 4.4 du résultat non techr s éléments non techr Résul fonds propres comp	2016 2017 2016 2017 169,2 158,7 127,9 134,3 22,9 10,8 23,0 25,7 201,8 202,1 99,8 103,9 21,2 9,4 17,1 19,1 39,6 39,0 0,6 0,7 56,7 67,4 5,6 5,7 15,8 16,1 27,4 27,9 -0,6 -0,4 -1,9 -2,2 7,6 7,5 4,4 5,9 du résultat non techniques Résultat net fonds propres comptables	2016 2017 2016 2017 2016 169,2 158,7 127,9 134,3 297,1 22,9 10,8 23,0 25,7 45,9 201,8 202,1 99,8 103,9 301,7 21,2 9,4 17,1 19,1 38,3 39,6 39,0 0,6 0,7 40,2 56,7 67,4 5,6 5,7 62,3 15,8 16,1 27,4 27,9 43,3 -0,6 -0,4 -1,9 -2,2 2,5 7,6 7,5 4,4 5,9 12,0 du résultat non technique seléments non technique seléments non techniques 4,2 s éléments non techniques 6,67%

Cette activité globale résulte toutefois d'évolutions divergentes selon les deux grandes activités d'assurance, vie et non-vie. En effet, si l'activité non-vie, qui regroupe les engagements par nature temporaires (dommages corporels ou matériels, etc.) rebondit en 2017 avec une croissance d'environ 5 % de l'ensemble des primes acquises et un résultat technique retrouvant son niveau de 2015, l'activité vie quant à elle,

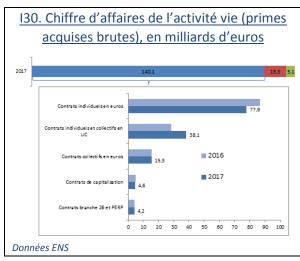
qui regroupe les engagements d'épargne et liés à la durée de la vie humaine (retraites complémentaires, etc.), confirme le ralentissement de 2016. La quasi stagnation des primes vie collectées en affaires directes (+0,5%) et un retour à la tendance de l'activité réassurance vie, après deux années exceptionnelles, expliquent ce ralentissement. Le résultat technique vie reste toutefois stable, grâce à la croissance des produits financiers.

Une collecte d'assurance vie atypique en 2017

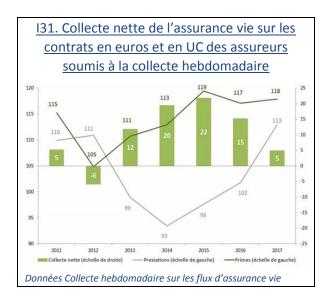
Les primes collectées sur l'ensemble des branches d'activité composant l'assurance vie en 2017 se décomposent en 140,1 milliards d'affaires directes, 13,3 milliards de primes acceptées en réassurance et 5,1 milliards de primes collectées à l'étranger. La diminution des primes acceptées en réassurance, après deux années consécutives de hausse, constitue un retour à la normale suite à deux opérations de marché importantes qui se sont déroulées en 2015 et 2016.

Si les produits en UC continuent de se développer fortement en 2017 et représentent désormais près de 30 % des primes collectées, les produits en euros concentrent toujours la majeure partie de la collecte (environ 60 % du chiffre d'affaires de l'activité vie). Les primes collectées sur les contrats de capitalisation et les produits de retraite complémentaires de type « branche 26 » et « PERP¹⁷ » restent quant à elles stables (6 % environ).

¹⁷ Plan d'Épargne Retraite Populaire



Sur le sous-ensemble des assureurs assujettis à la collecte hebdomadaire des flux d'assurance vie sur les contrats rachetables, la diminution des primes collectées sur les supports en euros, amorcée en août 2016, s'est poursuivie au cours de l'année 2017. Associée à une hausse des rachats, la baisse observée des primes a conduit à une décollecte nette (-19,4 milliards d'euros) sur les supports en euros. Le mouvement est plus que compensé par la forte collecte nette positive (plus de 24,4 milliards d'euros) observée sur les produits d'épargne en UC. In fine, la collecte nette globale sur les supports rachetables diminue fortement par rapport à 2016) mais demeure positive (+5 milliards d'euros). Il s'agit toutefois de la plus faible collecte nette sur les cinq dernières années.



L'activité non-vie reprend en 2017

Après un repli constaté en 2016, l'activité des branches non-vie se développe de nouveau en 2017 avec une croissance des primes acquises d'environ +5 %. Le résultat technique sur l'activité d'assurance non-vie retrouve son niveau de 2015, avec des produits financiers et des frais associés stables en 2017, à l'exception notable de la branche « catastrophes naturelles ».

Les primes collectées en assurance non-vie sont acquises essentiellement en affaires directes (102,8 milliards sur 134,3), dont une partie collectée à l'étranger –via la Libre Prestation de Service (LPS) et le Libre Établissement (LE) en application du passeport européen– en forte croissance sur les deux derniers exercices. Après un repli en 2016, les primes acceptées en réassurance retrouvent leur niveau de 2015 (22,9 milliards d'euros).

La moitié des primes acquises en affaires directes provient de la branche dommages corporels, suivie de la branche automobile pour 20,6 % et de celle des dommages aux biens pour 16,7 %.

<u>132. Chiffre d'affaires de l'activité non-vie</u> (primes acquises brutes), en milliards d'euros

Montants 2017 en milliards d'euros	Affaires directes	Réassurance	Etranger
Ensemble	102,8	21,7	9,7
	Affaires	directes	
	montants	en %	
Dommages corporels	51,7	50,3%	
Automobile	21,2	20,7%	
Dommages aux biens	17,2	16,7%	
Divers	4,9	4,8%	
Responsabilité civile générale	2,8	2,7%	
Construction	1,6	1,5%	
Catastrophes naturelles	0,8	0,8%	
Crédit caution	0,6	0,6%	
Transport	2,0	1,9%	

Au sein de la catégorie dommages corporels, un peu plus de 70 % des primes acquises correspondent à une activité dite « frais de soin » et 53 % des contrats sont désormais des contrats collectifs, une proportion en croissance de 3 points de pourcentage depuis 2015¹⁸. Les mutuelles restent majoritaires dans cette catégorie, avec une part de marché de 37 %, en recul néanmoins depuis 2015 (41 %), au profit notamment des sociétés d'assurance vie et mixtes (23 % en 2017).

L'activité en LPS-LE réalisée sur le territoire français en 2016¹⁹

L'activité exercée en France par des organismes étrangers bénéficiant du passeport européen, via la libre prestation de service (LPS) et la liberté d'établissement (LE), progresse à fin 2016, après une forte baisse en 2015, et s'établit à 16,6 milliards d'euros de primes, soit une augmentation de 31,8 %. En 2016, l'activité des assureurs de l'Espace économique européen (EEE) réalisée en France représente une part de marché de 5,5 % de l'ensemble des primes collectées sur le territoire français.

<u>I33. Part de l'activité étrangère réalisée en France en 2016, via le passeport européen</u> (LPS-LE)

Primes acquises, brutes de réassurance, en milliards d'euros	Activité Vie	Activité Non vie	Total
Primes collectées par les organismes agréés en France	179,0	116,4	295,4
dont primes collectées en France	173, 1	109,5	282,5
Primes collectées en France par des organismes étrangers via LPS et succursales (a)	7,6	9,0	16,6
Total des primes collectées en France (b)	180,7	118,4	299,1
Part de l'activité LPS-LE étrangère dans l'activité domestique française en 2016 (a/b)	4,2%	7,6%	5,5%

Données Solvabilité 2 sur base sociale

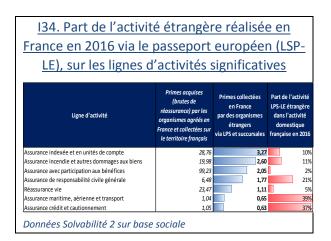
L'activité non vie via LPS-LE croît fortement en 2016 et représente 7,6 % de l'activité réalisée sur le territoire français. À l'inverse, l'activité vie via LPS-LE diminue progressivement depuis 2014, et représente fin 2016 4,2 % des primes collectées en France.

En assurance vie, 10 % des primes afférentes à des contrats en UC collectées en France (32,5 milliards d'euros en tout) le sont par des organismes étrangers via LPS-LE. Et parmi eux, les organismes situés au Luxembourg représentent 82 % de la collecte sur cette ligne d'activité.

La collecte de primes en assurance non-vie via LPS-LE est quant à elle principalement originaire du Royaume-Uni ou d'Allemagne (50 % et 23 % respectivement). Elle est essentiellement concentrée sur l'assurance incendie et autres dommages aux biens et sur l'assurance de responsabilité civile générale. Le montant des primes ainsi collectées atteint respectivement 2,6 milliards d'euros et 1,8 milliard d'euros pour un marché national de 22,6 milliards d'euros pour la première (soit 11 %) et 8,2 milliards d'euros pour la seconde (soit 21 %).

¹⁸ Suite à l'Accord National Interprofessionnel (ANI).

¹⁹ Données en provenance des superviseurs de l'EEE disponibles avec un année de décalage.

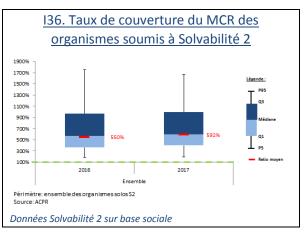


Une solvabilité solide et renforcée en 2017

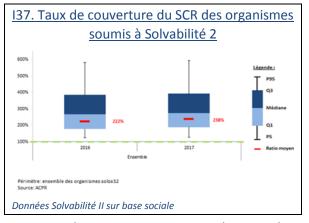
Les normes Solvabilité 2 conduisent à classer les capitaux propres en fonction de leur capacité à être appelés pour absorber les pertes. En 2017, 90 % des fonds propres des assureurs sont classés dans la catégorie 1 non restreinte, reconnue la plus solide. Au sein des organismes non-vie, cette catégorie représente 95 % des fonds propres.

135. Fonds propres de base des assureurs						
soumis à Solvabilité 2						
En milliards d'euros Ensemble Vie et mixtes Non-vie						
Total fonds propres	353	235	118			
dont cat. 1 non restreint	317	205	112			
dont cat. 1 restreint	12	10	2			
dont cat. 2	22	19	4			
dont cat. 3	2	2	0			
Données Solvabilité 2 sur bas	se sociale					

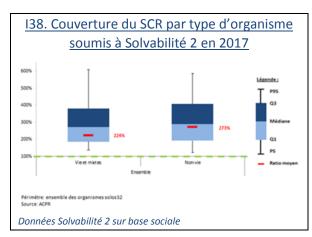
Les normes Solvabilité 2 définissent un montant minimal de capital (MCR ou minimum capital requirement en anglais) en-dessous duquel tout organisme est tenu de présenter un plan de financement à court terme réaliste, qui, s'il n'est pas jugé suffisant par l'autorité de supervision ou n'est pas mis en œuvre, peut conduire au retrait d'agrément. L'ensemble des assureurs doit donc maintenir en permanence son taux de couverture du MCR au-dessus de 100 %; autrement dit, leurs fonds propres « éligibles » doivent être supérieurs au niveau de leur MCR. En 2017, le taux de couverture du MCR des organismes se maintient à un niveau très élevé (592 %, + 22 points par rapport à 2016). La distribution révèle cependant d'importantes disparités entre les acteurs.



Le capital de solvabilité requis (SCR; solvency capital requirement en anglais) correspond au montant de fonds propres nécessaire pour absorber une perte provoquée par un choc exceptionnel. Il se fonde sur l'analyse des risques auxquels l'assureur est exposé. Le taux de couverture du SCR doit être supérieur à 100 %. Il est calculé en prenant notamment en compte, le cas échéant, les mesures transitoires et la correction pour volatilité.



Le taux de couverture moyen du SCR des organismes d'assurance s'inscrit en hausse, passant de 222 % en 2016 à 238 % en 2017. Cette progression s'explique principalement par l'amélioration de la couverture du SCR pour les organismes vie et mixtes (+19 points par rapport à 2016), celle des organismes non vie étant également en hausse (+5 points par rapport à 2016).



Les normes Solvabilité 2 imposent également un calcul du SCR au niveau des groupes. Le taux de couverture, 210 % à fin 2017, s'inscrit lui aussi en hausse par rapport à 2016 (196 %), les écarts entre les groupes tendant à s'accroitre comme en témoigne la dispersion des ratios.

Quels sont les principaux chiffres du secteur assurance en France ?

139. Chiffres clés du secteur français de								
<u>l'as</u>	<u>l'assurance</u>							
En Milliards d'euros ou en % 2016 2017 Évolution								
Activité (données ENS)			en %					
Primes acquises brutes en affaires directes	239,3	242,9	1,5%					
Dont primes Vie	139,3	140,1	0,6%					
Dont primes Non-Vie	100,0	102,8	2,8%					
Ratio combiné (non-vie)	98%	97%	-1pp					
Résultat technique	12,0	13,3	10,8%					
Résultat net	11,6	11,6	0,0%					
Rentabilité des fonds propres	6,7%	6,5%	-0,2 pp					
Bilan prudentiel Solvabilité 2								
Total bilan	2 737,6	2 823,0	3,1%					
Placements	2 484,6	2 561,8	3,1%					
dont placements des			-,					
contrats en Unités de Compte (UC)	316,1	361,9	14,5%					
Provisions techniques	2 175,6	2 227,1	2,4%					
dont provisions techniques des contrats en Unités de								
des contrats en Unités de Compte (UC)	306,0	350,5	14,5%					
Solvabilité								
Fonds propres totaux	329,3	353,3	7,3%					
dont part des fonds	JEJJJ	330,3	1,010					
propres de catégorie 1 non	89,1%	89,7%	+0,6 pp					
restreints								
Ratio de Solvabilité								
(Taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis - SCR)	222%	238%	+16 pp					

Note : ces chiffres sont également disponibles, avec davantage de détails, dans l'ensemble des tableaux et graphiques de la partie centrale de ce rapport

Comparaisons européennes

Le montant agrégé du total de bilan du secteur de l'assurance au niveau de l'Union Européenne (UE) s'élève en 2017 à 11 280 milliards d'euros.

Au sein du total bilan agrégé au niveau de l'UE, les trois premiers pays par leur taille de bilan agrégé (Royaume-Uni, France et Allemagne) représentent plus des deux tiers du marché.

<u>I40. Bilan Solvabilité 2 agrégé du secteur de</u> l'assurance en Europe au 31/12/2017

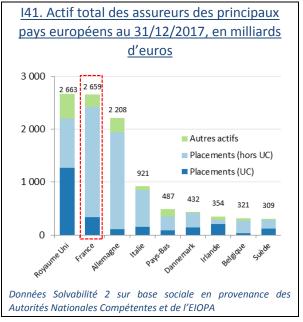
Actifs en milliards d'euros	Union européenne
Placements hors contrats en UC	7 039
dont : Parts d'OPC	1 319
dont : Immobilier	128
dont : Actions	276
dont : Titres structurés ou garantis	151
dont : Obligations d'entreprises	2 055
dont : Obligations souveraines	2 187
dont : Autres placements	923
Placements des contrats en UC	2 728
Trésorerie et dépôts	323
Autres actifs	1 190
Total actifs	11 280

Passifs en milliards d'euros	Union européenne
Dettes subordonnées	106
Provisions techniques non vie	741
dont : Non vie hors Santé	656
dont : Santé similaire à la non vie	85
Provisions techniques vie (hors UC)	5 223
dont : vie hors Santé	4 818
dont : Santé similaire à la vie	405
Provisions techniques UC	2 834
Autres passifs	902
Actif net	1 474
Total passifs	11 280

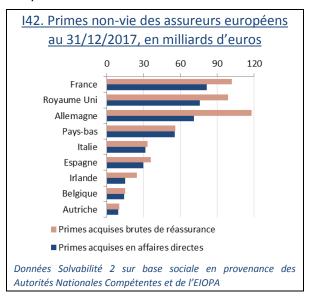
Données Solvabilité 2 sur base sociale en provenance des Autorités Nationales Compétentes et de l'EIOPA

A l'instar du total bilan, le secteur de l'assurance français se classe également deuxième termes de volume en placements, quasiment à égalité en 2017 avec le Royaume-Uni. La composition de ces placements diverge cependant entre Royaume-Uni et la France et, globalement, entre les pays anglo-saxons (Royaume-Uni et Irlande) et les pays continentaux, avec une part de plus de 50 %

des placements en UC pour les pays anglosaxons, quand les autres pays ont un profil davantage similaire à celui de la France (aux alentours de 20 %).



En termes d'activité, le montant des primes non-vie (hors santé) acquises en affaires directes par des organismes agréés en France (81 milliards d'euros) est le plus élevé des pays européens, passant en 2017 devant le Royaume-Uni.



Enfin, en termes de solvabilité, le taux de couverture du SCR des organismes agréés en France (234 %) est comparable au ratio de solvabilité moyen observé pour l'ensemble des organismes de l'UE (238 %).

Partie II - FASCICULE DE TABLEAUX ET GRAPHIQUES

SOMMAIRE - BANQUES

1	La structure du secteur bancaire en 2017	26
1.1	La diversité des populations supervisées par l'ACPR	26
1.2	Les implantations transfrontières	28
1.3	Les populations bancaires européennes supervisées par le Mécanisme de Surveillance Unique (MSU)	32
2	Bilan et caractéristiques du secteur bancaire français	34
2.1	Bilan du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation	34
2.2 2.2.1 2.2.2	Bilans consolidés par sous-populations	35 35 36
2.3.1 2.3.2 2.3.3 2.3.4	Les crédits accordés à la clientèle Les ressources de la clientèle	37 37 40 42 43
2.4	L'activité des entreprises d'investissement (EI) sur base sociale	44
2.5	L'activité des établissements de paiement (EP) et de monnaie électronique (EME)	47
3	Indicateurs de rentabilité	49
3.1.1 3.1.2 3.1.3	2 La rentabilité d'exploitation	49 49 50 50
3.2 3.2.1 3.2.2	5 1	51 51 52
3.3	Compte de résultat du secteur bancaire français sur base sociale	53
4	Risques bancaires	57
4.1	Le risque de crédit	57
4.1.1	Le risque de crédit sur la population des groupes (sur base consolidée)	57

1.1.2	Le risque de crédit sur base sociale	60
1.2 1.2.2 1.2.2	-4 4	61 61 63
1.3	Risques de marché et de contrepartie	64
1.4	Ratio de levier	69
5	Surveillance prudentielle	71
5.1	Les fonds propres prudentiels	71
5.2	Les actifs pondérés par les risques (Risk Weighted Assets – RWA)	72
5.3	Exigences en fonds propres macro prudentielles	75
ô	Comparaisons européennes sur les groupes bancaires nationaux	76
5.1	Coefficients d'exploitation	76
5.2	Les ratios de rentabilité (ROE et ROA)	77
5.3	Les fonds propres prudentiels	78
5.4	Les créances douteuses	79



1	La structure des organismes à assurance en 2017	01
1.1 Les	s différentes formes juridiques de l'assurance en France	81
1.2 L'ι	utilisation du passeport européen	83
2	Bilan et caractéristiques du marché français de l'assurance	87
2.1 Le 2.1.1 2.1.2	s différentes visions du marché Bilan comptable agrégé de l'ensemble de la population Bilan prudentiel des populations soumises à Solvabilité 2	87 87 87
2.2 L'a	actif des organismes soumis à Solvabilité 2	88
2.3 Le	passif des organismes soumis à Solvabilité 2	89
2.4 Le 2.4.1 2.4.2	s fonds propres prudentiels et l'actif net Les fonds propres de base L'actif net	90 90 91
2.5 Le 2.5.1 2.5.2 2.5.3	s provisions techniques (PT) des organismes Ventilation par activité Ventilation des provisions techniques (PT) par ligne d'activité Les provisions mathématiques d'assurance vie	92 92 93 95
3	La rentabilité du marché français de l'assurance en 2017	96
3.1 Co 3.1.1 3.1.2 3.1.3	ompte de résultat L'activité vie : vision d'ensemble L'activité vie : Collecte nette sur les contrats rachetables L'activité non-vie	96 96 98 100
3.2 Le 3.2.1	s taux de cession en réassurance Les dommages corporels	102 104
4	L'activité réalisée via le passeport européen en France (LPS-LE entrante)	107
5	La solvabilité	111
5.1 Le 5.1.1 5.1.2	Capital Minimum Requis (ou Minimum Capital Requirement, MCR) Ratio agrégé et quartiles du MCR Distribution du MCR	111 111 111
5.2 Le 5.2.1 5.2.2 5.2.3	Capital de Solvabilité Requis (ou Solvency Capital Requirement, SCR) Ratio agrégé et quartiles du taux de couverture du SCR Décomposition par module du SCR en formule standard SCR par type d'activité	113 113 115 116
5.3 La	marge de solvabilité des établissements soumis à solvabilité 1	116

6 Comparaisons européennes en 2017	117
6.1 Bilan6.1.1 Actif6.1.2 Provisions techniques	117 119 119
6.2 Primes	120
6.3 Solvabilité	121
7 Les comptes de l'assurance par catégorie d'activ	vité 122

Sommaire - notes methodologiques

1	Notes méthodologiques Banque	139
1.1	Le mécanisme de surveillance unique (MSU)	139
1.2	Les catégories et populations d'établissements présentées dans les parties bancaires de ce rapport	140
1.3	Entreprises d'investissement : activités et supervision	142
1.4	Les reporting réglementaires utilisés dans ce rapport	143
1.5	Principales différences méthodologiques entre les analyses sur base consolidée et sur base sociale agrégée	144
1.6	Périmètre de consolidation prudentiel	145
1.7	Les principaux risques des activités bancaires	146
1.8	Présentation des ratios de solvabilité	147
1.8.1	Les catégories de fonds propres (numérateur des ratios de solvabilité)	147
1.8.2	Les risques nets pondérés – dénominateur du ratio de solvabilité	149
1.9	Cadre réglementaire encadrant le risque de liquidité	150
1.10	Les indicateurs de risque élaborés à partir des données Consolidated Banking Data	152
1.11	Glossaire Banque	153
2	Notes méthodologiques Assurance	157
2.1	Libre établissement (LE) et Libre prestation de services (LPS)	157
2.2	La réassurance	157
2.3	Les dommages corporels	158
2.4	Glossaire Assurance	159



1 La structure du secteur bancaire en 2017

1.1 La diversité des populations supervisées par l'ACPR

Tableau 1 Les populations contrôlées par l'ACPR

			TOTAL	2017			variation
Catégorie d'établissement	Statut	Sous catégorie	2016	TOTAL 2017	Actionnariat étranger	Actionnariat français	2017/2016
		Banques	149	145	42	103	-4
	Agréés	Banques de succursales de pays tiers	20	18	18	0	-2
A - ÉTABLISSEMENTS DE	en	Banques mutualistes ou coopératives	87	82	0	82	-5
CRÉDIT (EC)	France	Caisses de crédit municipal	18	18	0	18	0
CREDIT (EC)		Établissements de crédits spécialisés	80	76	9	67	-4
	Agréés à Monaco		21	19	13	6	-2
	Succursales ¹ d'EC		68	66	66	0	-2
TOTAL A - ÉTABLISSEMENTS DE CR	ÉDIT (EC)		443	424	148	276	-19
B - SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT (SF)	Sociétés de financement		158	156	24	132	-2
	Double statut : SF et EI		4	4	0	4	0
	Double statut : SF et EP		21	21	3	18	0
TOTAL B - SOCIÉTÉS DE FINANCEM	ENT		183	181	27	154	-2
C- ENTREPRISES	Agréés en France		76	75	7	68	-1
D'INVESTISSEMENT (EI)	Succursales ¹ d'El		55	57	56	1	2
TOTAL C- ENTREPRISES D'INVESTIS			131	132	63	69	1
D - ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT			26	29	9	20	3
(EP)	Succursales ¹ d'EP		12	16	14	2	4
TOTAL D - ÉTABLISSEMENTS DE PA	IEMENT		38	45	23	22	7
E - ÉTABLISSEMENTS DE MONNAIE	Agréés en France		7	8	0	8	1
ELECTRONIQUE (EME)	Succursales ¹ d'EME		1	4	4	0	3
TOTAL E - ÉTABLISSEMENTS DE MO	ONNAIE ELECTRONIQUE (E	EME)	8	12	4	8	4
F- SOCIETES DE TIERS FINANCEMEN	T			1	0	1	1
TOTAL F - SOCIETES DE TIERS FINANCEMENT				1	0	1	1
TOTAL NOMBRE D'ETABLISSEMENTS A+B+C+D+E+F (hors changeurs manuels)			803	795	265	530	-8
G - CHANGEURS MANUELS			180	178	nd	nd	-2
TOTAL G - CHANGEURS MANUELS			180	178	nd	nd	-2
NOMBRE D'ETABLISSEMENTS RELE	VANT DU PERIMETRE DE	COMPÉTENCE DE L'ACPR	983	973	nd	nd	-10

Note :1: Succursales de l'EEE relevant du libre établissement

Tableau 2 Établissements dont l'actionnariat ultime est français à fin 2017

ÉTABLISSEMENTS DONT L'ACTIONNARIAT EST FRANÇAIS (hors changeurs manuels)											
Catégorie d'établissement	Statut	Sous catégorie	Grands groupes bancaires privés	Etablissements bancaires publics	Groupes mutualistes	Assurances	Industrie, commerce, services, BTP, groupes professionnels	Etablissements à actionnariat partagé		Actionnariat personnes physiques	Total
		1.1 Banques	25	2	46	2	14	4	1	9	103
	Agréés	1.2 Banques de succursales de pays tiers	0	0	0		0	0	0	0	0
	en	1.3. Banques mutualistes ou coopératives	0	0	81	1	0	l c	0	0	82
EC	France	1.4. Caisses de crédit municipal	0	18	0		0	<u> </u>	0	0	18
		2. Établissements de crédits spécialisés	18	1	35	3	3	ľ 4	1	2	67
	Agréés à M	Monaco	2	0	2		1		0	1	6
	Succursales ¹ d'EC										
		TOTAL EC	45				18			12	276 132
	Sociétés de financement		19	6	77	1	9	16	0	4	132
SF	Double statut : SF et El		0	0		1	1		0	1	4
	Double statut : SF et EP		9	0		0	3		1 0	0	18
		TOTAL SF	28	6	83	2	13	17	0	5	
EI	Agréés en		12	0	1	7	2		1 7	28	68
	Succursales ¹ d'El		0	0	0	0	0		1	0	1
		TOTAL EI	12	0	11	7	2		8	28	
EP	Agréés en		0	0	3	0	9		1 1	6	20
	Succursales ¹ d'El		0	0			0		1	1	2
	TOTAL EP Agréés en France		0	0	3	0	9		2	7	22
EME	Succursale		l ö	0	- 6	1 0	0	1 - 6	Ó	0	Ů
		TOTAL EME	0	0	2	0	3	0	1	2	8
ETABLISSE	MENTS DONT	L'ACTIONNARIAT ULTIME EST FRANÇAIS	85	27	263	15	45	27	13	54	529

¹: Succursales de l'EEE relevant du libre établissement

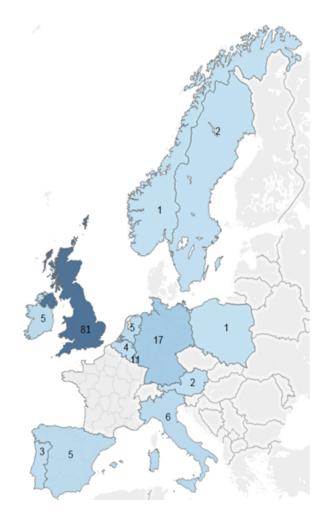
Tableau 3 Établissements dont l'actionnariat ultime est étranger à fin 2017

	ÉTABLISSEMENTS DONT L'ACTIONNARIAT EST ÉTRANGER (hors changeurs manuels)										
			Zone géographique et pays de l'actionnariat								
Catégorie	Statut	Sous catégorie	EEE		Pays ti	ers		Total			
d'établissement	otatat	oud caragons	TOTAL	TOTAL	Dont Etats-Unis	Dont Suisse	Dont Japon	actionnariat étranger			
	Agréés	1.1 Banques	16	26	5	5	1	42			
	en	1.2 Banques de succursales de pays tiers	0	18	1	0	2	18			
EC	France	2. Établissements de crédits spécialisés	4	5	1	1	0	9			
	Agréés à Monaco		5	8	0	6	0	13			
	Succursales¹ d'EC		42	24	6	3	3	66			
		TOTAL EC	67	81	13	15	6	148			
	Sociétés de financement		19	5	3	0	0	24			
SF	Double statut : SF et El							(
	Double statut : SF et EP		0	3	3	0	0	3			
		TOTAL SF	19	8	6	0	0	27			
EI	Agréés en		1	6	4	1	1	7			
	Succursales ¹ d'El		30	26	18	4	1	56			
		TOTAL EI	31	32	22	5	2	63			
EP	Agréés en France		5	4	4	0	0				
	Succursales ¹ d'EP		11	3	0	0	1	14			
		TOTAL EP	16	7	4	0	1	23			
EME	Agréés en							0			
	Succursale		4	0	0	0	0	4			
		TOTAL EME	- 4	0	0	- 0	0	4			
ÉTABLISSEMI	ENTS DONT L	'ACTIONNARIAT ULTIME EST ÉTRANGER	137	128	45	20	9	265			

¹: Succursales de l'EEE relevant du libre établissement

1.2 Les implantations transfrontières

Graphique 1 Nombre de succursales d'EC, d'EI, d'EP et d'EME de l'EEE ouvertes en France à fin 2017

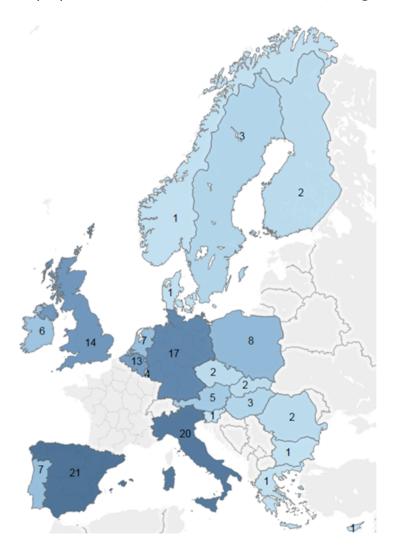


	Succursales						
Pays	El	EC	EP	EME	Total		
Royaume-Uni	49	18	11	3	81		
Allemagne	1	15	1		17		
Luxembourg	1	8	1	1	11		
Italie		6			6		
Espagne		4	1		5		
Irlande	3	2			5		
Pays-Bas	1	4			5		
Belgique		3	1		4		
Portugal		2	1		3		
Suede		2			2		
Autriche		2			2		
Pologne	1				1		
Norvege	1				1		
Total	57	66	16	4	143		

Source: ACPR

Périmètre : Espace Économique Européen (EEE)

Graphique 2 Nombre de succursales d'EC et d'EP, d'origine française, ouvertes dans l'EEE à fin 2017

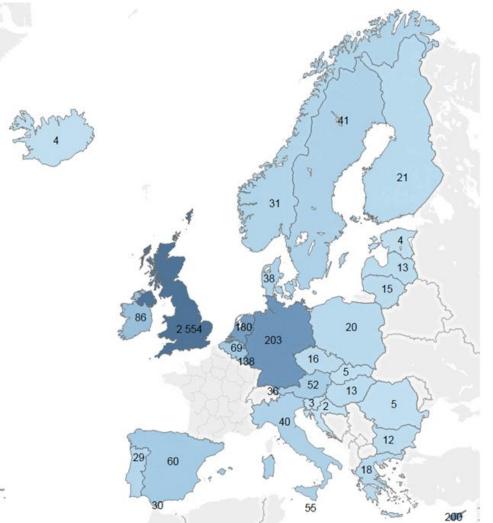


	Succursales françaises ouvertes dans l'EEE						
Pays	EC	EP	Total				
Espagne	21		21				
Italie	19	1	20				
Allemagne	17		17				
Royaume-Uni	14		14				
Belgique	13		13				
Pologne	8		8				
Pays-Bas	7		7				
Portugal	7		7				
Irlande	6		6				
Autriche	5		5				
Luxembourg	4		4				
Hongrie	3		3				
Suede	3		3				
Finlande	2		2				
République Tchèque	2		2				
Roumanie	2		2				
Slovaquie	2		2				
Bulgarie	1		1				
Chypre	1		1				
Danemark	1		1				
Grèce	1		1				
Norvege	1		1				
Slovenie	1		1				
Total	141	1	142				

Source: ACPR

Périmètre : Espace Économique Européen

Graphique 3 Nombre de déclarations de libre prestation de services (LPS) par des établissements de l'EEE, recensées en France au 31 décembre 2017



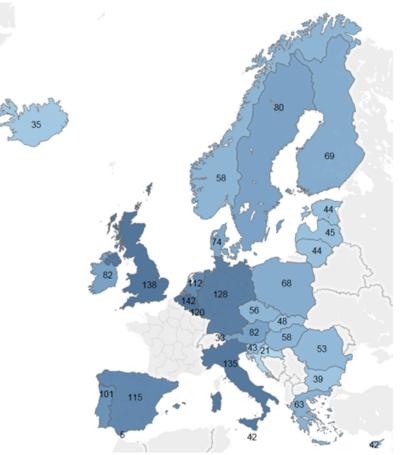
	Nombre de déclarations								
Pays	EC	EF	EME	EP	El	Total			
dont principaux	pays								
Royaume-Uni	84	7.0	102	277	2 091	2 554			
Allemagne	107	1	3	9	83	203			
Chypre	6	2010	8	1	185	200			
Pays-Bas	47	3343		22	111	180			
Luxembourg	72	00	3	7	56	138			
Irlande	33		1	5	47	86			
Belgique	31	1	4	12	21	69			
Espagne	22	28.50	*	12	26	60			
Malte	13	90.00	9	6	27	55			
Autriche	32	20 50 10 10		2	18	52			
Total	604	3	153	412	2 821	3 993			

Source : ACPR

Périmètre : Espace Économique Européen

Note : L'intégralité des pays est disponible dans l'annexe Excel sur le site.

Graphique 4 Nombre de déclarations de LPS dans l'EEE par des établissements agréés en France en vigueur au 31 décembre 2017



	Nombre de déclarations										
Pays	EC	EME	EP	EI	SF	Total					
dont principaux pays											
Belgique	84	4	13	38	3	142					
Royaume-Uni	83	5	11	36	1	138					
Italie	86	5	11	30	3	135					
Allemagne	79	5	10	31		128					
Luxembourg	68	3	11	35		120					
Espagne	65	5	12	30		115					
Pays-Bas	61	4	11	33		112					
Portugal	57	4	10	27	3	101					
Autriche	47	3	9	22		82					
Irlande	46	3	9	22		82					
Total	1 215	100	247	583	30	2 175					

Source : ACPR

Périmètre : Espace Économique Européen

Note : L'intégralité des pays est disponible dans l'annexe Excel sur le site.

1.3 Les populations bancaires européennes supervisées par le Mécanisme de Surveillance Unique (MSU)

Tableau 4 Populations bancaires européennes supervisées par le Mécanisme de Surveillance Unique (MSU) au 31 décembre 2017

	Supervisio	n par la BCE	Supervision par les Autorités Nationales Compétentes		
Pays du MSU		nts importants estitutions » ou SI)	Établissements moins importants (« Less Significant Institutions » ou	Total	
	SI têtes bancaires	Filiales de SI	LSI)		
Allemagne	21	51	1513	1585	
Autriche	6	80	479	565	
Italie	12	57	408	477	
France	12	218	118	348	
Finlande	3	171	86	260	
Portugal	3	19	117	139	
Espagne	12	45	78	135	
Luxembourg	4	35	70	109	
Pays-Bas	6	15	53	74	
Belgique	7	16	27	50	
Irlande	5	11	29	45	
Malte	3	2	19	24	
Grèce	4		17	21	
Lettonie	4		15	19	
Chypre	4	4	9	17	
Estonie	3		12	15	
Slovaquie	3		11	14	
Lituanie	3		9	12	
Slovénie	3		6	9	
Total	118	724	3076	3 918	

Filiales des établissements SI implantées en France

	Nombre
Filiales de SI françaises	206
Filiales de SI hors France	12

Source : BCE

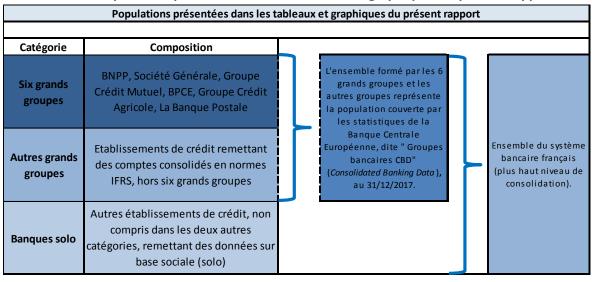
Le MSU au 31/12/2017 19 pays participants 118 groupes bancaires importants (« significant institutions » - SI) supervisés directement par la BCE Finlande totalisant 20 803 milliards d'euros 3 groupes SI d'actifs à fin décembre 2017. 1,2% du MSU 86 entités LSI 3 076 entités moins importantes Finlande (« less significant institutions » -LSI) supervisées par les autorités nationales. Estonie Russie 3 groupes SI 0.1% du MSU Légende 12 entités LSI Pays participant au MSU Lettonie au 31 décembre 2017 4 groupes SI Irlande 0,1% du MSU 5 groupes SI Autres pays de l'Union 15 entités LSI 1,2% du MSU européenne 29 entités LSI Allemagne Lituanie Pays-Bas 21 groupes SI 3 groupes SI Pays 6 groupes SI 20% du MSU 10% du MSU 0,1% du MSU Nombre de groupes bancaires 1 513 entités LSI 9 entités LSI 53 entités LSI importants supervisés par la BCE (groupe SI) Belgique Slovaquie Ukraine Part des groupes bancaires 7 groupes SI 3 groupes SI Autriche importants du pays dans le total 3,4% du MSU 0,2% du MSU 6 groupes SI d'actifs agrégé de l'ensemble des 27 entités LSI 11 entités LSI 2,3% du MSU groupes bancaires importants du 14% 479 entités LSI Autriche Luxembourg Nombre d'entités moins France 4 groupes SI importantes (LSI) 50% France 0,5% du MSU Portugal 12 groupes SI 70 entités LSI Poids des groupes Slovénie 3 groupes SI 33% du MSU bancaires importants 3 groupes SI 1,0% du MSU 118 entités LSI 0,1% du MSU 117 entités LSI dans le système Saint-Marin Bulgarie 6 entités LSI bancaire du pays Italie 12 groupes SI Espagne 10% du MSU 408 entités LSI Liste desSI et des LSI à fin décembre Espagne 2017 publiée par la BCE 12 groupes SI Total d'actifs des SI à fin décembre 15% du MSU Grèce 2017 : BCE (IMAS) 78 entités LSI 4 groupes SI Malte Chypre 1,2% du MSU Taille des systèmes bancaires des pays 3 groupes SI 4 groupes SI à fin décembre 2017 : Consolidated 17 entités LSI 0,1% du MSU 0.2% du MSU Banking Data (BCE) 19 entités LSI 9 entités LSI

Graphique 5 Cartographie du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU)

Source: BCE, calculs ACPR

2 Bilan et caractéristiques du secteur bancaire français

Tableau 5 Populations présentées dans les tableaux et graphiques du présent rapport



Source : ACPR

2.1 Bilan du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation

Tableau 6 Bilan du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation

	2016			2017				
(En milliards d'euros)	6 grands groupes	Autres groupes	Banques solo	Total	6 grands groupes	Autres groupes	Banques solo	Total
ACTIF	6 577	639	706	7 922	6366	580	763	7709
Prêts et créances	3 435	381		3 816	3541	346		3887
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	1 434	90		1 523	1186	71		1257
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	82	5		86	75	5		81
Actifs financiers disponibles à la vente	460	51		511	400	38		439
Placement détenus jusqu'à leur échéance	64	10		74	69	11		80
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	490	24		514	554	40		594
Dérivés – Comptabilité de couverture	81	17		97	59	10		70
Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux	26	5	nd.	31	18	4	nd.	22
Autres actifs	313	47		360	267	40		307
Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	57	5		62	56	7		63
Actifs corporels	60	2		62	65	2		67
Immobilisations incorporelles	45	1		46	47	1		49
Actifs d'impôt	28	1		29	26	1		27
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	5	0		5	1	3		4
PASSIF	6 577	639	706	7 922	6366	580	763	7709
Passifs financiers évalués au coût amorti	4 264	421		4 684	4336	386		4722
Passifs financiers détenus à des fins de négociation	1 256	89		1 344	1033	79		1113
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	208	12		219	223	10		234
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	4	0		4	1	2		3
Dérivés – Comptabilité de couverture	80	46		126	58	36		95
Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	24	2	nd.	26	17	1	nd.	18
Autres passifs	301	13		314	247	11		258
Provisions	33	4		37	33	4		37
Passifs d'impôt	9	1		10	9	1		9
Capital, réserves et résultat de l'exercice	365	53		418	380	50		430
Divers	18	-3		14	11	-3		8
Intérêts minoritaires	18	2		20	20	1		21
Actions propres (-)	-1	0		-1	-1	0		-1

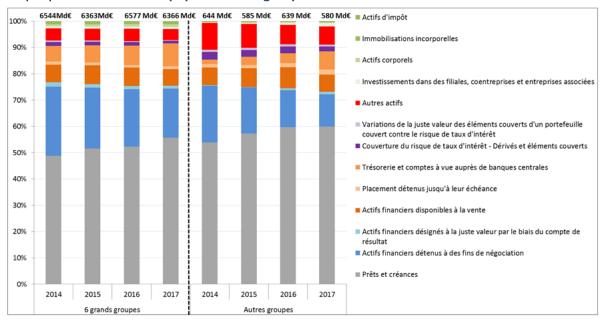
Source : ACPR.

Population : Ensemble du secteur bancaire

2.2 Bilan du secteur bancaire français sur la population des groupes

2.2.1 Bilans consolidés par sous-populations

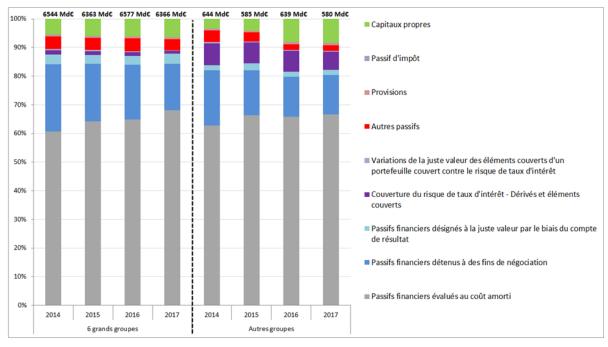
Graphique 6 Actifs de la population des groupes bancaires CBD



Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

Graphique 7 Passifs de la population des groupes bancaires CBD

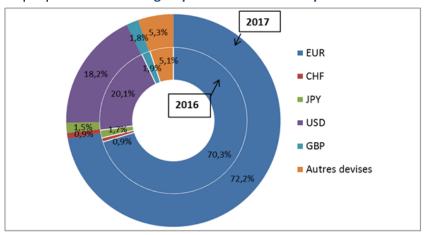


Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

2.2.2 L'activité internationale du secteur bancaire français

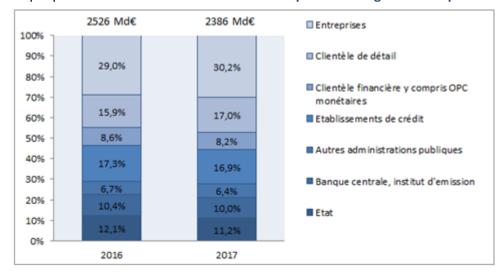
Graphique 8 Bilan des groupes bancaires ventilé par devises



Source: ACPR

Population: Groupes bancaires remettant l'état Engag_Int

Graphique 9 Ventilation des actifs sur contreparties étrangères en risque immédiat



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : activité à l'international

Tableau 7 Actif : montants et parts des contreparties étrangères dans les dérivés, instruments de capitaux propres, prêts et avances et titres de créance

En milliards d'euros	6 grands groupes			Autres groupes			Total		
			% des	Contreparties		% des	Contreparties		% des
	en France	hors France	contreparties hors France	en France	hors France	contreparties hors France	en France	hors France	contreparties hors France
Dérivés	142	452	76%	10	42	81%	152	494	77%
Instruments de capitaux propres	49	158	76%	1	1	61%	50	159	76%
Prêts et avances	2 636	1 725	40%	178	103	37%	2 813	1 828	39%
Titres de créance	180	411	70%	10	85	89%	190	496	72%
Total	3 007	2 746	48%	199	232	54%	3 205	2 977	48%

Source: ACPR

Population: Groupes bancaires CBD remettant l'état FINREP F20.04

Tableau 8 Passif : montants et parts des contreparties étrangères dans les dérivés, positions courtes et dépôts

Passif: montants et parts des contreparties étrangères dans les dérivés, positions courtes et dépôts

En milliards d'euros		6 grands group	es		Autres groupe	·s			
	Contre	parties	% des	Contre		% des	Contre	parties	% des
	en France	hors France	contreparties hors France	en France	hors France	contreparties hors France	en France	hors France	hors France
Dérivés	122	460	79%	10	64	86%	132	523	80%
Positions courtes	22	105	83%	7	16	68%	30	121	80%
Dépôts	2 010	1 630	45%	75	80	52%	2 085	1 710	45%
Total	2 154	2 195	50%	93	160	63%	2 247	2 355	51%

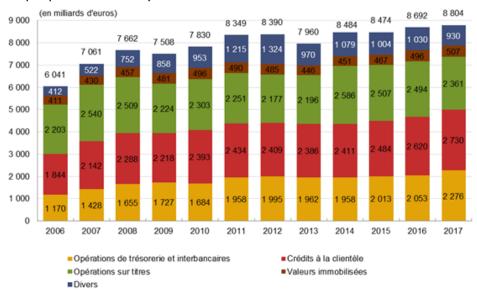
Source: ACPR

Population: Groupes bancaires CBD remettant l'état FINREP F20.06

2.3 Bilan simplifié du secteur bancaire français sur base sociale

2.3.1 Actifs et passifs des établissements de crédit

Graphique 10 Les composantes de l'actif



Source: ACPR

Population: Ensemble des établissements de crédit

Tableau 9 Les actifs au bilan des établissements de crédit

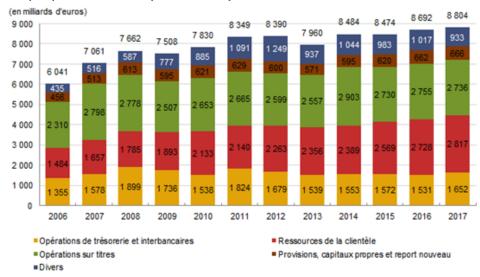
En milliards d'euros	2015	2016	2017
ACTIF			
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	2012,5	2050,7	2276,4
. caisse, banques centrales & office des chèques postaux	319,0	387,4	479,5
. comptes ordinaires	123,0	122,1	128,8
. comptes et prêts	1233,5	1250,8	1349,0
. valeurs reçues en pension	21,5	20,5	29,1
. autres prêts	315,5	269,9	290,0
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	2484,4	2611,1	2729,6
. crédits à la clientèle non financière	2230,0	2327,6	2435,0
. prêts à la clientèle financière	127,5	153,7	157,9
. valeurs reçues en pension	0,1	0,1	0,1
. comptes ordinaires débiteurs	70,9	72,4	82,6
. créances douteuses	44,1	45,6	42,8
. autres crédits	11,8	11,6	11,1
OPÉRATIONS SUR TITRES	2507,0	2492,8	2360,8
. titres reçus en pension livrée	714,6	728,4	717,0
. titres de transaction	732,2	709,4	720,1
. titres de placement	441,5	474,4	410,5
. titres de l'activité de portefeuille	1,6	1,6	1,3
. titres d'investissement	279,5	266,7	263,0
. autres opérations	337,6	312,4	248,8
VALEURS IMMOBILISÉES	467,0	495,8	506,8
. prêts subordonnés	40,3	42,9	40,9
. parts dans les entreprises liées	302,5	328,3	336,6
. immobilisations	27,9	25,9	26,3
. crédit-bail et location simple	92,5	96,3	102,4
. autres valeurs	3,7	2,6	2,4
DIVERS	1003,5	1029,2	929,9
TOTAL DE L'ACTIF	8474,5	8679,7	8803,6

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Notes : Les chiffres présentés dans ce tableau sur les crédits octroyés à la clientèle non financière correspondent aux encours de crédits figurant au bilan des banques, non retraités des opérations de titrisation.

Graphique 11 Les composantes du passif



Source: ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

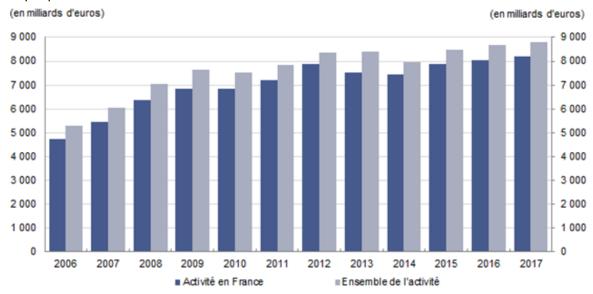
Tableau 10 Les passifs au bilan des établissements de crédit

En milliards d'euros	2015	2016	2017
PASSIF			
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	1 571,9	1 527,5	1 652,3
. banques centrales et office de chèques postaux	13,7	7,8	8,5
. comptes ordinaires créditeurs	105,8	111,4	106,6
. comptes et emprunts	1 101,6	1 097,6	1 197,7
. valeurs données en pension	30,4	33,2	42,7
. autres emprunts	320,4	277,4	296,8
RESSOURCES ÉMANANT DE LA CLIENTÈLE	2 568,7	2 722,7	2 816,6
. emprunts auprès de la clientèle financière	277,7	296,2	269,8
. valeurs données en pension	1,1	0,3	0,0
. comptes ordinaires créditeurs	880,6	999,9	1 106,0
. comptes d'épargne à régime spécial	918,0	948,5	990,6
. comptes créditeurs à terme	453,8	441,5	411,2
. bons de caisse et bons d'épargne	1,6	1,4	1,0
. autres ressources	35,8	34,8	38,0
OPÉRATIONS SUR TITRES	2 730,5	2 752,3	2 736,3
. titres donnés en pension livrée	715,0	697,5	734,1
. dettes représentées par un titre	1 151,0	1 158,2	1 152,1
dont : titres de créances négociables	510,9	531,6	513,9
dont: obligations	562,3	552,9	571,5
. autres opérations	864,5	896,6	850,1
PROVISIONS, CAPITAUX PROPRES	566,1	606,8	595,6
. subventions et fonds publics affectés	7,0	6,7	6,7
. provisions diverses et dépôts de garantie à caractère mutuel	61,6	67,8	56,4
. dettes subordonnées	149,4	160,1	148,6
. capital, réserves et fonds pour risques bancaires généraux	348,1	372,1	384,0
REPORT À NOUVEAU (+/-)	54,3	54,4	70,3
DIVERS	982,9	1 016,0	933,0
TOTAL DU PASSIF	8 474,5	8 679,7	8 803,6

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Graphique 12 Évolution du total de bilan des établissements de crédit



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit.

Tableau 11 Engagements de hors-bilan des établissements de crédit

En milliards d'euros	2015	2016	2017
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
En faveur :			
- d'établissements de crédit	178,3	150,6	180,0
- de la clientèle	840,6	901,8	932,9
Reçus :			
- d'établissements de crédit	433,4	448,8	401,6
- de la clientèle	54,1	53,5	80,5
ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
D'ordre :			
- d'établissements de crédit	392,5	409,5	473,5
- de la clientèle	756,6	778,9	811,3
Reçus :			
- d'établissements de crédit	569,0	703,7	770,0
- de la clientèle	774,2	782,1	829,5
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
Titres à recevoir	249,2	284,2	323,3
dont titres vendus avec faculté de rachat	n.s	-	0,0
Titres à livrer	251,5	277,1	309,6
dont titres achetés avec faculté de rachat	0,1	0,0	0,0
OPÉRATIONS EN DEVISES			
Monnaies à recevoir	9 290,9	9 907,6	9 735,0
Monnaies à livrer	9 208,6	9 919,2	9 755,2
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	72 682,9	59 323,0	57 633,3
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	61 903,7	49 314,1	48 840,4
Opérations sur instruments de cours de change	4 838,9	4 572,6	3 824,2
Opérations sur autres instruments	5 940,3	5 436,4	4 968,7

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

2.3.2 Les crédits accordés à la clientèle

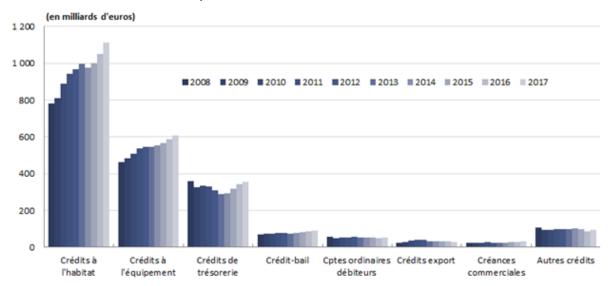
Tableau 12 Crédits à la clientèle selon les différents périmètres

En milliards d'euros	2015	2016	2017
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE (ensemble de l'activité)	2 484,4	2 611,1	2 729,6
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE (activité en France)	2 227,35	2 329,54	2 436,05
Crédits à la clientèle non financière (activité en France)	2 137,9	2 217,6	2 288,2
. Crédits à la clientèle non financière résidente (en France)	1 938,9	2 010,2	2 098,1
. Crédits à la clientèle non financière non résidente (en France)	199,1	207,5	190,1
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE (activité à l'étranger via les succursales)	257,0	281,5	293,6

Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

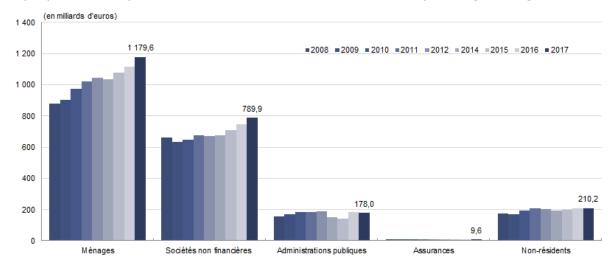
Graphique 13 Les opérations de crédit à la clientèle non financière résidente par type de crédit au bilan des banques



Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Graphique 14 Les opérations de crédits à la clientèle non financière par catégorie d'agents



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Tableau 13 Crédits à la clientèle non financière par secteur bénéficiaire

En milliards d'euros	2015	2016	2017
RESIDENTS	1 938,9	2 054,0	2 157,1
Sociétés non financières	709,6	745,6	789,9
Ménages	1 076,2	1 116,6	1 179,6
Administrations publiques	143,7	182,1	178,0
Assurances	9,4	9,7	9,6
Non-résidents	199,1	207,8	210,2
Total Clientèle non financière	2 137,9	2 261,8	2 367,3

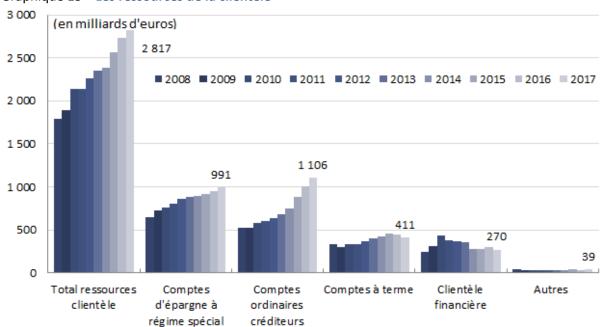
Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Notes : Les chiffres présentés dans ce tableau sur les crédits octroyés à la clientèle non financière correspondent aux encours de crédits figurant au bilan des banques, non retraités des opérations de titrisation.

2.3.3 Les ressources de la clientèle

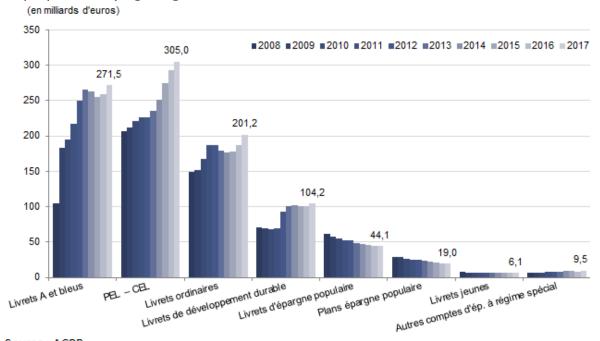
Graphique 15 Les ressources de la clientèle



Source: ACPR

Population: Ensemble des établissements de crédit

Graphique 16 L'épargne règlementée



Source: ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

2.3.4 La garantie des dépôts en France

Tableau 14 Dépôts couverts par la Garantie des dépôts

En milliards d'euros et en %	2015	2016	2017
Montant des dépôts couverts	1 000	1 062	1 113
Montant des dépôts éligibles à la couverture (estimation)	1 606	1 712	1 818
Dépôts couverts en proportion des dépôts éligibles (estimation)	62%	62%	61%

Source: ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

2.4 L'activité des entreprises d'investissement (EI) sur base sociale

Tableau 15 Situation agrégée des entreprises d'investissement

En milliards d'euros	2015	2016	2017
ACTIF			
Opérations de trésorerie et interbancaires	57,01	57,64	42,00
Opérations avec la clientèle	1,42	2,65	3,87
Opérations sur titres et opérations diverses	259,07	294,97	299,18
. Titres de transaction	98,18	124,37	144,91
. Instruments conditionnels achetés	52,64	51,71	50,50
. Titres de placements et de l'activité de portefeuille	5,59	0,48	0,64
. Titres d'investissement	0,03	0,03	0,01
. Titres reçus en pension livrée	10,51	12,60	18,19
. Comptes de négociation et de règlement	3,38	6,76	5,02
. Débiteurs divers	14,92	12,20	12,48
. Comptes de régularisation débiteurs	73,31	86,69	67,32
. Créances douteuses et créances rattachées	0,51	0,14	0,12
Valeurs immobilisées	0,50	0,50	0,54
. Prêts subordonnés	0,00	0,00	0,00
. Parts dans les entreprises liées	0,21	0,19	0,21
. Immobilisations nettes	0,29	0,31	0,32
. Créances douteuses et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
Actionnaires ou associés	0,00	0,00	0,00
Total de l'actif	318,00	355,75	345,58
PASSIF	,	,	,
Opérations de trésorerie et interbancaires	44,78	40,98	36,71
Comptes créditeurs de la clientèle	4,10	8,86	8,47
Opérations sur titres et opérations diverses	259,26	297,08	291,65
. Opérations de transactions sur titres	52,01	68,41	72,23
. Instruments conditionnels vendus	97,73	100,21	108,67
. Dettes représentées par un titre	12,33	7,05	3,52
Dont : titres de créances négociables	12,09	6,79	3,17
Obligations	0,24	0,13	0,12
. Comptes de négociation et de règlement	3,54	5,42	4,21
. Titres donnés en pension livrée	15,09	25,38	24,67
. Créditeurs divers	10,29	8,37	9,66
. Comptes de régularisation créditeurs	67,98	81,93	68,55
. Dettes rattachées	0,28	0,30	0,15
Provisions, capitaux propres	9,03	8,05	8,04
. Dettes subordonnées	0,32	0,23	0,18
. Provisions	5,53	4,70	4,21
. Primes liées au capital et réserves	0,71	0,69	1,11
. Capital	2,46	2,43	2,55
Report à nouveau (+/-)	0,46	0,59	0,72
Excédent des produits sur les charges (+/-)	0,37	0,20	-0,02
Total du passif	318,00	355,75	345,58

Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Tableau 16 Hors bilan des entreprises d'investissement

En milliards d'euros	2015	2016	2017
HORS BILAN			
Engagements de financement			
. donnés	2,30	1,73	3,71
. reçus	1,50	2,96	4,28
Engagements de garantie			
. d'ordre	0,99	0,77	10,78
. reçus	5,49	5,97	7,41
Engagements sur titres			
. Titres à recevoir	7,00	6,38	9,91
. Titres à livrer	8,34	5,86	6,80
Opérations en devises			
. Monnaies à recevoir	106,00	110,89	131,62
. Monnaies à livrer	65,71	71,93	74,43
Engagements sur instruments financiers à terme	2 754,31	3 011,98	3 116,02
Autres engagements de hors bilan	28,69	41,55	44,95

Population : Ensemble des établissements de crédit

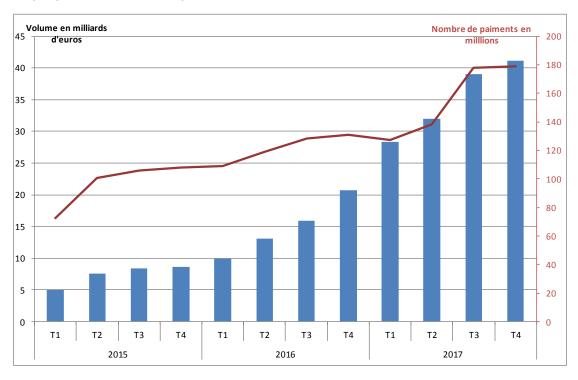
Tableau 17 Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement

En milliards d'euros	2015	2016	2017
Opérations de trésorerie et interbancaires	2015	2010	2017
- Charges (intérêts)	1,93	0,93	1,12
- Produits (intérêts)	1,25	1,05	0,92
Opérations sur titres (activité pour compte propre)	-58,02	-22,77	- 14,41
- Charges	59,32	23,48	16,38
dont pensions livrées	0,07	0,15	0,37
dont intérêts sur obligations	0,00	0,00	0,00
- Produits	1,31	0,71	1,98
dont pensions livrées	0,04	0,08	0,26
Opérations sur IFT (activité pour compte propre)	61,28	24,49	19,21
- Charges	909,95	666,52	658,91
- Produits	971,23	691,01	678,13
Prestation de services financiers/charges	1,16	1,15	1,35
- Opérations interbancaires	0,00	0,00	0,00
- Opérations avec la clientèle	0,00	0,00	0,00
- Opérations sur titres	0,44	0,36	0,44
- Opérations de change	0,00	0,00	0,00
- Engagements sur titres	0,00	0,00	0,00
- Opérations sur IFT	0,36	0,46	0,40
- Prestations services financiers	0,35	0,33	0,50
Prestations de services financiers/produits	1,78	1,72	2,14
- Opérations interbancaires	0,01	0,01	0,01
- Opérations avec la clientèle	0,02	0,02	0,02
- Opérations sur titres	0,15	0,13	0,14
- Opérations de change	0,00	0,00	0,00
- Engagements sur titres	0,01	0,00	0,00
- Opérations sur IFT	0,18	0,24	0,26
- Prestations de services financiers	1,41	1,32	1,72
Opérations de change	-0,77	- 0,13	-2,53
- Charges (pertes)	11,78	11,12	40,25
- Produits (gains)	11,01	11,00	37,72
Produits des titres de participation et des prêts subordonnés	0,06	0,07	0,04
Charges sur emprunts subordonnés	0,01	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation bancaire	0,06	0,05	1,18
Autres charges d'exploitation bancaire	0,18	0,18	1,52
Produits accessoires et divers net	0,05	0,02	0,01
PRODUIT NET BANCAIRE	2,40	2,25	2,58
Frais généraux	1,78	1,84	2,08
– Frais de personnel	0,85	0,81	0,99
- Impôts et taxes	0,09	0,10	0,08
- Services extérieurs	1,00	1,13	1,25
- Autres frais généraux (charges refacturées)	- 0,16	- 0,19	-0,24
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations			
corporelles et incorporelles	0,09	0,06	0,07
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances	0,53	0,35	0,44
irrécupérables (y compris intérêts sur créances douteuses)	-0,01	-0,01	0,00
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-0,01	0,07	0,27
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,55	0,30	0,17
Gains nets sur actifs immobilisés	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	0,54	0,30	0,17
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,02
Charges exceptionnelles	0,01	0,00	0,00
Dotations nettes au FRBG	0,00	0,00	0,00
- Dotations au FRBG	0,00	0,00	0,00
- Reprises du FRBG	0,00	0,00	0,00
Dotations nettes aux provisions réglementées	0,00	0,00	0,00
Impôt sur les bénéfices	0,13	0,02	0,20
RÉSULTAT NET	0,41	0,29	-0,02

Population : Ensemble des établissements de crédit

2.5 L'activité des établissements de paiement (EP) et de monnaie électronique (EME)

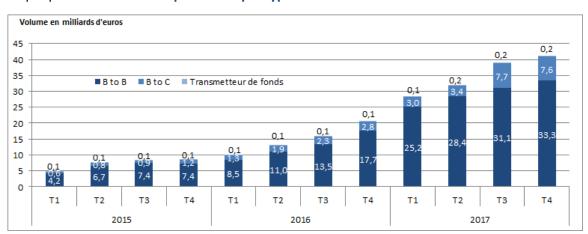
Graphique 17 Volume des paiements trimestriels et nombre de transactions



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de paiement

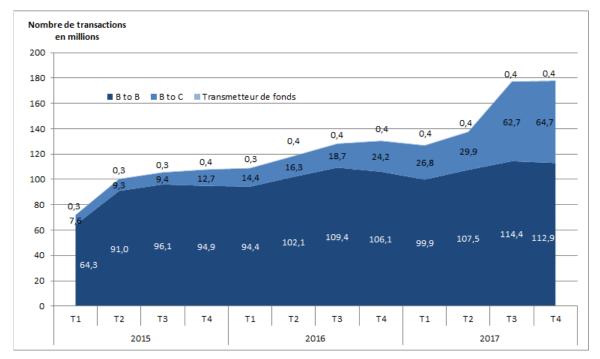
Graphique 18 Volume des paiements par type d'activité



Source : ACPR

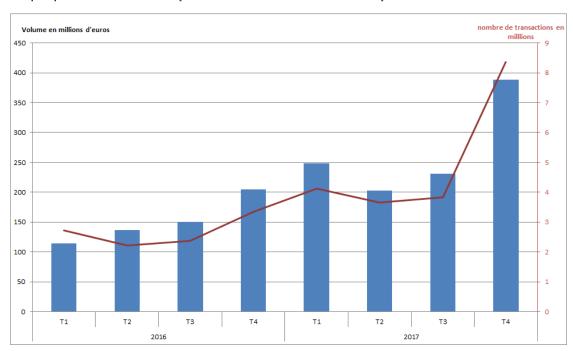
Population : Ensemble des établissements de paiement

Graphique 19 Nombre de transactions par type d'activité



Population : Ensemble des établissements de paiement

Graphique 20 Volume des paiements de monnaie électronique



Source : ACPR

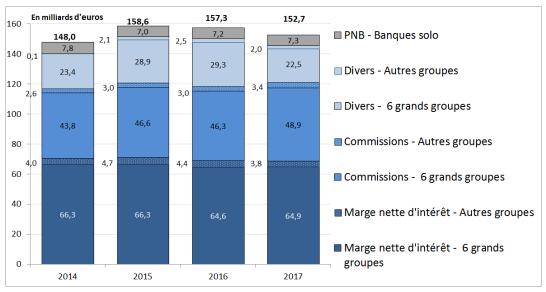
Population : Ensemble des établissements de monnaie électronique

3 Indicateurs de rentabilité

3.1 Rentabilité du secteur bancaire français

3.1.1 Le Produit net bancaire (PNB)

Graphique 21 Composition du PNB de l'ensemble du secteur bancaire français



Source : ACPR

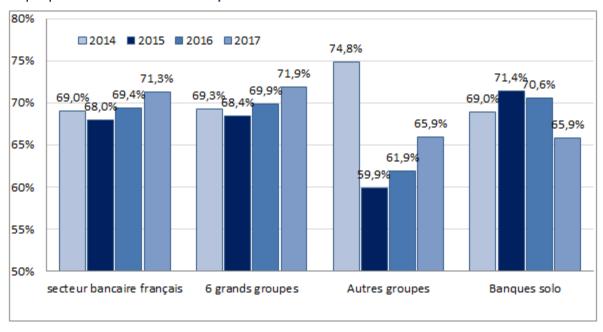
Tableau 18 PNB rapporté au total de bilan

PNB rapporté au total de bilan	2014	2015	2016	2017
6 grands groupes	2,0%	2,2%	2,1%	2,1%
Autres groupes	1,0%	1,5%	1,6%	1,6%
Banques solo	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%

Source: ACPR

3.1.2 La rentabilité d'exploitation

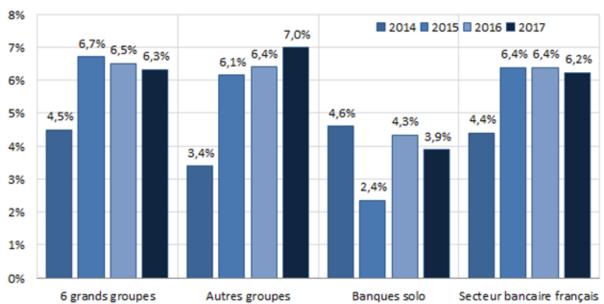
Graphique 22 Coefficient net d'exploitation



Source: ACPR

3.1.3 Autres indicateurs de rentabilité

Graphique 23 Résultat net / capitaux propres (Return on Equity = ROE)



(en milliards d'euros et en %) Secteur bancaire français 2014 2015 2016 2017 Résultat net 19,1 29,0 30,4 30,5 428,2 453,7 476,3 490,3 Capitaux propres 6,4% ROE 4,5% 6,4% 6,2%

Source: ACPR

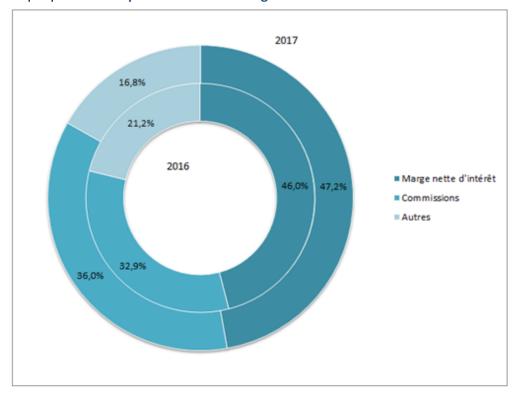
0,7% 2014 2015 ■ 2016 ■ 2017 0,6% 0,6% 0,5% 0,5% 0,5% 0,4% 0,4% 0,4% 0,4% 0,4% 0,4% 0,4% 0,3% 0,2% 0,2% 0,2% 0,2% 0,2% 0,2% 0,1% 0,1% 0,1% 0,0% -0,1% Secteur bancaire français 6 grands groupes Autres groupes Banques solo

Graphique 24 Résultat net / Total de bilan (Return on Assets = ROA)

3.2 Rentabilité de la population des groupes bancaires CBD

3.2.1 Le PNB des groupes bancaires

Graphique 25 Composition du PNB : marge nette d'intérêt et commissions



Source: ACPR

Population: Groupes bancaires CBD

Tableau 19 Part des opérations de marché dans le PNB - vision comptable

(en % du PNB)	2014	2015	2016	2017
Estimation de la part des opérations de marché dans le PNB	17,8%	22,8%	18,4%	21,8%

Population : Groupes bancaires CBD

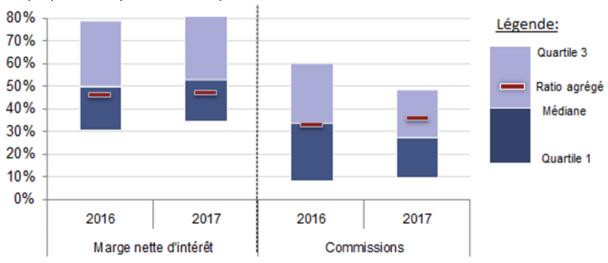
Tableau 20 Part dans le PNB de la marge d'intérêt sur les prêts et créances

(en % du PNB)	2014	2015	2016	2017
Part dans le PNB de la marge nette d'intérêt	46,3%	42,5%	41,5%	42,3%
sur les Prêts et créances	40,5%	42,5%	41,5%	42,5%

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

Graphique 26 Dispersion des composantes du PNB



Source: ACPR

Population: Groupes bancaires CBD

Note de lecture: En 2017, la marge d'intérêt represente entre 35 % et 80 % du PNB de 50 % des Groupes bancaires CBD.

3.2.2 Rentabilité d'exploitation

Tableau 21 Décomposition du coefficient net d'exploitation

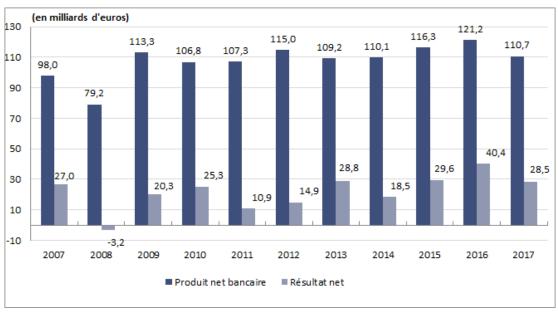
En milliards d'euros	6 grands groupes					Autres groupes			
	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017	
Charges administratives et amortissements (A)	92,5	97,0	98,0	98,0	5,0	5,9	6,2	6,1	
Charges administratives	84,8	88,9	89,6	92,4	4,8	5,6	5,9	5,9	
Charges de personnel	49,8	51,6	52,0	53,7	2,9	3,3	3,5	3,4	
Autres charges administratives	35,0	37,3	37,5	38,7	1,9	2,3	2,4	2,5	
Amortissements	7,8	8,1	8,4	5,6	0,2	0,2	0,3	0,2	
Immobilisations corporelles	5,7	5,9	6,3	3,4	0,1	0,1	0,1	0,1	
Immeubles de placement	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres immobilisations incorporelles	1,7	1,9	1,9	1,9	0,1	0,1	0,2	0,1	
Décomposition du dénominateur : le PNB (B)	133,5	141,8	140,2	136,2	6,7	9,8	10,0	9,2	
Marge nette d'intérêt	66,3	66,3	64,6	64,9	4,0	4,7	4,4	3,8	
Commissions	43,8	46,6	46,3	48,9	2,6	3,0	3,0	3,4	
Divers	23,4	28,9	29,3	22,5	0,1	2,1	2,5	2,0	
Coefficient d'exploitation (C=A / B)	69,3%	68,4%	69,9%	71,9%	74,8%	59,9%	61,9%	65,9%	

Source: ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

3.3 Compte de résultat du secteur bancaire français sur base sociale

Graphique 27 Principaux soldes intermédiaires de gestion



Source: ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Note: Le détail des principaux soldes intermédiaires de gestion est disponible en ligne dans l'annexe Excel de ce rapport.

Tableau 22 Compte de résultat agrégé des établissements de crédit

En milliards d'euros	AC	TIVITÉ Franc	ce	ENSEMBL	ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ				
ETTIMICATOS	2015	2016	2017	2015	2016	2017			
PRODUIT NET D'EXPLOITATION BANCAIRE (a)	97,10	100,62	89,78	111,76	116,44	107,05			
. opérations de trésorerie et interbancaires	3,00	2,04	1,77	4,54	3,19	3,24			
. opérations avec la clientèle	53,99	53,50	46,99	59,66	59,85	53,36			
. opérations sur titres (b)	-3,16	-0,83	21,69	-1,14	-0,77	24,13			
dont pensions livrées	-0,04	0,25	0,17	-0,10	0,43	0,21			
. opérations de crédit-bail	3,27	2,85	2,52	3,68	3,23	2,81			
. opérations de hors-bilan	8,37	0,40	-9,94	6,24	5,55	-7,28			
. opérations de services financiers	14,51	14,87	15,18	16,12	16,52	17,16			
. autres produits d'exploitation bancaire	21,04	32,47	15,19	27,66	33,60	17,26			
PRODUITS ACCESSOIRES ET DIVERS NETS	4,54	4,69	3,62	4,58	4,73	3,63			
PRODUIT NET BANCAIRE (a)	101,64	105,31	93,41	116,34	121,17	110,68			
FRAIS GÉNÉRAUX	60,48	63,15	63,99	69,48	73,11	73,58			
. frais de personnel	33,33	34,50	34,99	38,79	40,07	40,68			
. autres frais généraux	27,14	28,65	29,01	30,69	33,04	32,90			
Dotations aux amortissements et aux provisions sur									
immobilisations corporelles et incorporelles	3,15	3,24	3,05	4,37	3,55	3,49			
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	38,02	38,93	26,36	42,49	44,51	33,61			
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances	4.45	40.00	0.50	4 77	44.40	0.04			
irrécupérables (c)	4,15	10,06	2,56	4,77	11,13	3,21			
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-0,48	1,36	-1,64	-0,53	0,99	-2,03			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	36,02	27,52	25,43	40,09	32,39	32,43			
Gains nets sur actifs immobilisés	-2,65	11,64	2,37	-2,64	12,72	2,22			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	33,37	39,16	27,80	37,45	45,11	34,65			
RÉSULTAT NET	26,87	35,57	23,30	29,60	40,40	28,54			

(a) Hors intérêts sur créances douteuses.

(b) Y compris mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille.

(c) Y compris intérêts sur créances douteuses.

Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Tableau 23 Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois

(en %)	2015	2016	2017
1. Opérations avec la clientèle			
Coût moyen des ressources (y compris TCN)	1,38	1,18	1,07
Rendement moyen des crédits	3,79	3,45	2,93
2. Opérations sur titres			
Dettes représentées par un titre (hors TCN)	1,46	1,00	1,41
Dettes subordonnées	4,11	4,16	4,20
Rendement du portefeuille-titres	3,11	3,45	4,97
3. Opérations de trésorerie			
Coût moyen des emprunts	1,23	1,16	1,22
Rendement moyen des prêts	1,23	1,08	1,10
4. Marge bancaire globale	1,30	1,31	1,14

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Activité en France

Graphique 28 Effort de provisionnement rapporté au résultat brut d'exploitation



Dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécupérables (eg)

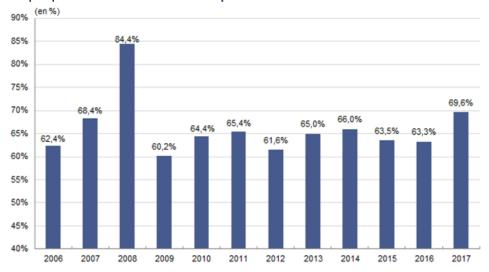
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges (eg)

Ratio coût du risque/résultat brut d'exploitation (ed)

Source: ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Graphique 29 Coefficient net d'exploitation

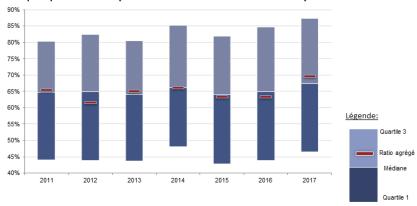


Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Graphique 30 Dispersion du coefficient net d'exploitation



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Tableau 24 Chiffres clés relatifs aux établissements de crédit

En milliards d'euros	2015	2016	2017	Variation 2016/2017
Total de bilan	8 474	8 692	8 804	1,3%
Crédits à la clientèle	2 484	2 620	2 730	4,2%
Portefeuille-titres	2507	2 4 9 4	2 3 6 1	-5,3%
dont titres de transaction	732	709	720	1,5%
Dépôts de la clientèle	2569	2 728	2817	3,2%
dont dépôts à vue	881	1002	1106	10,4%
dont comptes d'épargne à régime spécial	918	951	991	4,2%
Encours sur instruments financiers à terme	72 683	59 323	57 633	-2,8%

Source : ACPR.

Population : Ensemble des établissements de crédit

Chiffres clés relatifs aux résultats

En milliards d'euros	2015	2016	2017
Produit net bancaire	116	121	111
Frais de structure	74	77	77
Résultat brut d'exploitation	42	45	34
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables	5	11	3
Résultat d'exploitation	40	32	32
Résultat courant avant impôt	37	45	35
Résultat net	30	40	29

Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Principaux ratios relatifs à l'activité et aux résultats

(en %)	2015	2016	2017
Coût moyen des ressources à la clientèle	1,4	1,1	1,0
Rendement moyen des crédits à la clientèle	3,8	3,4	3,0
Marge bancaire globale	1,3	1,4	1,26
Coefficient net d'exploitation	63,5	63,3	69,6
Rendement des fonds propres	7,4	9,5	6,3

Source : ACPR.

Population : Ensemble des établissements de crédit

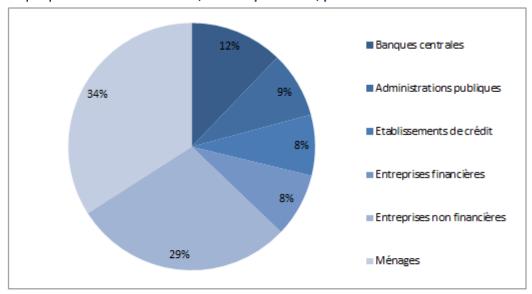
4 Risques bancaires

4.1 Le risque de crédit

4.1.1 Le risque de crédit sur la population des groupes (sur base consolidée)

a) Les crédits à la clientèle

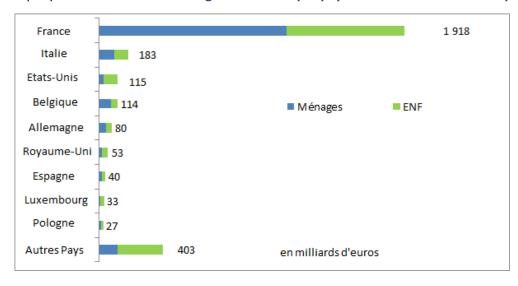
Graphique 31 Crédits accordés, nets de provisions, par secteur bénéficiaire en 2017



Source: ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

Graphique 32 Crédits aux ménages et aux ENF par pays de résidence de la contrepartie en 2017

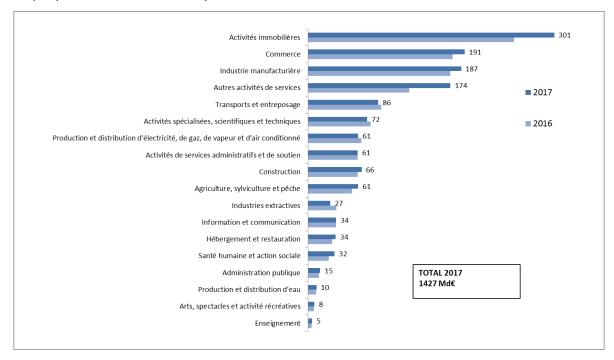


Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

Notes: ENF (Entreprises non financières), en valeur nette comptable.

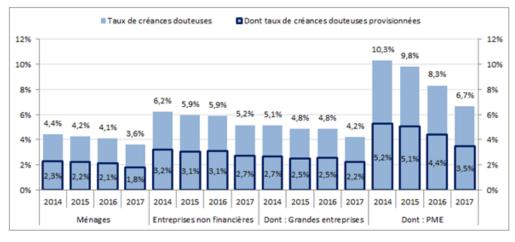
Graphique 33 Crédits aux ENF par secteur d'activité



Population : Groupes bancaires CBD Note : valeur brute comptable

b) Taux de créances douteuses et taux de provisionnement

Graphique 34 Taux de créances douteuses et taux de provisionnement sur les ménages et les ENF



Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

Note de lecture : en 2017, les créances douteuses représentent 6,7% des expositions bancaires sur les PME ; sur ce total, 3,5% (soit environ la moitié) font l'objet d'une provision. Le solde est couvert par diverses techniques d'atténuation du risque de crédit (garanties...).

Tableau 25 Taux de créances douteuses et taux de provisionnement par pays en 2017, sur les ménages et les entreprises non financière (ENF)

Pays	Crédits aux ménages et aux ENF (en milliards d'euros)	Taux de créances douteuses	Taux de provisionnement
France	1 918	3,4%	61,5%
Italie	183	13,2%	61,2%
États-Unis	115	1,6%	56,3%
Belgique	114	2,7%	67,7%
Allemagne	80	3,3%	53,7%
Royaume-Uni	53	2,7%	77,7%
Espagne	40	8,6%	67,7%
Pays-Bas	33	2,5%	52,5%
Luxembourg	27	5,6%	42,9%
Suisse	27	2,1%	79,3%
Pologne	27	2,8%	76,7%
Autres pays	349	6,3%	45,0%

Population: Groupes bancaires CBD remettant l'état FINREP F20.04

Tableau 26 Taux de créances douteuses et de provisionnement par secteur d'activité (sur les ENF)

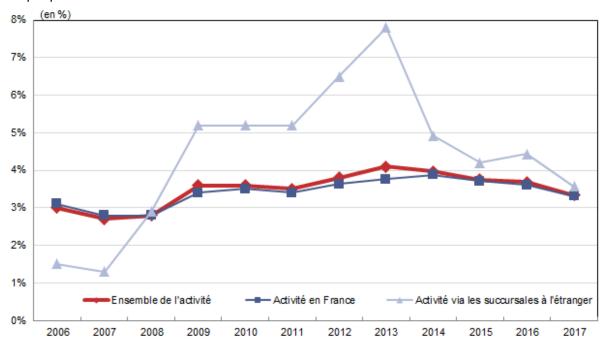
	2017					
Secteurs	Crédits aux ENF (en milliards d'euros)	Taux de créances douteuses	Taux de provisionnement des créances douteuses			
L Activités immobilières	301	5,0%	49,4%			
G Commerce	191	5,5%	69,9%			
C Industrie manufacturière	187	5,9%	64,8%			
S Autres activités de services	174	3,4%	86,4%			
H Transports et entreposage	86	4,5%	56,9%			
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	72	3,4%	71,1%			
F Construction	66	10,3%	62,4%			
N Activités de services administratifs et de soutien	61	3,0%	54,5%			
A Agriculture, sylviculture et pêche	61	5,2%	75,0%			
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	61	3,4%	56,2%			
I Hébergement et restauration	34	10,0%	70,0%			
J Information et communication	34	5,8%	50,8%			
Q Santé humaine et action sociale	32	2,5%	50,8%			
B Industries extractives	27	5,5%	48,0%			
O Administration publique	15	0,7%	76,2%			
E Production et distribution d'eau	10	4,5%	56,2%			
R Arts, spectacles et activité récréatives	8	5,7%	58,7%			
P Enseignement	5	2,9%	60,9%			

Source: ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

4.1.2 Le risque de crédit sur base sociale

Graphique 35 Taux de créances douteuses brutes

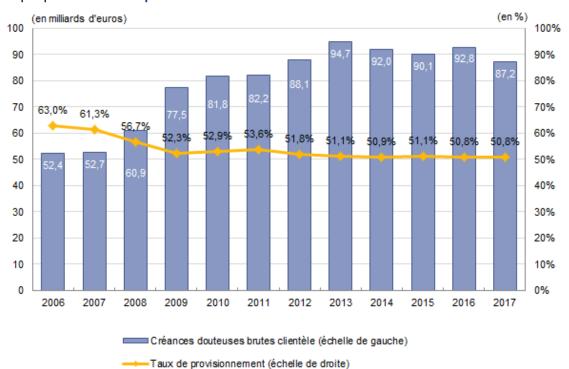


Source: ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Graphique 36 Taux de provisionnement des créances douteuses brutes



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

4.2 Éléments de mesure du risque de liquidité

4.2.1 Risque de liquidité sur base consolidée

Réserve d'actifs liquides

Tableau 27 Stock d'actifs liquides

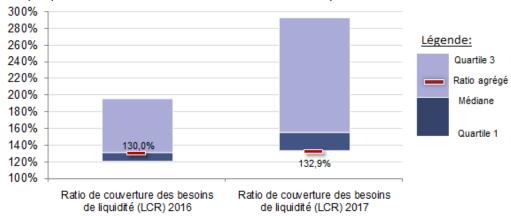
	6 grands groupes		Autres g	groupes	Tot	tal
(en milliards d'euros)	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Total des actifs de niveau 1 (HQLA*)	773	790	40	50	814	840
Encaisses et dépôts banques centrales hors réserves obligatoires	393	470	18	35	412	505
Dont banques centrales	391	467	18	35	409	502
Titres de créances de qualité de crédit extrêmement élevée 1		320	22	15	402	335
Total des actifs de niveau 2A	34	22	3	1	36	23
Dont titres de créances émis par les administrations et les banques centrales ²		14,3	2	0,7	28	15,0
Total des actifs de niveau 2B	31	53	1	1	32	53
Dont titres de créances émis par des entreprises		11,3	0	0,3	10	11,5
Dont Actions		34,8	0	0,0	18	34,9
Total des actifs liquides	838	864	43	52	882	916

Source: ACPR

Population: Groupes bancaires CBD

Notes: *HQLA: High Quality Liquid Assets = Actifs Liquides de Haute Qualité

Graphique 37 Ratio de couverture des besoins de liquidité



Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

Note de lecture : à fin 2017, 50% des établissements ont un ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) compris entre 138% (quartile 1) et 294% (quartile 3), le ratio LCR agrégé de l'ensemble du secteur bancaire s'établissant à 132,9%.

¹: Essentiellement des administrations et banques centrales de l'Union européenne ou bien de pays tiers, sous réserve que la dette souveraine bénéficie d'une notation équivalente à AAA ou AA de Standard and Poor's.

²: Pour simplifier, qualité de crédit équivalente à la notation A de Standard and Poor's pour les contreparties suivantes : banques et administrations centrales de pays tiers, administrations régionales ou entités de service public (tous pays confondus)

Tableau 28 Actifs grevés et non grevés par nature de titre

	6 grands groupes		Autres groupes			Total			
(valeur comptable en milliards d'euros)	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Actifs grevés	15,1%	13,8%	15,7%	42,5%	38,0%	39,1%	17,6%	15,9%	17,6%
Prêts hors crédits hypothécaires	5,5%	5,3%	5,9%	19,7%	18,2%	18,8%	6,8%	6,4%	6,9%
Prêts hypothécaires	3,1%	3,0%	3,4%	0,8%	0,5%	0,8%	2,9%	2,8%	3,2%
Actions	1,5%	1,4%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%	1,4%	1,2%	1,4%
Titres de créance	3,4%	2,5%	3,5%	14,4%	11,9%	12,9%	4,4%	3,4%	4,3%
Autres actifs	1,6%	1,6%	1,4%	7,6%	7,4%	6,6%	2,1%	2,1%	1,8%
Actifs non grevés	84,9%	86,2%	84,3%	57,5%	62,0%	60,9%	82,4%	84,1%	82,4%
Prêts hors crédits hypothécaires	48,8%	51,3%	54,1%	29,7%	33,8%	35,8%	47,1%	49,8%	52,6%
Prêts hypothécaires	6,5%	6,1%	6,2%	2,1%	3,0%	3,6%	6,1%	5,9%	6,0%
Actions	1,6%	1,6%	1,7%	2,6%	2,4%	2,3%	1,7%	1,7%	1,8%
Titres de créance	8,6%	8,5%	6,9%	7,0%	8,3%	5,7%	8,4%	8,4%	6,8%
Autres actifs	19,3%	18,7%	15,5%	16,1%	14,5%	13,4%	19,0%	18,3%	15,3%
Total de l'actif	6 363	6 577	6 386	585	639	580	6 948	7 216	6 946

Population: Groupes bancaires CBD

Tableau 29 Prêts: part éligible au refinancement par les banques centrales

	6 grands groupes			A uti	res groupe	5	Total			
Proportion d'actifs éligibles au refinancement des banques centrales	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	
Prêts hors crédits hypothécaires	7%	11%	13%	28%	27%	28%	9%	12%	14%	
Prêts hypothécaires	24%	23%	30%	16%	16%	12%	23%	23%	29%	

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

Tableau 30 Ratios crédits sur dépôts

		6 grands	groupes	Autres (groupes	To	tal
	(en milliards d'euros et en %)	2016	2017	2016	2017	2016	2017
0-6-10-	Toutes contreparties confondues	4 328	4 454	349	340	4 678	4 794
à la clientèle	Clientèle hors EC et banques centrales	3 479	3 551	298	277	3 777	3 828
a la clientele	Clientèle non financière (ENF et ménages)	2 713	2 844	164	170	2 877	3 014
Dí-ôt-	Toutes contreparties confondues	3 751	3 837	186	177	3 937	4 014
Dépôts de la clientèle	Clientèle hors EC et banques centrales	3 211	3 335	88	91	3 299	3 426
de la clientele	Clientèle non financière (ENF et ménages)	2 468	2 562	68	74	2 537	2 636
Deties	Toutes contreparties confondues	115%	116%	188%	192%	119%	119%
Ratios Crédits / Dépôts	Clientèle hors EC et banques centrales	108%	106%	339%	304%	114%	112%
Credits / Depots	Clientèle non financière (ENF et ménages)	110%	111%	239%	231%	113%	114%

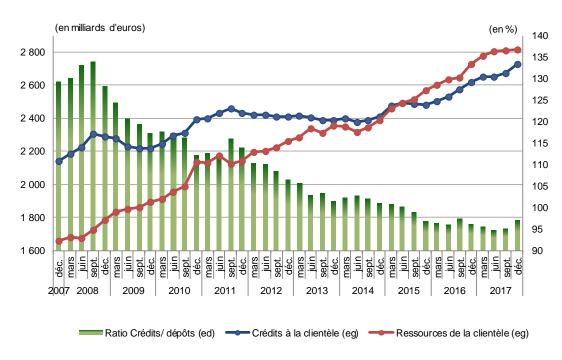
Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

Note : ratios calculés hors retraitement de l'épargne centralisée

4.2.2 Risque de liquidité sur base sociale

Graphique 38 Évolution comparée des crédits et dépôts clientèle, hors retraitement de l'épargne centralisée

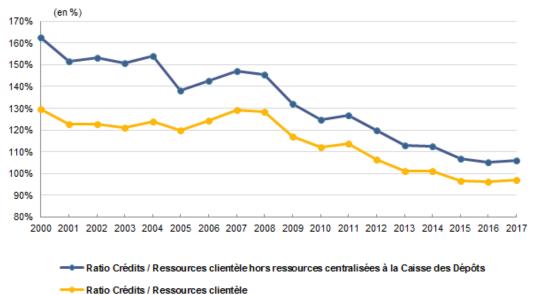


Source: ACPR

Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : ensemble de l'activité

Graphique 39 Évolution comparée des crédits et des ressources, avec ou sans prise en compte de la centralisation à la Caisse des dépôts et consignations



Source : ACPR et rapport annuel du fonds d'épargne de la CDC

Population : Ensemble des établissements de crédit

4.3 Risques de marché et de contrepartie

• Le portefeuille de négociation

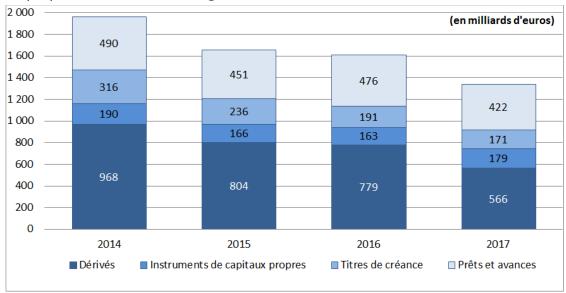
Tableau 31 Portefeuille de négociation dans le total de bilan

		6 grands groupes				Autres §	groupes			Total		
En milliards d'euros	2014	2014 2015 2016 2017 2		2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017	
Portefeuille de négociation - Actif	1 826	1 555	1 515	1 261	140	102	94	76	1 966	1 657	1 610	1 337
Portefeuille de négociation - Passif	1 752	1 472	1 463	1 257	136	103	100	90	1 888	1 575	1 564	1 346
Total bilan	6 544	6 363	6 577	6 366	644	647	639	580	7 188	7 010	7 216	6 946
Part des actifs de marché au bilan	28%	24%	23%	20%	22%	16%	15%	13%	27%	24%	22%	19%
Part des passifs de marché au bilan	27%	23%	22%	20%	21%	16%	16%	15%	26%	22%	22%	19%

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

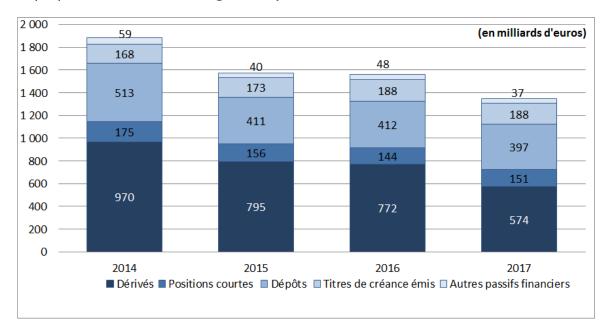
Graphique 40 Portefeuille de négociation actif



Source : ACPR

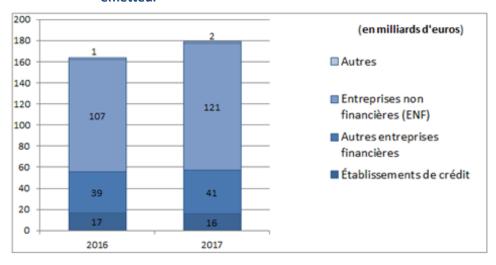
Population : Groupes bancaires CBD

Graphique 41 Portefeuille de négociation passif



Population : Groupes bancaires CBD

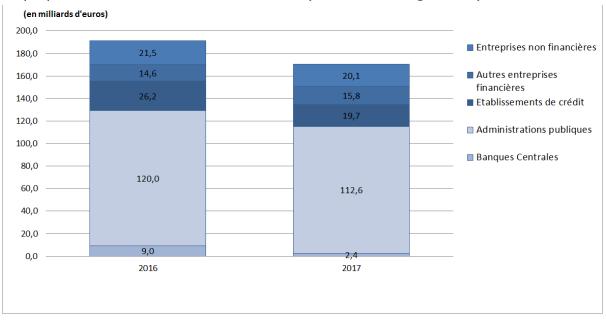
Graphique 42 Instruments de capitaux propres détenus dans le portefeuille de négociation par émetteur



Source : ACPR

Population: Groupes bancaires CBD

Graphique 43 Titres de créances détenus dans le portefeuille de négociation par émetteur



Population : Groupes bancaires CBD

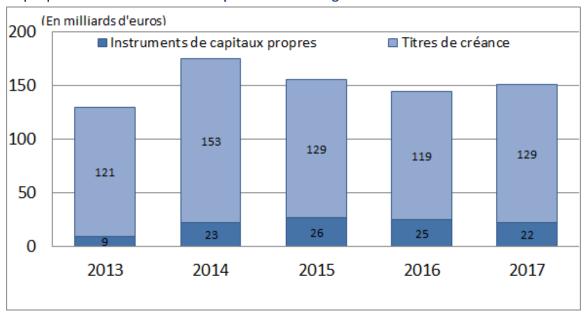
Tableau 32 Prêts et avances du portefeuille de négociation par contrepartie

		Mont	tant (en mi	lliards d'eu	ıros)		
	6 grands	groupes	Autres 8	groupes	To	tal	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	
Banques centrales	14	18	0	0	14	18	
Administrations publiques	6	12	1	0	7	13	
Établissements de crédit	134	136	5	4	138	140	
Autres entreprises financières	251	192	1	1	252	193	
Entreprises non financières	34	39	1	1	35	40	
Ménages	0 0 0 0						
Total	468	416	8	6	476	422	

Source: ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

Graphique 44 Positions courtes du portefeuille de négociation



Population: Groupes bancaires CBD

Tableau 33 Dépôts et titres donnés en pension livrée du portefeuille de négociation par contrepartie

		6 grands	groupes			Autres §	groupes			To	Total			
(En milliards d'euros)	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017		
Banques Centrales	68	49	40	36	0	0	0	0	68	49	40	36		
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Dépôts/emprunts à terme	3	2	4	4	0	0	0	0	3	2	4	4		
Titres donnés en pension livrée	65	47	37	32	0	0	0	0	65	47	37	32		
Administrations Publiques	9	10	15	8	2	2	2	1	11	12	16	10		
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Dépôts/emprunts à terme	1	0	0	0	2	2	2	1	3	3	2	2		
Titres donnés en pension livrée	8	9	15	8	0	0	0	0	8	9	15	8		
Etablissements de crédit	174	142	118	79	7	7	7	4	182	149	125	83		
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Dépôts/emprunts à terme	2	3	1	2	5	7	7	4	7	10	8	6		
Titres donnés en pension livrée	172	139	117	77	2	0	0	0	174	139	117	77		
Autres entreprises financières	235	181	198	221	5	7	7	4	240	188	205	225		
Dépôts à vue et assimilés	4	5	7	7	0	0	0	0	4	5	7	7		
Dépôts/emprunts à terme	2	3	1	2	5	7	7	4	7	10	8	6		
Titres donnés en pension livrée	229	172	190	212	0	0	0	0	229	172	190	212		
Entreprises non financières	14	18	29	46	0	0	0	0	14	18	29	46		
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Dépôts/emprunts à terme	2	1	1	1	0	0	0	0	2	1	2	1		
Titres donnés en pension livrée	12	18	28	46	0	0	0	0	12	18	28	46		
Ménages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Dépôts/emprunts à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total des dépôts et titres	501	401	402	391	12	10	9	6	513	411	412	397		

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

Tableau 34 Montants de valeur en risque (VaR) et d'actifs détenus à des fins de transaction

	2015		20)16			20	17	
	T4	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	T3	T4
				6 grar	nds grou	ıpes			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (En milliards d'euros)	1 470	1 853	1 621	1 556	1 408	1 443	1 359	1 408	1 166
Value at Risk* à un jour (En millions d'euros)	378	353	366	347	375	354	231	179	180
				Autre	es group	oes			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (En milliards d'euros)	98	114	120	115	89	96	90	82	70
Value at Risk* à un jour (En millions d'euros)	36	41	48	47	52	69	23	24	22
	Total								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (En milliards d'euros)	1 568	1 967	1 741	1 671	1 497	1 539	1 449	1 489	1 236
Value at Risk* à un jour (En millions d'euros)	414	393	414	394	426	422	254	202	202

Population : Groupes bancaires CBD

Tableau 35 Dérivés détenus à des fins de transaction par type de risque

		En notionnel					Au	bilan		2017					
	Mon	tants	Struc	ture	_	tants actif		Montants au passif		Structure					
(En milliards d'euros)	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017					
Taux d'intérêt	45 083	44 227	69%	71%	482	360	467	354	61%	63%					
Actions	3 763	2 689	6%	4%	65	58	77	71	9%	11%					
Change et or	14 278	13 472	22%	22%	202	125	199	124	26%	22%					
Crédit	1 602	1 246	2%	2%	17	11	16	13	2%	2%					
Matières premières	409	393	1%	1%	13	11	11	10	2%	2%					
Autres	99	108	0%	0%	1	1	2	1	0%	0%					
Total	65 233	62 134	100%	100%	779	566	772	574	100%	100%					

Source : ACPR

Population: Groupes bancaires CBD

Tableau 36 Les dérivés sur marchés organisés et de gré à gré

	N/44 -			Montants	Montants au bilan					
	Montants	notionnels	Actif		Pa	ssif				
En milliards d'euros	2016	2017	2016	2017	2016	2017				
Dérivés de gré à gré	42 172	39 986	734	539	742	549				
Etablissements de crédit	21 930	18 144	479	340	482	341				
Autres entreprises financières	17 429	18 845	142	112	167	141				
Autres	2 813	2 998	113	87	93	67				
Dérivés sur marchés organisés	23 061	22 148	45	27	31	24				
Total	65 233	62 134	779	566	772	574				

Source : ACPR

Population: Groupes bancaires CBD

Tableau 37 La part des options dans les dérivés (principales catégories)

			Montants	au bilan							
		e gré à gré t passifs		és actifs et ssifs	Part des options dans les dérivés						
En milliards d'euros	2016	2017	2016	2017	2016	2017					
Taux d'intérêt	244	164	949	714	26%	23%					
Capitaux propres	82	82	142	129	58%	64%					
Change et or	63	30	401	249	16%	12%					
Total	389	276	1 492	1 092	26%	25%					

Population : Groupes bancaires CBD

Note: La structure est calculée sur la moyenne actif-passif.

Tableau 38 La part des ventes d'options dans les montants notionnels

	Montants notionnels									
	Ventes	Portefeuille d'options (Achats et Ventes)			Part des d'op	s ventes tions				
En milliards d'euros	2016	2017	2016	2017	2016	2017				
Taux d'intérêt	3 727	3 482	6 606	6 112	56%	57%				
Capitaux propres	1 740	1 065	3 158	2 002	55%	53%				
Change et or	1 422	1 227	2 667	2 334	53%	53%				
Total	6 890	5 774	12 432	10 447	55%	55%				

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

Note : La structure est calculée sur la moyenne actif-passif.

Tableau 39 Les opérations sur dérivés de crédit, au bilan et au notionnel

		En not	ionnel			Au k	oilan	
	Achats de protection		Vent prote	e de ction	Dérivés de crédit Actif		it Dérivés de cré Passif	
En milliards d'euros	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Contrats d'échange de risque de crédit (ou CDS)	737	558	722	540	15	10	15	11
Options sur écart de crédit (Credit spread options)	26	47	30	51	0	0	0	0
Total return swap	21	16	1	1	1	0	0	1
Autres dérivés de crédit	38	20	28	13	1	1	1	1
Total dérivés de crédit	821	641	781	605	17	11	16	13

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

4.4 Ratio de levier

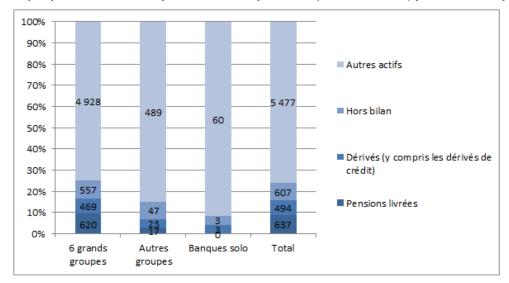
Tableau 40 Ratio de levier agrégé

	6 grands groupes	Autres groupes	Banques solo	Secteur bancaire français
2016	4,8%	7,5%	10,6%	5,0%
2017	4.9%	7.4%	7.1%	5.2%

Source : ACPR.

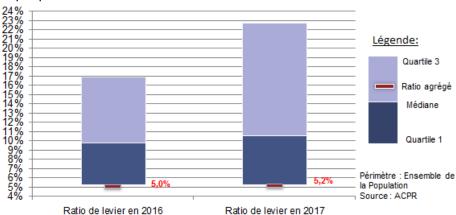
Population : Ensemble du secteur bancaire Note : Après élimination des mesures transitoires.

Graphique 45 Levier - répartition des expositions (dénominateur) par nature d'opérations



Population: Ensemble du secteur bancaire

Graphique 46 Distribution du ratio de levier



Note de lecture: 50% des établissements ont un ratio de levier compris entre 5 et 23%

Source : ACPR

Population : Ensemble du secteur bancaire

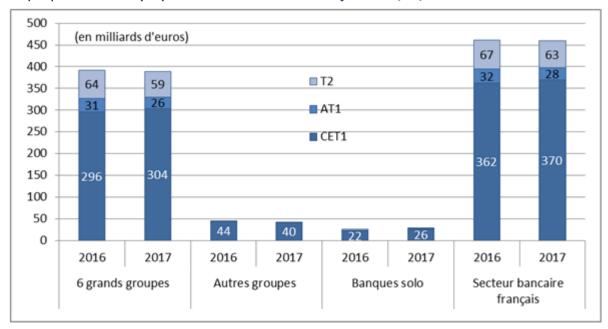
Note : Après élimination des mesures transitoires.

Note de lecture : à fin 2017, 50% des établissements ont un ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) compris entre 5 % (quartile 1) et 23 % (quartile 3), le ratio LCR agrégé de l'ensemble du secteur bancaire s'établissant à 5,2 %.

5 Surveillance prudentielle

5.1 Les fonds propres prudentiels

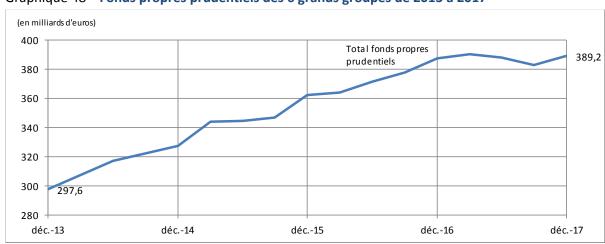
Graphique 47 Fonds propres du secteur bancaire français au 31/12/2017



Source: ACPR

Population: Ensemble du secteur bancaire

Graphique 48 Fonds propres prudentiels des 6 grands groupes de 2013 à 2017

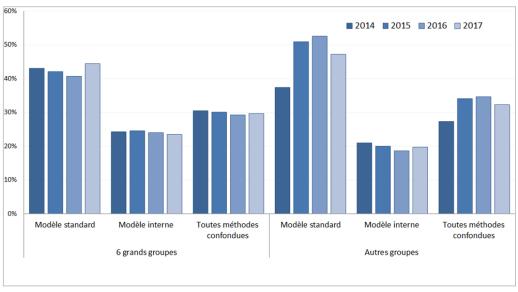


Source : ACPR

Population : Six grands groupes bancaires

Note: Entrée en vigueur de CRD4 à partir du 1^{er} janvier 2014 et à partir de juin 2014 pour les remises prudentielles.

Graphique 49 Pondération moyenne des expositions initiales



Source : ACPR Population : Groupes bancaires CBD

5.2 Les actifs pondérés par les risques (Risk Weighted Assets – RWA)

Tableau 41 Les actifs pondérés par les risques (RWA) au 31/12/2017

		En milliar	ds d'euros			En st	tructure	
	6 grands groupes	Autres groupes	Banques solo	Total	6 grands groupes	Autres groupes	Banques solo	Total
Portefeuille bancaire	1 760	159	129	2 049	79%	79%	90%	80%
Crédit (modèle interne et standard)	1 483	129	126	1 738	67%	64%	87%	68%
Actions	259	29	4	292	12%	14%	3%	11%
Titrisations	18	1	0	19	1%	1%	0%	1%
Règlement livraison portefeuille bancaire	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%
Portefeuille négociation	143	16	3	161	6%	8%	2%	6%
Marché (modèle interne et standard)	58	7	0	65	3%	3%	0%	3%
Risque de contrepartie	73	5	1	79	3%	3%	1%	3%
Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	12	4	1	18	1%	2%	1%	1%
Règlement-livraison portefeuille négociation	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%
Divers	319	25	12	356	14%	13%	9%	14%
Risque opérationnel	232	16	9	256	10%	8%	6%	10%
Autres éléments	87	9	3	100	4%	5%	2%	4%
Total	2 222	201	144	2 567	100%	100%	100%	100%

Source : ACPR

Population : Ensemble du secteur bancaire

Tableau 42 Pondérations moyennes des expositions initiales des banques françaises au 31/12/2017

En milliards d'euros	6 grands groupes	Autres groupes	Banques solo	Total
Toutes méthodes confondues : modèle interne et standard				
Actifs pondérés par les risques	1 644	168	134	1 946
Valeur exposée au risque	5 532	520	591	6 642
Pondération moyenne des Valeurs exposées au risque	30%	32%	23%	29%
Modèle interne (méthode avancée et fondation)				
Actifs pondérés par les risques	914	55	29	998
Valeur exposée au risque	3 890	281	352	4 523
Pondération moyenne des Valeurs exposées au risque	23%	20%	8%	22%
Modèle standard				
Actifs pondérés par les risques	730	113	105	947
Valeur exposée au risque	1 642	238	239	2 119
Pondération moyenne des Valeurs exposées au risque	44%	47%	44%	45%

Population : Ensemble du secteur bancaire

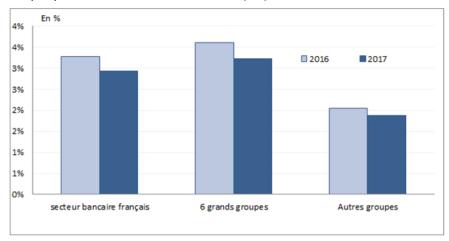
Tableau 43 Évolution des actifs pondérés par les risques

	6 grands groupes		Autres g	groupes	Banques solo		Total	
En milliards d'euros	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Crédit (modèle interne et standard)	1 460	1 483	153	129	95	126	1 708	1 738
Actions	261	259	28	29	2	4	290	292
Titrisations	26	18	3	1	0	0	29	19
Règlement livraison portefeuille bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Marché (modèle interne et standard)	64	58	10	7	1	0	74	65
Risque de contrepartie	84	73	7	5	0	1	92	79
CVA	20	12	7	4	0	1	27	18
Règlement-livraison portefeuille négociation	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque opérationnel	219	232	16	16	9	9	244	256
Autres éléments	95	87	8	9	4	3	107	100
Total	2 229	2 222	232	201	110	144	2 572	2 567

Source : ACPR

Population : Ensemble du secteur bancaire

Graphique 50 Probabilités de défaut (PD)

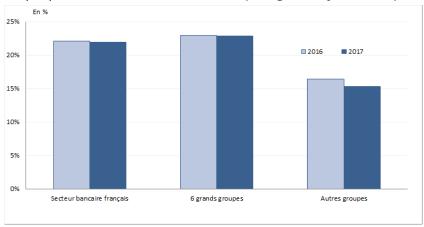


Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

Note : En pourcentage de la valeur exposée au risque

Graphique 51 Pertes en cas de défaut (Loss given default - LGD)

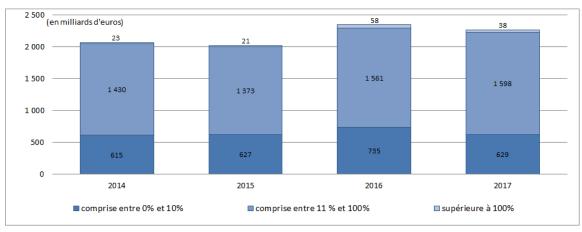


Source : ACPR

Population : Groupes bancaires CBD

Note : En pourcentage de la valeur exposée au risque

Graphique 52 Pondérations moyennes en méthode standard



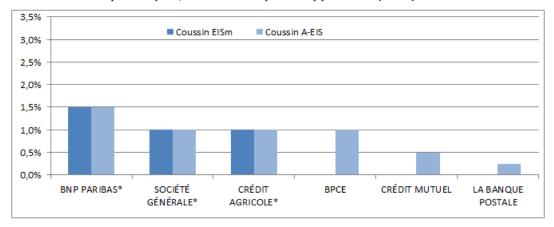
Source : ACPR.

 $Population: Ensemble\ du\ secteur\ bancaire$

 ${\bf Note: Les\ montants\ report\'es\ correspondent\ aux\ expositions\ initiales\ (comptables).}$

5.3 Exigences en fonds propres macro prudentielles

Graphique 53 Exigences de fonds propres fixées en 2017 et relatives aux « coussins » pour entités systémiques, en année de pleine application (2019)

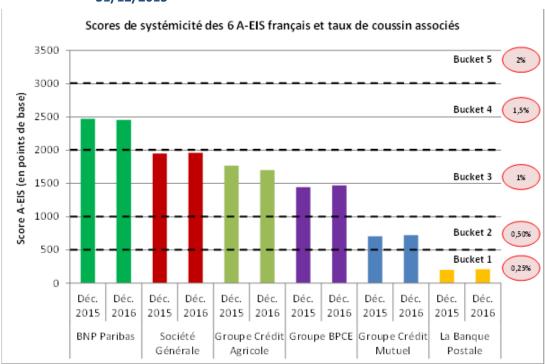


Source: ACPR.

Population: Six grands groupes bancaires

Note: Les établissements avec une étoile (*) sont ceux qui appartiennent à la fois à la liste des EIS^m (Établissements d'importance systémique mondiales) et à la liste des A-EIS (Autres établissements d'importance systémique). Le coussin A-EIS est plafonné à 2%, le coussin EIS^mpeut atteindre 3,5%. Le groupe BPCE n'est plus désigné EIS^m en 2017, au titre de l'exercice 2016, mais reste soumis au coussin EIS^m jusqu'à fin 2018 compte tenu des dispositions européennes (article 4.2 du règlement délégué UE 1222/2014).

Graphique 54 Scores de systémicité des établissements français pour la désignation des A-EIS, au 31/12/2015



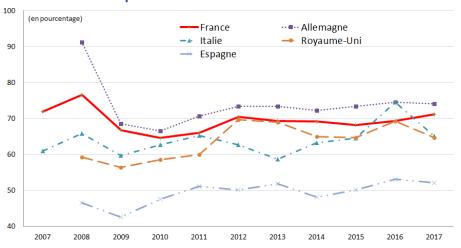
Source: ACPR.

Population: Six grands groupes bancaires

6 Comparaisons européennes sur les groupes bancaires nationaux²⁰

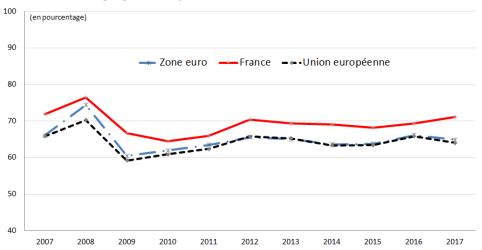
6.1 Coefficients d'exploitation

Graphique 55 Comparaison des coefficients d'exploitation des principaux secteurs bancaires européens



Source: BCE (CBD - Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

Graphique 56 Comparaison des coefficients d'exploitation du secteur bancaire français avec les agrégats européens

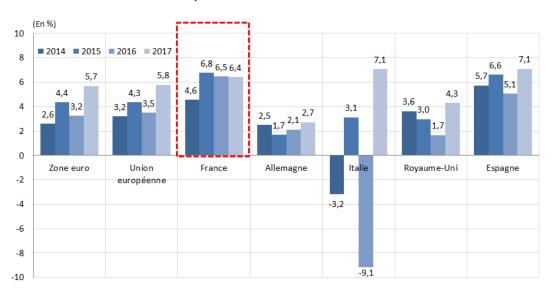


Source : BCE (CBD – Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

Les comparaisons de cette section portent sur les données des groupes bancaires nationaux accessibles à partir du Statistical Data Warehouse (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE: http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=9691144. Des informations complémentaires relatives à la méthodologie servant de base à l'élaboration des données peuvent être consultées sur le site internet de la BCE à l'adresse suivante: http://www.ecb.int/stats/money/consolidated/html/index.en.html.

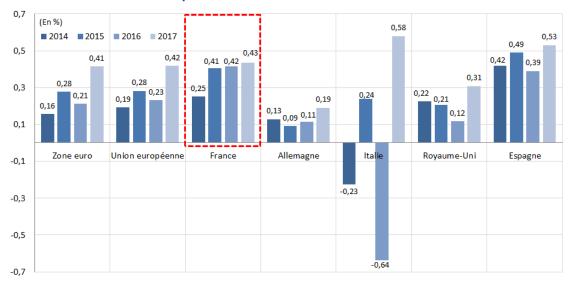
6.2 Les ratios de rentabilité (ROE et ROA)

Graphique 57 Résultat net / capitaux propres (Return on Equity = ROE) des principaux secteurs bancaires européens



Source: BCE (CBD – Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

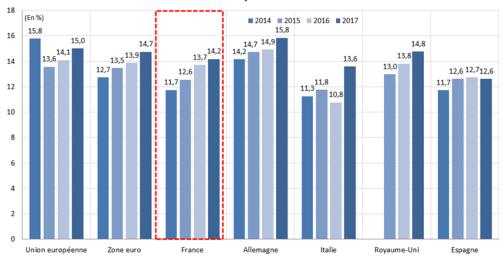
Graphique 58 Résultat net / Total de bilan (Return on Assets = ROA) des principaux secteurs bancaires européens



Source : BCE (CBD – Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

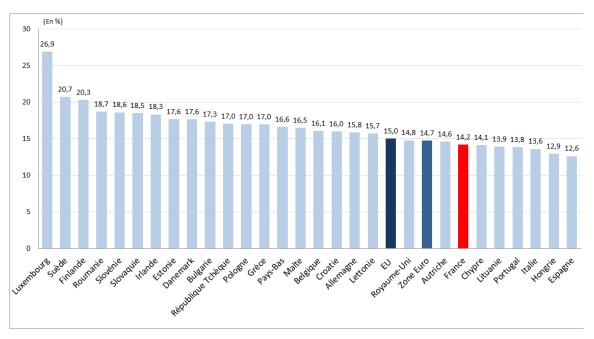
6.3 Les fonds propres prudentiels

Graphique 59 Ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) des principaux secteurs bancaires européens



Source : BCE (CBD – Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

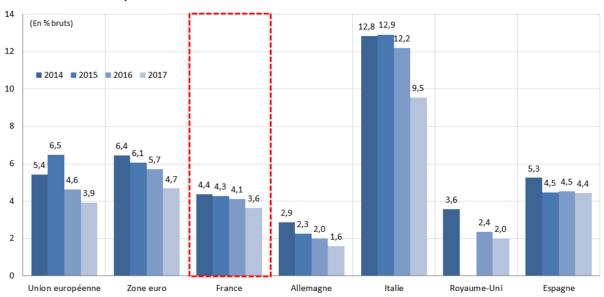
Graphique 60 Ratios de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de l'ensemble des secteurs bancaires européens, à fin 2017



Source : BCE (CBD – Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

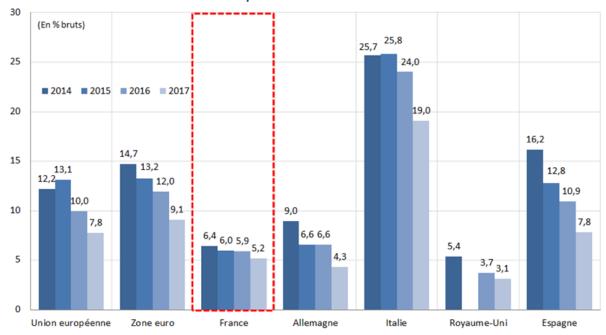
6.4 Les créances douteuses

Graphique 61 Taux de créances douteuses des ménages des principaux secteurs bancaires européens



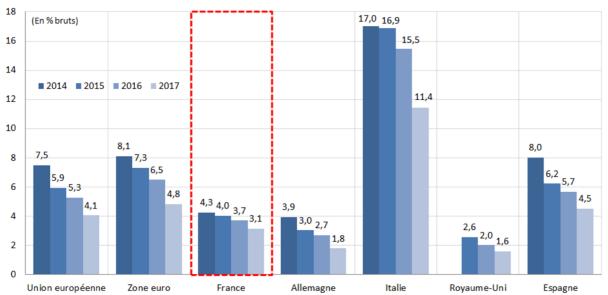
Source: BCE (CBD - Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

Graphique 62 Taux de créances douteuses des entreprises non financières (ENF) des principaux secteurs bancaires européens



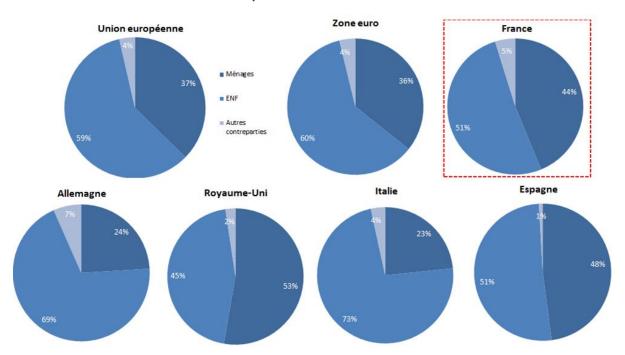
Source : BCE (CBD - Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

Graphique 63 Le taux de créances douteuses toutes contreparties confondues des principaux secteurs bancaires européens



Source : BCE (CBD – Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

Graphique 64 Répartition des créances douteuses par type de contrepartie des principaux secteurs bancaires européens



Source : BCE (CBD - Consolidated Banking Data) et calculs ACPR



1 La structure des organismes d'assurance en 2017

Tableau 1 Les codes des différents périmètres du rapport

Périmètre:	Code
États Nationaux Spécifiques sur base sociale	ENS
États Solvabilité 1 sur base sociale	Solo S1
États Solvabilité 2 sur base sociale	Solo S2
États Solvabilité 2 sur base consolidée	Groupe S2
Organismes assujettis à la collecte sur les flux d'assurance vie	Vie

1.1 Les différentes formes juridiques de l'assurance en France

Tableau 2 Les organismes d'assurance agréés en France

Nombre d'organismes d'assurance	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Sociétés d'assurance	229	327	318	309	299	281	273	267	-6
Sociétés de réassurance	20	19	16	16	15	16	14	14	0
Succursales de pays tiers	6	5	5	4	4	4	4	4	0
Code des assurances	357	351	339	329	318	301	291	285	-6
Institutions de prévoyance / Code de la sécurité sociale	53	51	49	46	41	37	37	36	-1
Mutuelles livre II non substituées	482	453	428	396	371	339	319	310	9۔
Mutuelles livre II substituées	237	219	202	203	179	149	127	110	-17
Code de la mutualité	719	672	630	599	550	488	446	420	-26
Total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément	1 129	1 074	1 018	974	909	826	774	741	-33

N.B.: Le total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément n'intègre pas les organismes toujours sous contrôle mais qui ne sont plus habilités à produire des contrats

Graphique 1 Type d'activité des organismes d'assurance selon leur code juridique au 31/12/2017

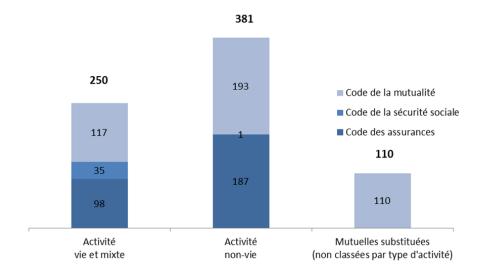


Tableau 3 Type d'activité et régime de remise des organismes d'assurance agréés en France

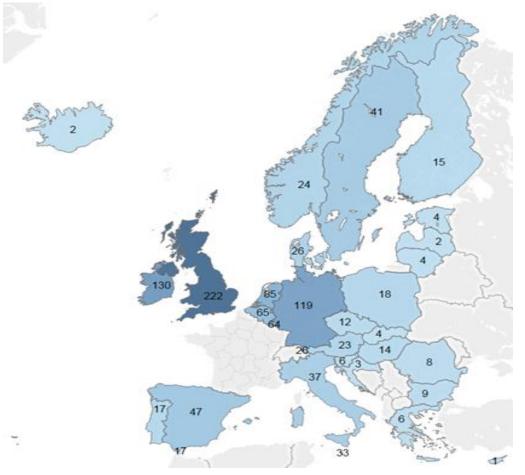
Forme juridique de l'organisme d'assurance	Type	Régime d	de remise	Total
Forme juridique de l'organisme d'assurance	d'activité	Solvabilité 1	Solvabilité 2	Total
Sociétés d'assurance	Vie	2	82	84
	Non-vie	25	158	183
Entreprises de réassurance			14	14
Succursales d entreprise de pays tiers (hors EEE)	Non-vie	3	1	4
Code des assurances		30	255	285
Institutions de prévoyance	Vie		35	35
	Non-vie		1	1
Code de la sécurité sociale			36	36
Mutuelles non substituées	Vie	12	105	117
	Non-vie	100	93	193
Code de la mutualité (hors substituées)		112	198	310
Total général (hors substituées)		142	489	631

Tableau 4 Évolution des groupes Solvabilité 2 constitués en France

	2016	2017
Groupes dont le parent ultime est en France	54	57
Groupes dont le parent ultime est dans l'EEA	4	4
Groupes dont le parent ultime est hors de l'EEA	1	1
Groupes transitoires ou en constitution	9	4
dont le parent ultime est en France	9	4

1.2 L'utilisation du passeport européen

Graphique 2 Nombre d'entreprises d'assurance et de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE habilitées à exercer en LPS sur le territoire français



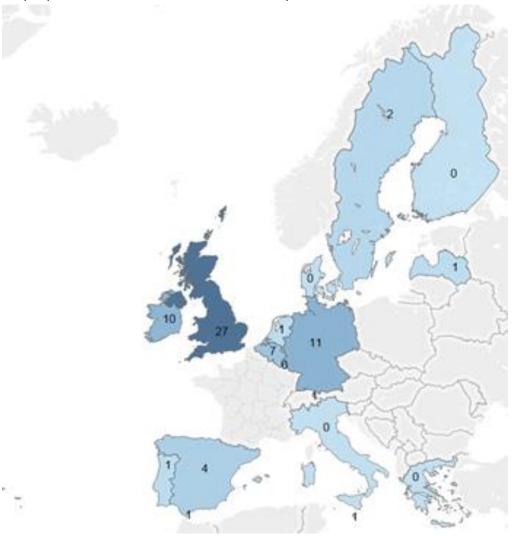
Pays	2005	2010	2015	2016	2017
Royaume-Uni	225	247	236	236	222
Irlande	117	135	131	130	130
Allemagne	76	90	118	123	119
Pays-Bas	60	66	70	87	85
Belgique	50	59	61	62	65
Luxembourg	62	65	64	67	64
Espagne	31	48	50	50	47
Suède	29	42	43	44	41
Italie	53	60	57	50	37
Malte	1	20	29	33	33
Danemark	17	25	31	31	26
Liechtenstein	15	22	24	25	26
Norvège	13	20	23	24	24
Autriche	18	27	24	24	23
Pologne	3	12	18	18	18
Gibraltar	9	21	19	20	17
Portugal	12	17	17	16	17
Finlande	11	15	15	16	15
Hongrie	5	13	14	15	14
République tchèque	6	10	12	12	12
Bulgarie	0	4	6	8	9
Roumanie	0	1	8	8	8
Grèce	4	5	7	7	6
Slovénie	2	4	4	6	6
Estonie	2	5	4	4	4
Lituanie	2	3	3	4	4
Slovaquie	1	4	4	4	4
Croatie	0	0	3	3	3
Islande	2	2	2	2	2
Lettonie	1	4	3	3	2
Chypre	0	0	1	1	1
TOTAL	827	1 046	1 101	1 133	1 084

Graphique 3 Nombre de déclarations de LPS par des entreprises d'assurance françaises et des succursales d'entreprises d'assurance françaises dans l'EEE



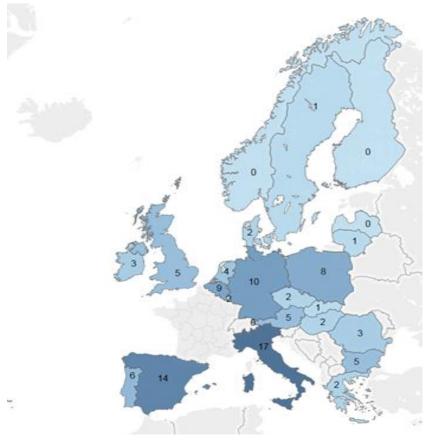
Pays	2010	2015	2016	2017
Autriche	66	63	57	106
Italie	84	93	90	86
Luxembourg	92	85	80	84
Belgique	111	113	107	82
Espagne	84	88	84	80
Royaume-Uni	74	76	70	71
Portugal	76	74	69	69
Pays-Bas	68	69	64	67
Pologne	57	59	57	59
Allemagne	92	87	84	57
Irlande	68	62	57	57
Grèce	64	63	59	56
Hongrie	54	57	53	55
Danemark	63	60	55	52
République tchèque	54	54	52	52
Finlande	58	56	53	51
Roumanie	49	53	50	51
Slovaquie	52	55	51	49
Suède	59	55	51	49
Malte	47	48	47	48
Chypre	45	49	48	46
Slovénie	47	50	48	46
Bulgarie	43	46	44	45
Lettonie	45	47	45	44
Lituanie	41	47	46	44
Estonie	40	47	45	43
Norvège	46	45	44	42
Islande	34	40	39	39
Liechtenstein	29	31	30	30
Croatie	0	18	19	19
Gibraltar	1	4	5	5
TOTAL	1 743	1 731	1 646	1 578

Graphique 4 Nombre de succursales d'entreprises d'assurance au sein de l'EEE établies en France



Pays	2005	2010	2015	2016	2017
Royaume-Uni	41	38	28	29	27
Allemagne	17	14	12	11	11
Irlande	7	8	8	9	10
Belgique	12	9	8	7	7
Luxembourg	6	6	5	5	6
Espagne	4	3	3	4	4
Suède	2	2	1	1	2
Gibraltar			1	2	1
Lettonie	0	0	1	1	1
Liechtenstein	0	0	1	1	1
Malte	0	0	1	1	1
Pays-Bas	5	6	3	3	1
Portugal	3	3	1	1	1
Danemark	1	0	0	0	0
Finlande	1	1	0	0	0
Grèce	1	0	0	0	0
Italie	4	4	5	5	0
Total	105	95	78	80	73

Graphique 5 Nombre de succursales d'entreprises d'assurance françaises établies dans l'EEE



Pays	2010	2015	2016	2017
Italie	16	17	16	17
Espagne	15	15	14	14
Allemagne	11	9	9	10
Belgique	9	9	9	9
Pologne	5	8	8	8
Portugal	8	7	7	6
Autriche	4	5	5	5
Bulgarie	5	5	5	5
Royaume-Uni	7	6	6	5
Pays-Bas	4	4	4	4
Irlande	2	3	3	3
Roumanie	3	3	3	3
Danemark	1	2	2	2
Grèce	3	3	3	2
Hongrie	3	2	2	2
Luxembourg	4	3	3	2
République tchèque	2	2	2	2
Lituanie	0	1	1	1
Slovaquie	1	1	1	1
Suède	1	1	1	1
Finlande	2	0	0	0
Lettonie	1	2	2	0
Liechtenstein	1	0	0	0
Norvège	1	0	0	0
TOTAL	109	108	106	102

2 Bilan et caractéristiques du marché français de l'assurance

2.1 Les différentes visions du marché

2.1.1 Bilan comptable agrégé de l'ensemble de la population

Tableau 5 Bilan comptable résumé des organismes d'assurance

(En milliards d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part des réassureurs dans les provisions techniques	96,0	116,0	120,2	116,5	117,9	129,8
Placements hors contrats en UC	1 616,5	1 691,4	1 774,6	1 851,5	1 901,6	1 930,1
Placements des contrats en UC	223,3	245,1	266,3	289,7	316,2	361,9
Autres actifs	133,0	132,9	141,7	149,0	149,6	151,9
Total actifs	2 068,8	2 185,4	2 302,9	2 406,6	2 485,3	2 573,8
Fonds propres	145,6	151,9	157,1	172,2	173,4	179,0
Provisions techniques hors contrats en UC	1 522,0	1 579,9	1 644,9	1 696,4	1 740,1	1 766,0
Provisions techniques des contrats en UC	224,7	246,1	267,6	291,4	318,1	364,1
Autres passifs	176,5	207,4	233,3	246,6	253,7	264,6
Total passifs	2 068,8	2 185,4	2 302,9	2 406,6	2 485,3	2 573,8
Bilan en valeur de marché*	2 226,5	2 348,8	2 581,4	2 678,1	2 737,6	2 823,0

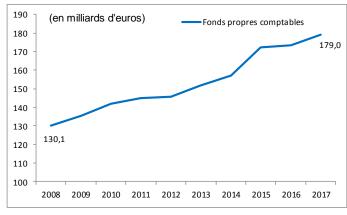
Population : ensemble des organismes

Source : ACPR

Note*: Bilan augmenté des plus-values latentes jusqu'en 2015 et bilan en valeur de marché à partir de 2016

ENS

Fonds propres comptables des organismes d'assurance depuis 2008



Source: ACPR

2.1.2 Bilan prudentiel des populations soumises à Solvabilité 2

Tableau 6 Bilan prudentiel résumé du bilan des organismes et groupes d'assurance

(En milliards d'euros)	Organismes - bilan sur base sociale		Groupes - bi	Groupes - bilan sur base consolidée			Dont sous-groupes étrangers		
	2016	2017	Evolution	2016	2017	Evolution	2016	2017	
Placements hors contrats en UC	2168,5	2199,9	1%	2180,0	2307,8	6%	13%	8%	
Placements des contrats en UC	316,1	361,9	14%	346,0	423,3	22%	20%	12%	
Trésorerie et dépôts	64,5	63,2	-2%	74,0	73,0	-1%	8%	3%	
Autres actifs	188,4	197,9	5%	142,0	158,6	12%	11%	6%	
Total actifs	2737,6	2823,0	3%	2742,0	2962,8	8%	14%	12%	
Actif net	299,9	325,0	8%	206,1	246,7	20%	11%	9%	
Provisions hors contrats en UC	1869,6	1876,6	8%	1895,4	1982,2	32%	13%	8%	
Provisions des contrats en UC	306,0	350,5	15%	336,6	410,6	22%	19%	17%	
Autres passifs	262,1	270,9	6%	303,9	323,2	8%	10%	7%	
Total passifs	2737,6	2823,0	3%	2742,0	2962,8	8%	14%	12%	

Source: ACPR

Périmètre: Organismes et groupes S2 (y compris sous-groupes étrangers).

N.B 1: Un organisme S2 sur base sociale peut être consolidé dans un groupe S2.

N.B.2: La période transitoire accordée aux groupes pour se constituer comme groupes prudentiels courrait jusqu'au 1er janvier 2018; de nouveaux groupes prudentiels ont donc été constitués entre 2016 et 2017, et sont désormais inclus dans les chiffres 2017.

2.2 L'actif des organismes soumis à Solvabilité 2

Graphique 6 Les composantes de l'actif pour les organismes soumis à Solvabilité 2

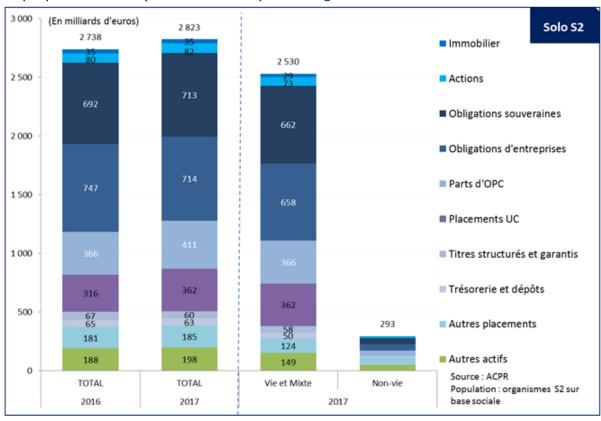


Tableau 7 Le poids des composantes de l'actif pour les organismes Solvabilité 2

	2016		2017	
Actif (en % et en milliards d'euros)	Ensemble	Ensemble	Organismes Vie et Mixtes	Organismes Non-vie
Obligations souveraines	29%	29%	31%	17%
Obligations d'entreprises	31%	29%	30%	19%
Parts d'OPC	15%	17%	17%	15%
Actions	3%	3%	3%	3%
Immobilier	1%	1%	1%	2%
Autres placements	7%	8%	6%	21%
Titres structurés et garantis	3%	2%	3%	1%
Trésorerie et dépôts	3%	3%	2%	4%
Autres actifs	8%	8%	7%	17%
Total actifs hors UC	2 421	2 461	2 169	0
Placements en UC	12%	13%	14%	0%
Total actifs	2 738	2 823	2 530	293

Source: ACPR

Population: Organismes S2

Note: les actions et autres participations représentent 8,1% du total de bilan (8,9% des

placements) de l'ensemble des organismes

2.3 Le passif des organismes soumis à Solvabilité 2

Graphique 7 Les composantes du passif des organismes soumis à Solvabilité 2

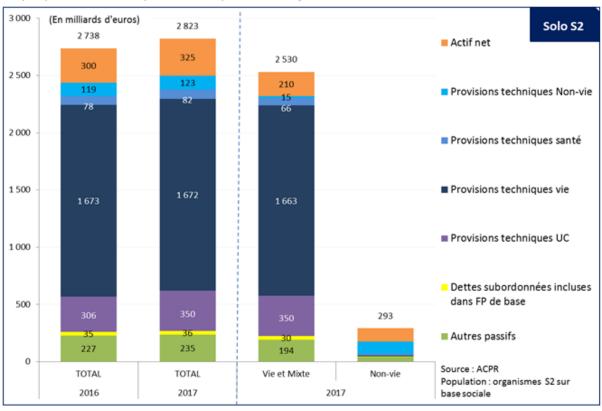


Tableau 8 Le poids des composantes du passif des organismes Solvabilité 2

Passif	2016		2017	
(en % et en milliards d'euros)	Ensemble	Ensemble	Organismes Vie et Mixtes	Organismes Non-vie
Provisions techniques vie	69%	68%	76%	3%
Provisions techniques santé	3%	3%	3%	5%
Provisions techniques Non-vie	5%	5%	1%	37%
Autres passifs	9%	10%	9%	14%
Dettes subordonnées incluses dans FP de base	1%	1%	1%	2%
Actif net	12%	13%	10%	39%
Total passifs hors UC	2 432	2 472	2 180	293
Provisions techniques en UC	11%	12%	14%	0%
Total passifs hors UC	2 738	2 823	2 530	293

Source: ACPR

Population: Organismes S2

2.4 Les fonds propres prudentiels et l'actif net

Tableau 9 Lien entre l'actif net et les fonds propres prudentiels

(En milliards d'euros)	2016	2017
Actif net	299,9	325,0
+ Dettes subordonnées	34,9	35,8
- Actions propres détenues	-0,3	-0,2
- Dividendes prévus	-4,9	-6,9
- Fonds cantonnés restreints	-0,3	-0,2
- Déductions	-0,1	-0,1
Fonds propres de base	329,3	353,3
+ Fonds propres auxiliaires	2,6	2,6
Fonds propres totaux	331,9	356,0

Source: ACPR

Population: ensemble des organismes S2

2.4.1 Les fonds propres de base

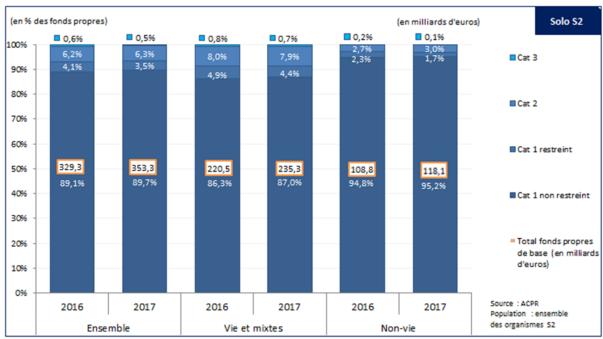
Tableau 10 Décomposition des fonds propres de base

	Ensemble		Vie et i	mixtes	Non-vie		
(En milliards d'euros)	2016	2017	2016	2017	2016	2017	
Total fonds propres de base	329,3	353,3	220,5	235,3	108,8	118,1	
- dont cat. 1 non restreint	293,4	317,0	190,3	204,6	103,1	112,5	
- dont cat. 1 restreint	13,4	12,4	10,8	10,4	2,5	2,0	
- dont cat. 2	20,5	22,2	17,5	18,6	2,9	3,5	
- dont cat. 3	2,1	1,8	1,9	1,6	0,2	0,1	

Source: ACPR

Population : ensemble des organismes S2

Graphique 8 Qualité des fonds propres par type d'organisme



2.4.2 L'actif net

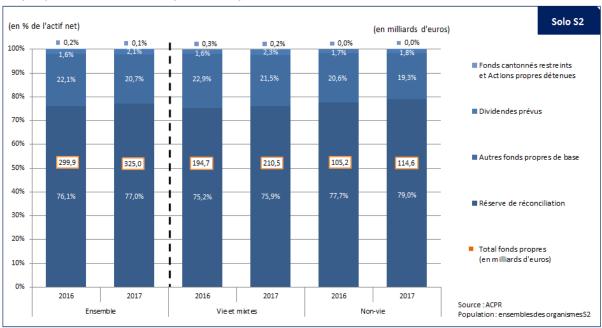
Tableau 11 Décomposition de l'actif net

	Ensemble		Vie et	mixtes	Non-vie		
(En milliards d'euros)	2016	2017	2016	2017	2016	2017	
Total Actif Net	299,9	325,0	194,7	210,5	105,2	114,6	
- dont réserve de réconciliation	228,2	250,3	146,4	159,8	81,7	90,5	
- dont autres fonds propres de base	66,3	67,4	44,5	45,3	21,7	22,1	
- dont dividendes prévus	4,9	6,9	3,1	4,9	1,8	2,0	
- dont fonds cantonnés restreints	0,3	0,2	0,3	0,2	0,0	0,0	
- dont actions propres détenues	0,3	0,2	0,3	0,2	0,0	0,0	

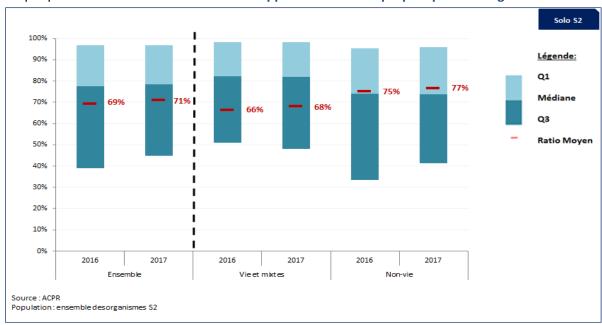
Source: ACPR

Population: ensemble des organismes S2

Graphique 9 Éléments du passif composant l'actif net



Graphique 10 Réserve de réconciliation rapportée aux fonds propres pour les organismes



2.5 Les provisions techniques (PT) des organismes

2.5.1 Ventilation par activité

Graphique 11 Provisions techniques par type d'activité (en encours et en %)

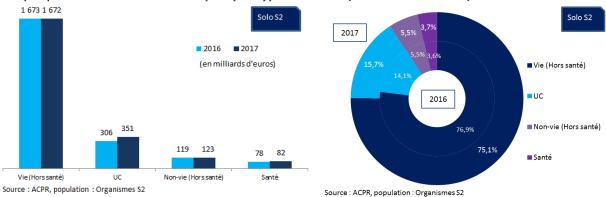


Tableau 12 Décomposition des provisions techniques

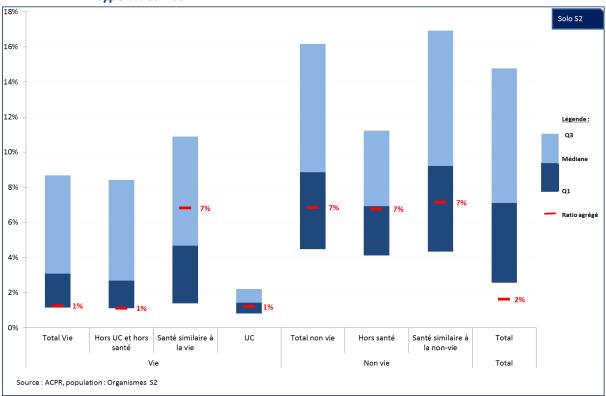
(e	n millards d'euros)	PT calculées comme un tout	Meilleure estimation	Marge de risque	Provisions techniques
	Vie (hors UC et hors Santé)	0,0	1654,0	18,3	1672,4
Vie	Unité de compte (UC)	0,1	346,2	4,2	350,5
	Santé similaire à la vie	0,0	45,5	3,1	48,6
Non-vie	Santé similaire à la non-vie	0,0	30,7	2,2	32,9
NOII-VIE	Non-vie (hors Santé)	0,0	114,9	7,8	122,7
	Total	0,1	2 191,4	35,5	2 227,0

(er	% du total des PT)	PT calculées comme un tout	Meilleure estimation	Marge de risque	Provisions techniques
	Vie (hors UC et hors Santé)	0,003%	98,9%	1,1%	100%
Vie	Unités de compte (UC)	0,023%	98,8%	1,2%	100%
	Santé similaire à la vie	-0,004%	93,6%	6,4%	100%
Non-vie	Santé similaire à la non-vie	0,000%	93,3%	6,7%	100%
Non-vie	Non-vie (hors Santé)	0,002%	93,7%	6,3%	100%
	Total	0,006%	98,4%	1,6%	100%

Source: ACPR

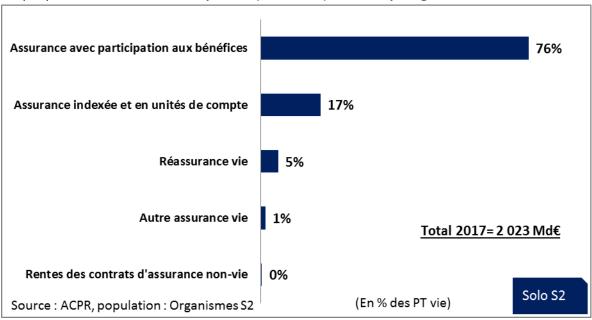
Périmètre: organismes S2

Graphique 12 Marge de risque rapportée à la meilleure estimation des provisions techniques par type d'activité

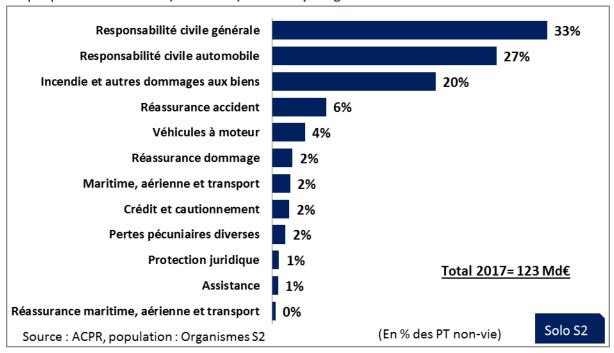


2.5.2 Ventilation des provisions techniques (PT) par ligne d'activité

Graphique 13 Provisions Techniques vie (hors santé) ventilées par ligne d'activité



Graphique 14 PT non-vie (hors santé) ventilées par ligne d'activité



Graphique 15 Provisions techniques Santé ventiléées par ligne d'activité



2.5.3 Les provisions mathématiques d'assurance vie

Tableau 13 Provisions mathématiques

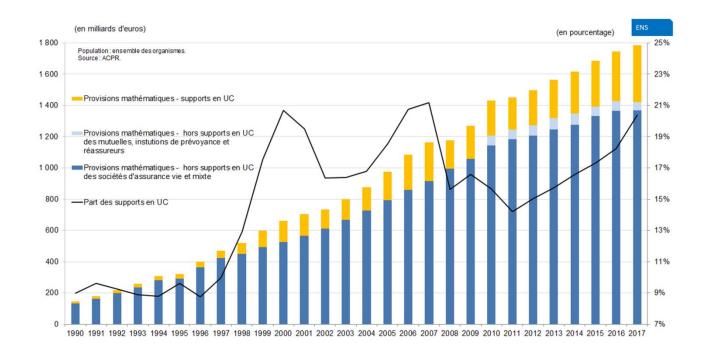
(en milliards d'euros)	Type d'organisme	2013	2014	2015	2016	2017
	Sociétés d'assurance vie et mixte	1 246,7	1 274,4	1 331,5	1 361,8	1 368,1
Provisions d'assurance vie hors	Mutuelles du code de la mutualité	31,2	32,6	33,7	36,0	25,0
contrats en UC	Institutions de prévoyance	21,2	22,1	23,0	22,7	23,7
	Réassureurs	18,5	18,4	4,5	4,0	4,2
Total Provisions d'assu	urance vie des contrats en euros	1 317,6	1 347,5	1 392,8	1 424,6	1 421,0
Provisions	Sociétés d'assurance vie et mixte	245,9	267,3	291,0	317,7	363,5
d'assurance vie des	Mutuelles du code de la mutualité	0,2	0,2	0,2	0,3	0,5
contrats en UC	Institutions de prévoyance	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Total Provisions d'ass	urance vie des contrats en UC	246,1	267,6	291,4	318,1	364,1
Total provisions mathé	matiques	1 563,8	1 615,2	1 684,2	1 742,7	1 785,1

Population: ensemble des organismes

Source: ACPR

ENS

Graphique 16 Les provisions mathématiques des organismes



3 La rentabilité du marché français de l'assurance en 2017

3.1 Compte de résultat

Tableau 14 Compte de résultat agrégé²¹ (vue résumée) en vision comptable

		Activité Vie Activité Non-vie					Total								
(en milliards d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Primes acquises	144,1	154,2	166,9	169,2	158,7	120,7	124,6	127,3	127,9	134,3	264,8	278,8	294,2	297,1	293,0
- dont primes cédées	12,3	10,2	15,6	22,9	10,8	21,1	20,6	21,5	23,0	25,7	33,4	30,9	37,1	45,9	36,5
Charges des sinistres, dotations aux provisions et participation aux résultats (-)	192,7	199,8	207,3	201,8	202,1	94,7	95,7	97,8	99,8	103,9	287,4	295,5	305,1	301,7	306,1
- dont charges et provisions cédées	13,3	11,5	14,9	21,2	9,4	18,1	16,1	15,1	17,1	19,1	31,4	27,7	30,0	38,3	28,5
- dont participation aux résultats	45,4	44,1	44,7	39,6	39,0	0,9	1,0	0,8	0,6	0,7	46,3	45,1	45,5	40,2	39,8
Produits financiers nets	69,0	65,3	63,2	56,7	67,4	5,8	6,2	6,3	5,6	5,7	74,8	71,4	69,5	62,3	73,1
Frais d'acquisition et d'administration (-)	14,3	14,7	15,1	15,8	16,1	24,7	25,4	26,4	27,4	27,9	38,9	40,0	41,5	43,3	44,1
Solde de reassurance calculé	1,0	1,3	0,3	-0,6	-0,4	-3,0	-4,5	-3,5	-1,9	-2,2	-2,0	-3,2	-3,2	2,5	2,6
Résultat technique	7,1	6,3	8,0	7,6	7,5	4,2	5,2	5,9	4,4	5,9	11,3	11,5	13,9	12,0	13,3
				Pro	oduits fir	nanciers	nets du	ı résulta	t non te	chnique	4,6	4,6	4,8	4,2	4,3
	Autres éléments non techniques -5,5 -5,5 -6,0 -4,7 -6,1						-6,1								
	Résultat net 10,5 10,6 12,7 11,6 11,						11,6								
	Résultat net rapporté aux fonds propres comptables (return on equity – RoE) 6,9% 6,7% 7,4% 6,7% 6,5%							6,5%							

N.B.: les lignes « Résultat technique » et « Résultat net » peuvent ne pas être égales à la somme des soldes intermédiaires en raison d'effets d'arrondis. Cela est valable pour l'ensemble des tableaux de cette partie. Les primes acquises sont brutes de réassurance, les opérations de cession de primes étant enregistrées dans le solde de réassurance avec les charges attribuées aux organismes cessionnaires, qu'ils soient ou non réassureurs.

Population: Ensemble des organismes

Source : ACPR

ENS

3.1.1 L'activité vie : vision d'ensemble

Tableau 15 Décomposition du chiffre d'affaire en assurance vie

(en milliards d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017
Primes acquises en assurance vie	144,1	154,2	166,9	169,2	158,7
. Affaires directes	125,5	134,7	141,0	139,3	140,1
. Acceptations en réassurance	16,3	16,3	21,9	25,5	13,5
. Primes collectées à l'étranger (via LPS et succursales)	2,3	3,2	3,9	4,4	5,1

N.B.: l'augmentation de primes acquises en assurances vie entre 2015 et 2016 est due à deux opérations de marchés importantes distinctes.

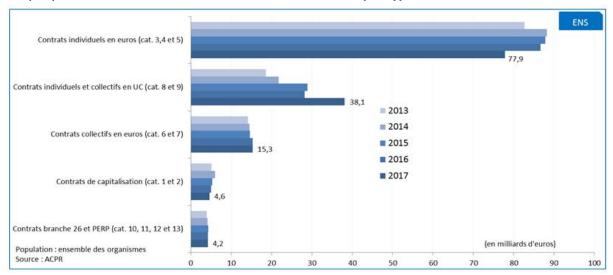
Population: ensemble des organismes

Source : ACPR

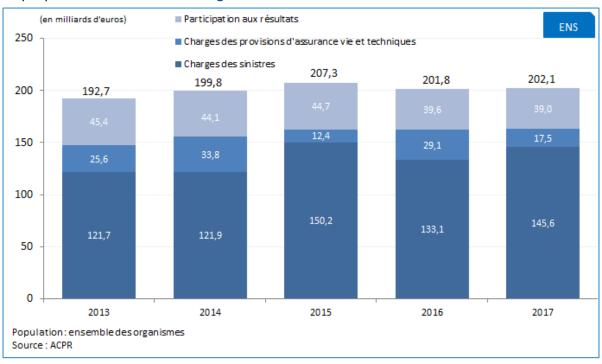
ENS

²¹ Le tableau 6 reprend les données de résultat du secteur de l'assurance selon les *activités* (vie / non-vie), et non les *types* d'organismes ; ainsi la catégorie « vie » du tableau concerne les sociétés d'assurance vie, mais également les autres types d'organismes d'assurance qui effectuent une activité d'assurance vie ; il en va de même pour la partie « non-vie » du tableau.

Graphique 17 Primes d'assurance vie en affaires directes par type de contrat

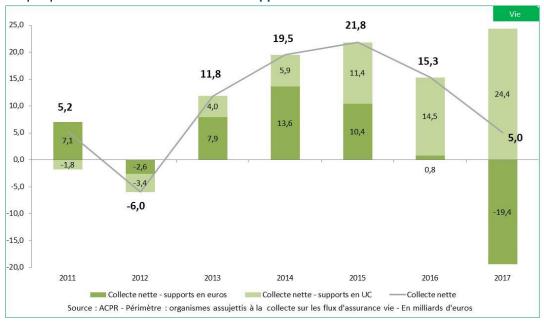


Graphique 18 Ventilation des charges en assurance vie

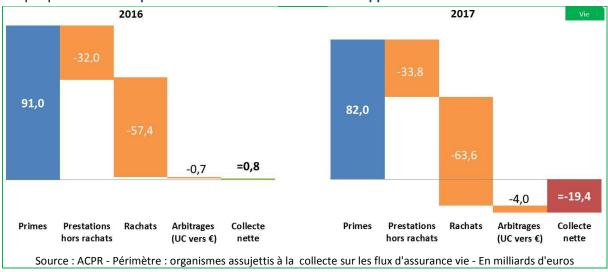


3.1.2 L'activité vie : Collecte nette sur les contrats rachetables

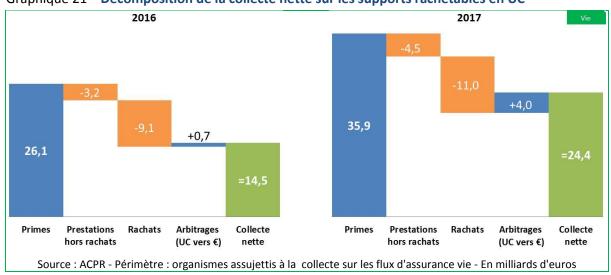
Graphique 19 La collecte nette sur les supports rachetables



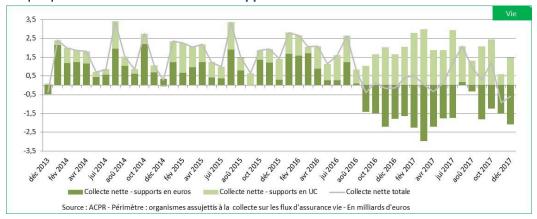
Graphique 20 Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en euros



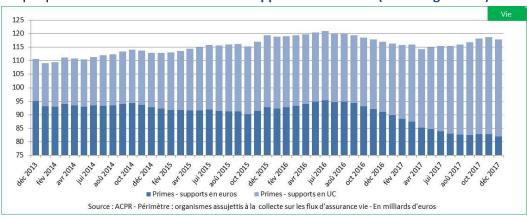
Graphique 21 Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en UC



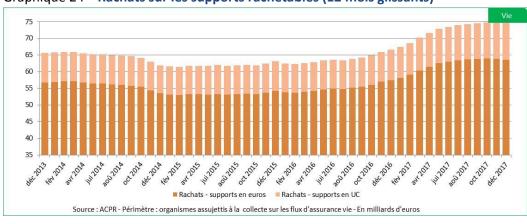
Graphique 22 Collecte nette sur les supports rachetables



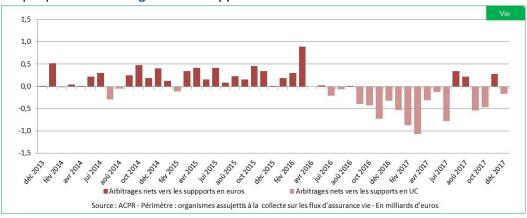
Graphique 23 Primes collectées sur les supports rachetables (12 mois glissants)



Graphique 24 Rachats sur les supports rachetables (12 mois glissants)



Graphique 25 Arbitrages sur les supports rachetables



3.1.3 L'activité non-vie

Tableau 16 Décomposition du chiffre d'affaire en assurance non-vie

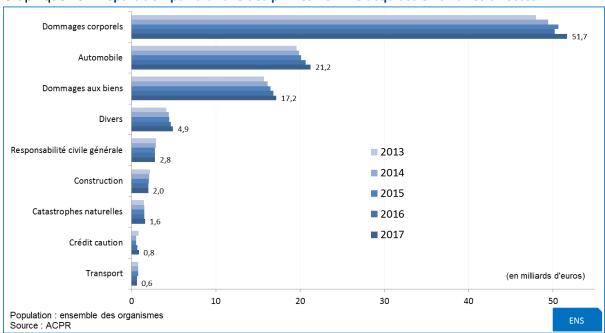
(en milliards d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017
Primes acquises en assurance non-vie	120,7	124,6	127,3	127,9	134,3
. Affaires directes	95,2	97,4	99,0	100,0	102,8
. Acceptations en réassurance	20,9	21,8	22,3	19,1	21,7
. Primes collectées à l'étranger (en LPS et en succursales)	4,6	5,5	6,0	8,8	9,7

Population: ensemble des organismes

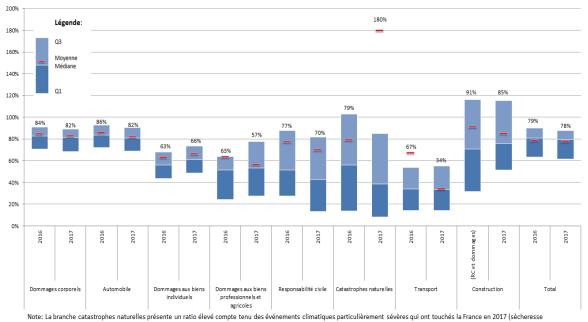
Source: ACPR

ENS

Graphique 26 Répartition par branche des primes non-vie acquises en affaires directes

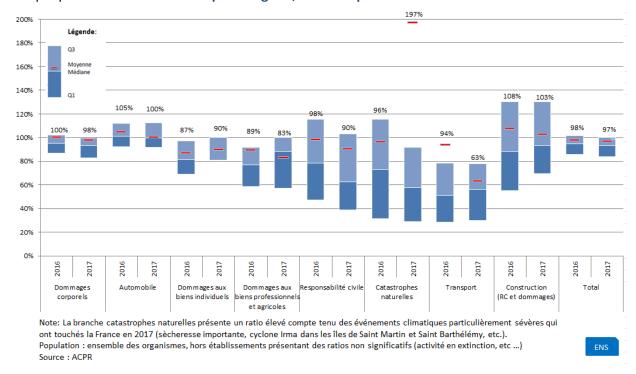


Ratios sinistres sur primes par année de survenance, hors acceptations Graphique 27

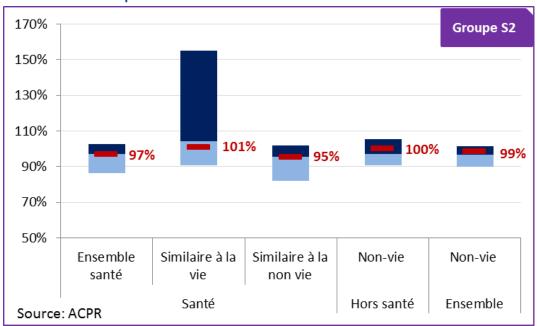


importante, cyclone Irma dans les îles de Saint Martin et Saint Barthélémy, etc.).
Population : ensemble des organismes, hors établissements présentant des ratios non significatifs (activité en extinction, etc ...)

Graphique 28 Ratios combinés par catégorie, hors acceptations

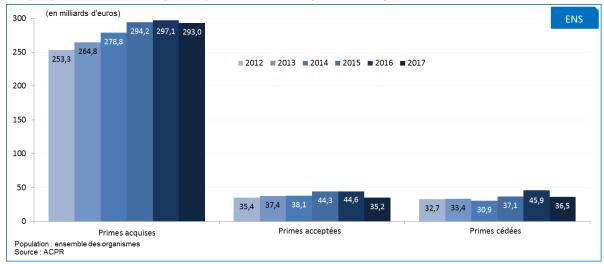


Graphique 29 Ratios combinés des groupes Solvabilité 2 à fin 2017, par activité, hors acceptations

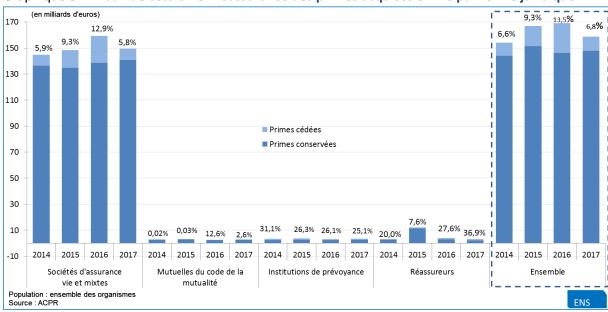


3.2 Les taux de cession en réassurance

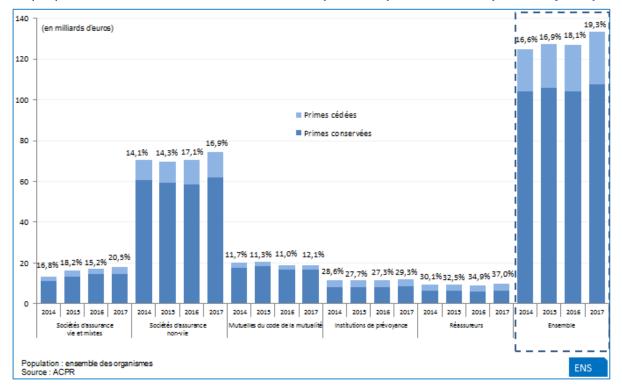
Graphique 30 Primes acquises, primes cédées et primes acceptées, activités vie et non vie



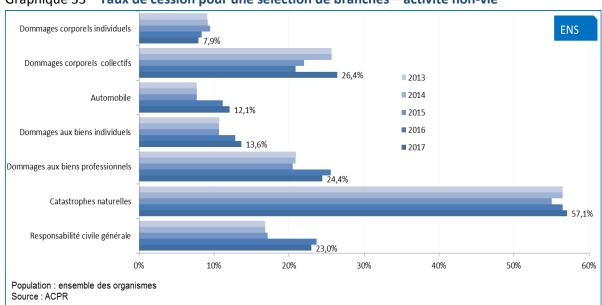
Graphique 31 Taux de cession en réassurance des primes acquises en vie par forme juridique



Graphique 32 Taux de cession en réassurance des primes acquises en non-vie par forme juridique



Graphique 33 Taux de cession pour une sélection de branches – activité non-vie



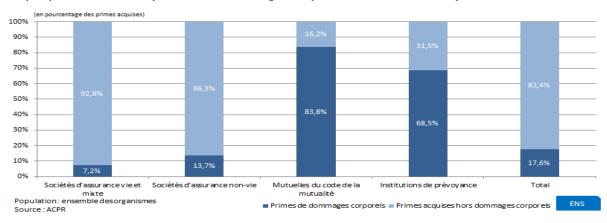
3.2.1 Les dommages corporels

Tableau 17 Population des organismes supervisés par l'ACPR et exerçant une activité de dommages corporels en 2017

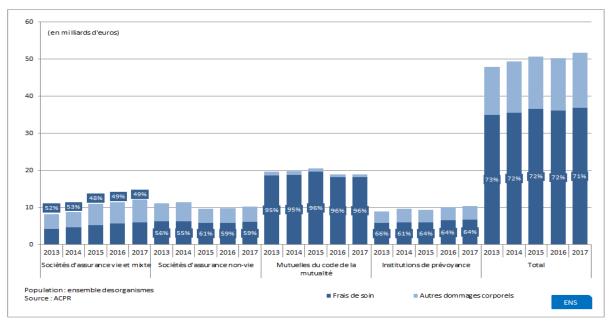
(Nombre d'organismes)	Organismes exerçant une activité de dommages corporels	dont organismes excerçant une activité de remboursement de frais de soin
Institutions de prévoyance	35	26
Assureurs du code des assurances	136	101
Mutuelles du code de la mutualité	228	222
Total	399	349

Source: ACPR ENS

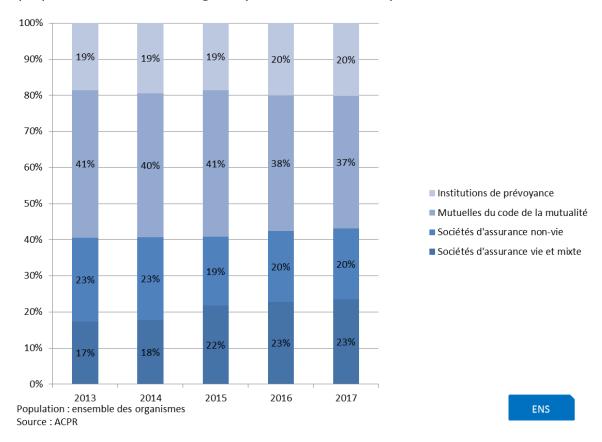
Graphique 34 Part des primes des dommages corporels dans le total des primes en 2017



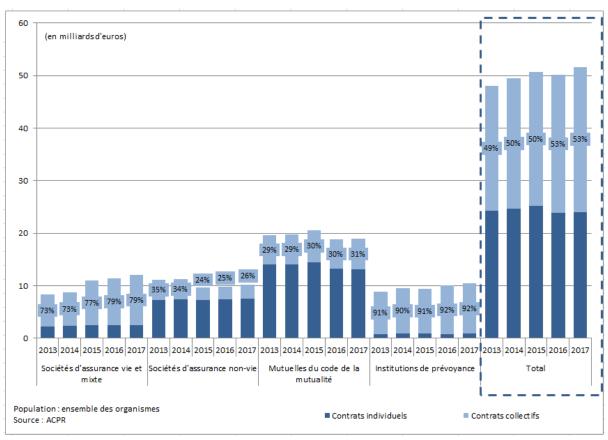
Graphique 35 Répartition des primes de dommages corporels par type de risque



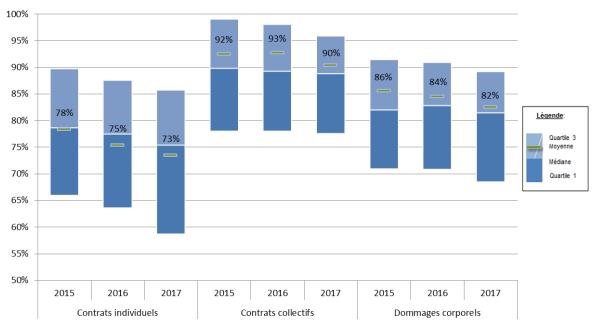
Graphique 36 Primes de dommages corporels dans le total des primes



Graphique 37 Répartition des primes de dommages corporels par type de contrat



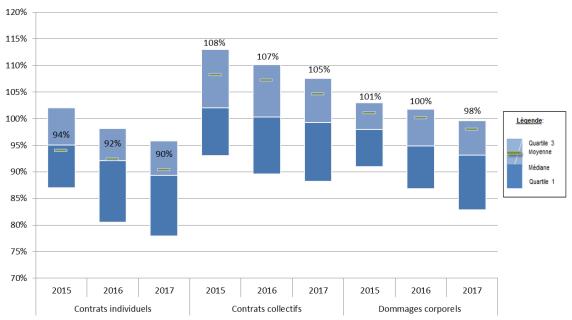
Graphique 38 Ratios sinistres sur primes des branches dommages corporels, par année de survenance



Population : ensemble des organismes excercant une activité de dommages corporels, hors établissements présentant des ratios non significatifs (activité en extinction, etc ...)

Source: ACPR

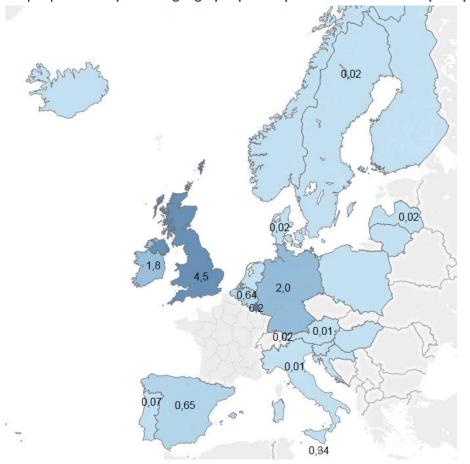
Graphique 39 Ratios combinés dommages corporels pour la population exerçant une activité de dommages corporels



Population : ensemble des organismes excercant une activité de dommages corporels, hors établissements présentant des ratios non significatifs (activité en extinction, etc ...)

4 L'activité réalisée via le passeport européen en France (LPS-LE entrante)

Graphique 40 Répartition géographique des primes collectées via la passeport européen (LPS-LE) en France sur l'année 2016



Pays	Total	Activité Vie	Activité Non-Vie	
LUXEMBOURG	6,20	5,29	0,91	
ROYAUME-UNI	4,49	0,08	4,41	
ALLEMA GNE	2,05	0,76	1,29	
IRLANDE	1,84	1,01	0,82	
ESPA GNE	0,65	0,31	0,34	
BELGIQUE	0,64	0,01	0,62	
MALTE	0,34	0,10	0,24	
RU (GIBRALTAR)	0,19		0,19	
PORTUGAL	0,07	0,04	0,03	
LETTONIE	0,02		0,02	
DA NEMA RK	0,02		0,02	
LIECHTENSTEIN	0,02	0,01	0,00	
SUÈDE	0,02	0,001	0,01	
ITALIE	0,01	0,001	0,01	
AUTRICHE	0,01	0,000	0,01	
NORVÈGE	0,004		0,004	
PAYS-BAS	0,004	0,000	0,004	
SLOVENIE	0,003		0,003	
POLOGNE	0,001		0,001	
FINLANDE	0,001	0,001		
CROATIE	0,000	0,000		
HONGRIE	0,000	0,000		
LITUANIE	0,000	0,000		
ISLANDE	0,000		0,000	
TOTAL	16,57	7,61	8,96	

Source : Autorités de supervision nationales et EIOPA

Note de lecture : Les cases vides du tableau signfient une absence d'activité.

Graphique 41 Évolution des primes collectées en France via le passeport européen (LPS-LE)

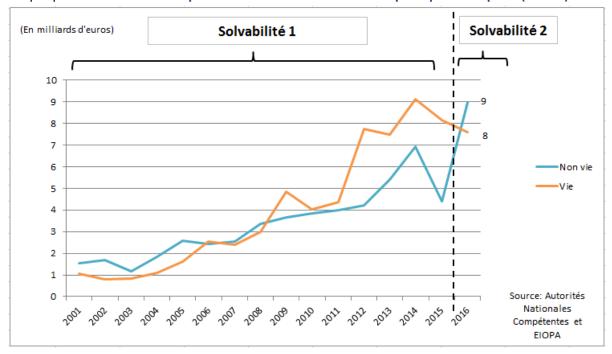


Tableau 18 Part des primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) dans le total de l'activité réalisée en France en 2016

Primes acquises, brutes de réassurance, en milliards d'euros	Activit é Vie	Activité Non vie	Total
Primes collectées par les organismes agréés en France	179,0	116,4	295,4
dont primes collectées en France	173,1	109,5	282,5
Primes collectées en France par des organismes étrangers via LPS et succursales (a)	7,6	9,0	16,6
Total des primes collectées en France (b)	180,7	118,4	299,1
Part de l'activité LPS-LE étrangère dans l'activité domestique française (a/b)	4,2%	7,6%	5,5%

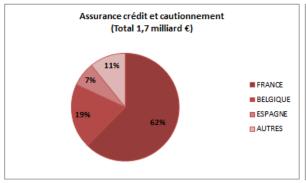
Source : Autorités de supervision nationales et EIOPA

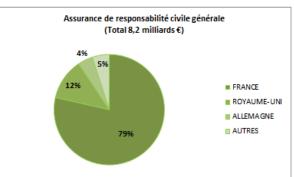
Tableau 19 Part des primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) dans le total de l'activité réalisée en France en 2016 par ligne d'activité

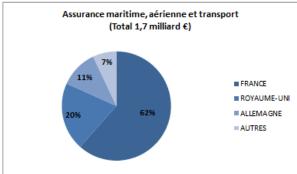
Ligne d'activité	Primes acquises (brutes de réassurance) par les organismes agréés en France	Dont: Primes acquises (brutes de réassurance) par les organismes agréés en France et collectées sur le territoire français	Primes collectées en France par des organismes étrangers via LPS et succursales	Total des primes collectées en France	Part de l'activité LPS-LE étrangère dans l'activité domestique française en 2016
Assurance indexée et en unités de compte	30,07	28,76	•	32,03	10%
Assurance incendie et autres dommages aux biens	21,39	19,98	2,60	22,58	11%
Assurance avec participation aux bénéfices	99,31	99,23	2,05	101,28	2%
Assurance de responsabilité civile générale	6,88	6,48	1,77	8,25	21%
Réassurance vie	25,57	23,47	1,11	24,58	5%
Assurance maritime, aérienne et transport	1,68	1,04	0,65	1,70	39%
Assurance crédit et cautionnement	1,88	1,05	0,63	1,68	37%
Autre assurance des véhicules à moteur	13,03	12,64	0,55	13,18	4%
Autres assurances vie	12,53	11,20	0,52	11,72	4%
Réassurance dommages aux biens	2,27	1,61	0,51	2,11	24%
Assurance de responsabilité civile automobile	9,64	9,03	0,48	9,51	5%
Réassurance maladie	2,94	2,20	0,38	2,58	15%
Assurance des frais médicaux	39,43	38,40	0,34	<i>38,7</i> 3	1%
Assurance maladie	7,48	7,11	0,28	7,40	4%
Réassurance accidents	0,71	0,56	0,24	<i>0,7</i> 9	30%
Pertes pécuniaires diverses	2,88	2,40	0,20	2,60	8%
Assistance	4,09	4,01	0,20	4,20	5%
Assurance de protection du revenu	10,37	10,21	0,13	10,34	1%
Assurance de protection juridique	1,89	1,89	0,11	2,00	5%
Réassurance santé similaire à la non vie	0,04	0,03	0,04	0,07	54%
Assurance d'indemnisation des travailleurs	0,18	0,17	0,01	0,18	5%
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et					
liées aux engagements d'assurance santé	1,02	1,02	0,00	1,02	0%
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et					
liées aux engagements d'assurance autres que les					
engagements d'assurance santé	0,07	0,07	0,00	0,07	0%

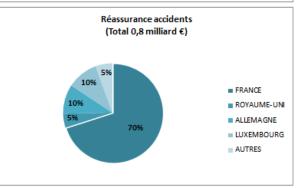
Source : Autorités de supervision nationales et EIOPA

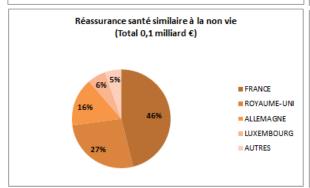
Graphique 42 Parts de marché des organismes français et étrangers (via LPS-LE) dans l'activité domestique pour les branches significatives

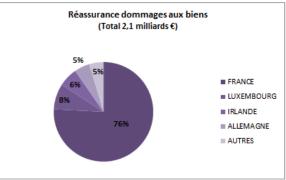










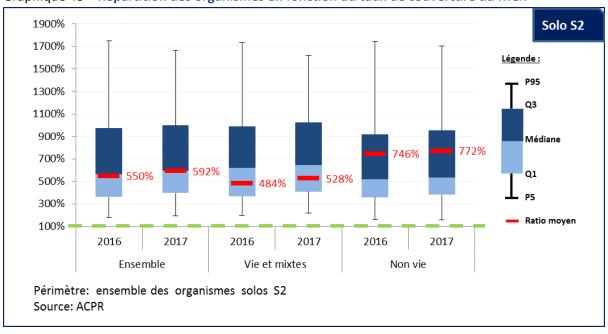


5 La solvabilité

5.1 Le Capital Minimum Requis (ou Minimum Capital Requirement, MCR)

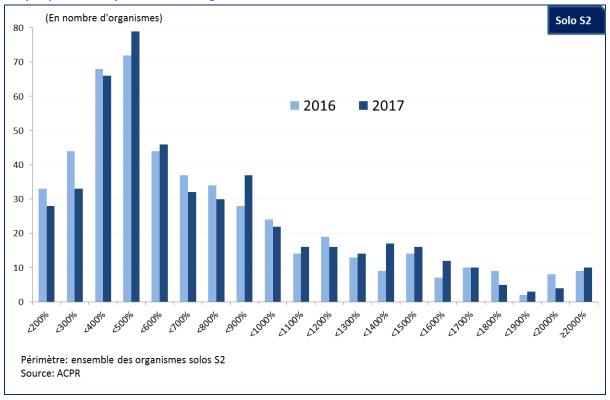
5.1.1 Ratio agrégé et quartiles du MCR

Graphique 43 Répartition des organismes en fonction du taux de couverture du MCR

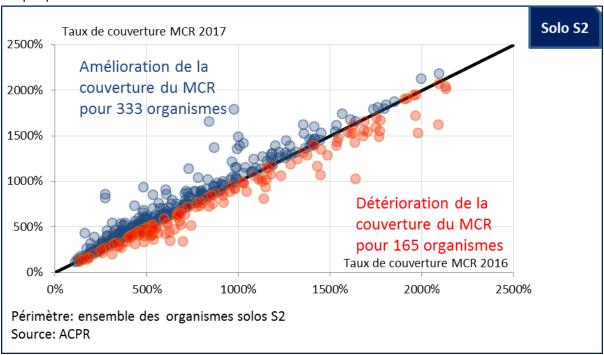


5.1.2 Distribution du MCR

Graphique 44 Répartition des organismes en fonction du taux de couverture du MCR



Graphique 45 Évolution du taux de couverture du MCR entre 2016 et 2017

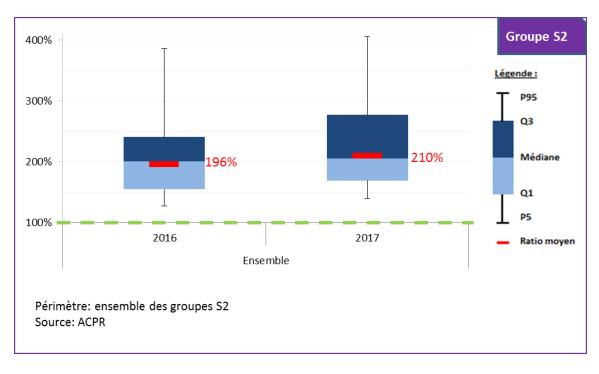


5.2 Le Capital de Solvabilité Requis (ou Solvency Capital Requirement, SCR)

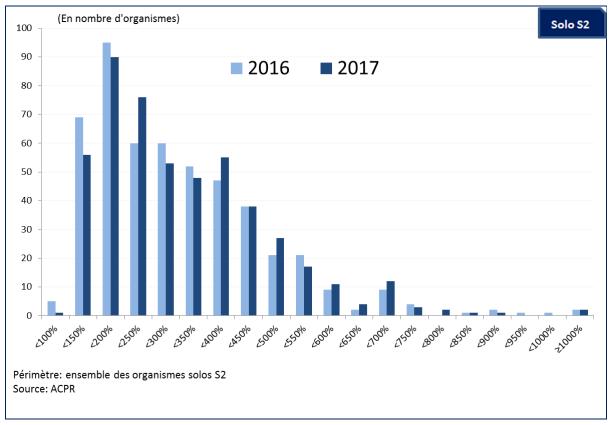
5.2.1 Ratio agrégé et quartiles du taux de couverture du SCR

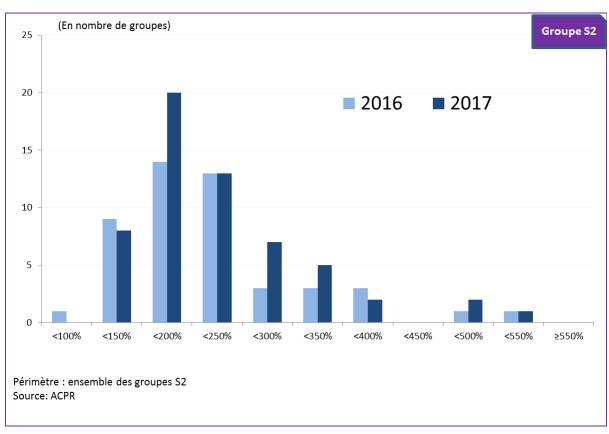
Graphique 46 Le taux de couverture du SCR de l'ensemble des organismes et des groupes au 31/12/2017



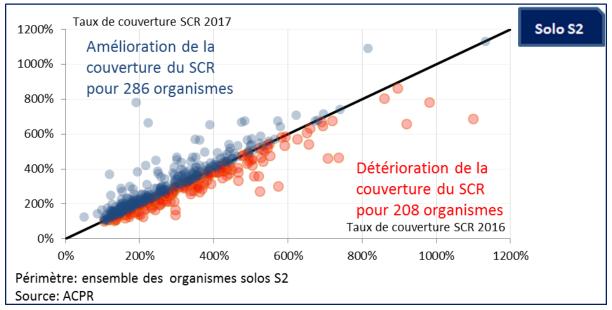


Graphique 47 Répartition des organismes et des groupes en fonction de leur taux de couverture du SCR



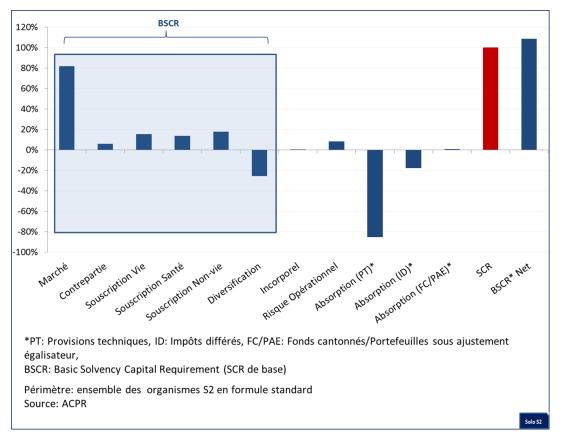


Graphique 48 Évolution du taux de couverture du SCR entre 2016 et 2017



5.2.2 Décomposition par module du SCR en formule standard

Graphique 49 Les modules du SCR 2017, exprimé en % du SCR, pour les organismes utilisant la formule standard



5.2.3 SCR par type d'activité

Tableau 20 Importance des modules du SCR par population

		Vie et Mixtes		
(Module en % du SCR)	Non-vie	(hors	Réassurance	Ensemble
Marché (net)	69%	88%	70%	82%
Contrepartie (net)	8%	6%	2%	6%
Souscription vie (net)	1%	23%	0%	15%
Souscription santé (net)	14%	15%	2%	14%
Souscription non-vie (net)	53%	0%	46%	18%
Diversification	-32%	-25%	-10%	-26%
Incorporel	0%	0%	0%	0%
BSCR Net*	112%	107%	109%	108%
Absorption (FC/PAE)	0%	1%	0%	1%
Risque opérationnel	7%	10%	2%	8%
Absorption (ID)	-19%	-18%	-11%	-18%
SCR	100%	100%	100%	100%

BSCR brut*	112%	236%	110%	194%
Risque Opérationnel	7%	10%	2%	8%
Absorption (PT)*	0%	-129%	0%	-85%
Absorption (ID)	-19%	-18%	-11%	-18%
SCR	100%	100%	100%	100%

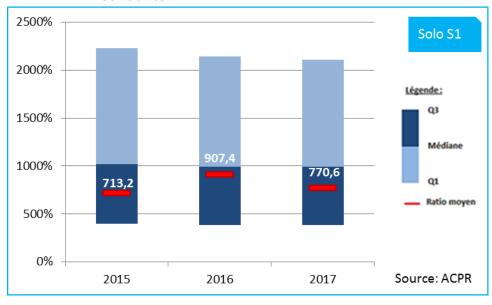
PT: Provisions techniques, ID: Impôts différés, FC/PAE: Fonds cantonnés/Portefeuilles sous ajustement égalisateur, BSCR: Basic Solvency Capital Requirement (SCR de base)

Périmtres: organismes S2 en modèle standard

Solo S2

5.3 La marge de solvabilité des établissements soumis à solvabilité 1

Graphique 50 La couverture de la marge de solvabilité des 153 établissements soumis à Solvabilité 1



^{*} La différence entre le BSCR brut etle BSCR net est égale en théorie à la capacité d'absorbtion des pertes liées aux provisions techniques. En pratique, le plafonnement de ces capacités d'absorption des pertes aux prestations discrétionnaires futures génère un écart non significatif.

6 Comparaisons européennes en 2017²²

6.1 Bilan

Tableau 21 Bilan prudentiel résumé des organismes d'assurance des pays de l'Union Européenne soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2017

		Actifs en m	nilliards d'eur	os		Passifs en milliards d'euros						
	Placements hors contrats en UC	Placements des contrats en UC	Trésorerie et dépôts	Autres actifs	Total actifs	Dettes subor- données	PT non vie	PT vie (hors UC)	PTUC	Autres passifs	Actifnet	Total passifs
Union européenne	7 039	2 728	323	1 190	11 280	106	741	5 223	2 834	902	1 474	11 280
Royaume Uni	922	1 267	88	386	2 663	12	153	698	1 392	210	197	2 663
France	2 070	340	56	193	2 659	35	147	1 636	328	222	290	2 659
Allemagne	1 823	111	59	215	2 208	24	186	1 212	120	206	460	2 208
Italie	696	154	18	53	921	17	53	539	146	49	118	921
Pays-bas	253	92	19	123	487	4	28	262	103	32	58	487
Dannemark	265	149	6	12	432	2	10	191	146	44	40	432
Irlande	74	210	21	49	354	1	44	43	207	21	38	354
Belgique	237	36	8	41	321	4	20	206	35	25	32	321
Suède	163	126	6	13	309	0	19	80	122	12	76	309
Espagne	241	17	22	24	304	1	26	169	17	38	54	304
Luxembourg	41	126	5	46	219	1	18	49	125	10	16	219
Autriche	102	20	4	11	138	4	8	60	18	12	35	138
Finlande	32	38	3	3	75	1	3,0	21	36	2,8	12	75
Portugal	36	12	2	3	53	0	3,2	28	12	2,7	6	53
Pologne	29	13	1,5	3,9	47	1	8,0	6,0	12,1	4,6	16	47
République Tchèque	13	2,9	0,9	2,1	19	0	2,6	5,2	2,3	3,4	4,9	19
Grèce	12	2,4	0,8	1,9	17	0	3,1	6,7	2,4	1,1	3,5	17
Malte	5,6	1,0	1,2	1,9	9,6	0,0	1,4	0,3	1,0	2,0	4,9	9,6
Hongrie	4,4	3,9	0,2	0,4	8,9	0,0	0,8	2,1	3,6	0,5	1,8	8,9
Slovénie	5,5	1,6	0,2	0,7	8,0	0,1	1,1	2,1	1,6	0,5	2,6	8,0
Slovaquie	4,4	1,3	0,3	0,7	6,6	0,0	0,9	2,4	1,1	0,7	1,6	6,6
Croatie	4,1	0,2	0,2	0,8	5,4	0,0	0,9	2,3	0,2	0,4	1,6	5,4
Roumanie	2,3	0,7	0,3	1,0	4,3	0,1	1,4	0,5	0,7	0,5	1,1	4,3
Chypre	1,8	1,3	0,3	0,6	4,0	0,0	0,5	0,4	1,2	0,3	1,5	4,0
Bulgarie	2,3	0,1	0,3	0,7	3,5	0,0	1,2	0,4	0,1	0,3	1,5	3,5
Estonie	1,0	0,5	0,2	0,1	1,8	0,0	0,3	0,3	0,5	0,1	0,6	1,8
Lituanie	0,7	0,5	0,1	0,1	1,3	0,0	0,2	0,2	0,4	0,1	0,4	1,3
Lettonie	0,4	0,1	0,1	0,1	0,7	0,0	0,3	0,2	0,1	0,0	0,2	0,7

Périmètre : organismes du régime de Solvabilité II, soumis aux remises trimestrielles. En milliards d'euros.

Source : EIOPA, ACPR

²²Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP): https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx

Tableau 22 Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2017

Actifs en milliards d'euros	Union Royaume européenne Uni		France	Allemagne
Placements hors contrats en UC	7 039	922	2 070	1 823
dont : Parts d'OPC	1 319	103	390	553
dont : Immobilier	128	21	33	28
dont : Actions	276	86	80	12
dont : Titres structurés ou garantis	151	22	59	29
dont : Obligations d'entreprises	2 055	320	<i>675</i>	528
dont : Obligations souveraines	2 187	201	689	344
dont : Autres placements	923	170	145	329
Placements des contrats en UC	2 728	1 267	340	111
Trésorerie et dépôts	323	88	56	59
Autres actifs	1 190	386	193	215
Total actifs	11 280	2 663	2 659	2 208

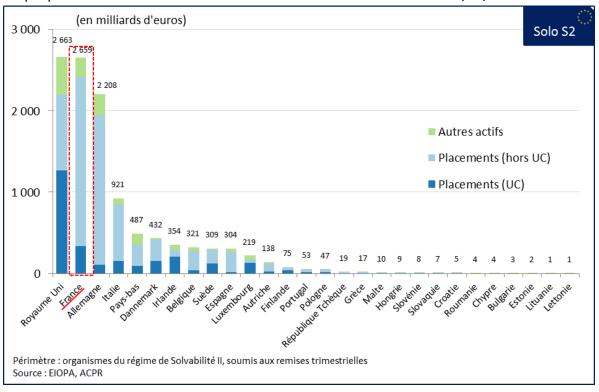
Passifs en milliards d'euros	Union européenne	Royaume Uni	France	Allemagne
Dettes subordonnées	106	12	35	24
Provisions techniques non vie	741	153	147	186
dont : Non vie hors Santé	656	149	118	177
dont : Santé similaire à la non vie	85	4	29	9
Provisions techniques vie (hors UC)	5 223	698	1 636	1 212
dont : vie hors Santé	4 818	694	1 591	907
dont : Santé similaire à la vie	405	5	45	306
Provisions techniques UC	2 834	1 392	328	120
Autres passifs	902	210	222	206
Actif net	1 474	197	290	460
Total passifs	11 280	2 663	2 659	2 208

Périmètre : organismes du régime de Solvabilité 2, soumis aux remises trimestrielles. En milliards d'euros.

Source: EIOPA, ACPR

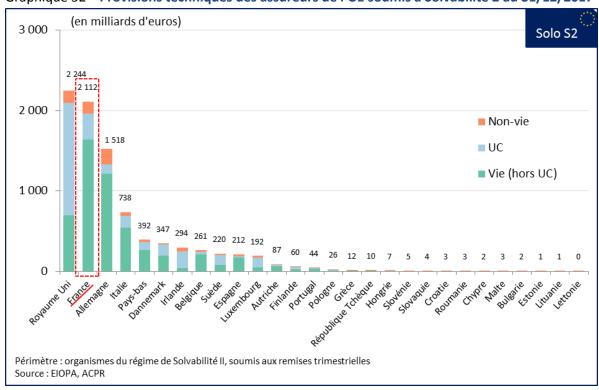
6.1.1 Actif

Graphique 51 Actif total des assureurs de l'UE soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2017



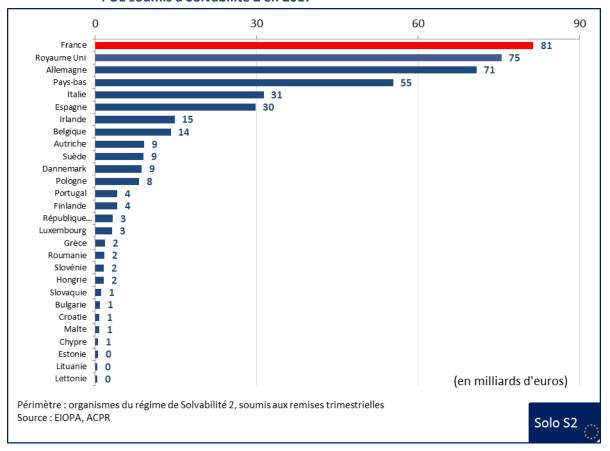
6.1.2 Provisions techniques

Graphique 52 Provisions techniques des assureurs de l'UE soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2017

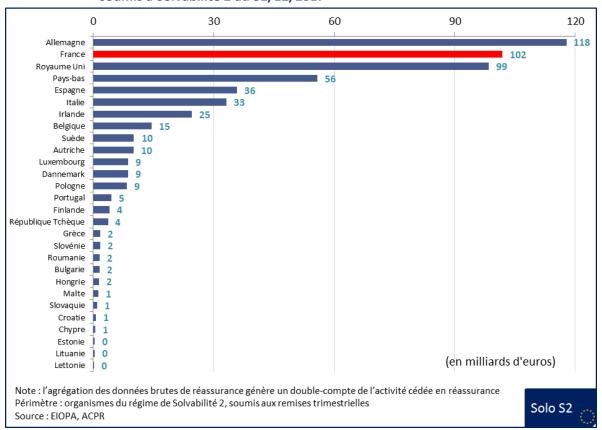


6.2 Primes

Graphique 53 Primes non-vie acquises en affaires directes par les orgranismes d'assurance de l'UE soumis à Solvabilité 2 en 2017

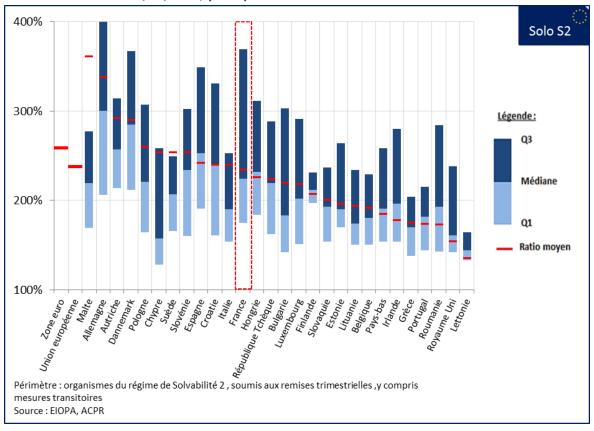


Graphique 54 Primes non-vie acquises brutes de réassurance des organismes d'assurance de l'UE soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2017



6.3 Solvabilité

Graphique 55 Taux de couverture du SCR des organismes d'assurance de l'UE soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2017, y compris mesures transitoires



7 Les comptes de l'assurance par catégorie d'activité

Les activités d'assurance, et leurs catégories comptables correspondantes, figurant ci-dessous sont listées à l'article A.334-2 du Code des Assurances.

Tableau 23 Les compte d'assurance de capitalisation (catégories 1 et 2)



4,6 Md€ de primes en 2017

			2016				2017				
	(en milliards d'euros)	Montant		Montant		Montant		Montant			
	200		CdA	CdM	CdSS	Wortant	CdA	CdM	CdSS		
	Primes	5,0	4,9	0,0	0,0	4,6	4,6	0,0	0,0		
Ressources	Résultat financier du compte technique	1,6	1,6	0,0	0,0	1,6	1,5	0,0	0,0		
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
	Total des ressources	6,6	6,5	0,1	0,0	6,2	6,2	0,0	0,0		
	Sinistres payés	4,4	4,4	0,0	0,0	4,82	4,8	0,0	0,0		
	Accroissement des provisions techniques	0,4	0,4	0,0	0,0	-0,34	-0,3	0,0	0,0		
Charges	Frais d'acquisition et d'administration	0,2	0,2	0,0	0,0	0,19	0,2	0,0	0,0		
Charges	Participation aux bénéfices	1,0	1,0	0,0	0,0	0,98	1,0	0,0	0,0		
	Primes cédées aux réassureurs	0,8	0,7	0,0	0,0	0,45	0,4	0,0	0,0		
	Total des charges	6,8	6,7	0,1	0,0	6,09	6,06	0,02	0,01		
	Transferts nets entre catégories	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0		
	Résultat technique	0,2	0,2	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0		
	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Frais de	Frais d'acquisition	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0		
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0		
	Total des frais des fonctionnement	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0		
	Provisions d'assurance sur la vie à la clôture	51,0	50,6	0,4	0,0	51,2	51,2	0,0	0,0		
Evolution	Résiliations										
connue par les	Rachats	3,8	3,7	0,0	0,0	4,3	4,3	0,0	0,0		
contrats	Réductions										

Tableau 24 Les comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou en devises (catégories 3, 4 et 5)



77,9 Md€ de primes en 2017

			2016				2	017	
	(en milliards d'euros)	Montant		Montant		Montant	Montant Montant		
		Wortant	CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS
	Primes	86,7	85,0	1,7	0,0	77,8	76,2	1,7	0,0
Ressources	Résultat financier du compte technique	36,2	35,4	0,8	0,0	36,1	35,3	0,8	0,0
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0	0,0
	Total des ressources	123,2	120,7	2,5	0,0	114,2	111,7	2,5	0,0
	Sinistres payés	92,3	90,9	1,4	0,0	97,8	96,1	1,7	0,0
	Accroissement des provisions techniques	-11,4	-11,3	-0,1	0,0	-29,7	-29,5	-0,2	0,0
Chargos	Frais d'acquisition et d'administration	7,1	6,9	0,2	0,0	7,1	6,9	0,2	0,0
Charges	Participation aux bénéfices	17,3	17,1	0,2	0,0	17,9	17,6	0,3	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	14,4	14,1	0,2	0,0	3,5	3,5	0,0	0,0
	Total des charges	119,7	117,8	2,0	0,0	96,6	94,7	2,0	0,0
	Transferts nets entre catégories	-0,3	-0,3	0,0	0,0	2,9	2,9	0,0	0,0
	Résultat technique	4,1	4,0	0,1	0,0	8,1	8,0	0,1	0,0
	Frais de gestion de sinistres	0,5	0,4	0,0	0,0	0,5	0,4	0,0	0,0
Frais de	Frais d'acquisition	2,9	2,9	0,1	0,0	2,8	2,7	0,1	0,0
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	3,6	3,5	0,1	0,0	3,8	3,7	0,1	0,0
	Total des frais des fonctionnement	7,0	6,8	0,2	0,0	7,0	6,8	0,2	0,0
	Provisions d'assurance sur la vie à la clôture	1113,2	1092,8	20,4	0,1	1107,0	1086,5	20,4	0,1
Evolution	Résiliations								
connue par les	Rachats	58,6	58,3	0,3	0,0	61,7	61,7	0,0	0,0
contrats	Réductions								

Tableau 25 Les comptes de l'assurance collective en cas de vie ou de décès (catégories 6 et 7)



15,3 Md€ de primes en 2017

			2016					2017		
	(en milliards d'euros)	Montant		Montant		Montant		Montant	ntant	
	Dime		CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS	
	Primes	15,3	12,3	0,4	2,6	15,3	12,1	0,4	2,7	
Ressources	Résultat financier du compte technique	3,9	3,3	0,1	0,5	4,2	3,4	0,2	0,5	
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	-0,3	-0,2	0,0	-0,1	1,0	1,0	0,0	0,1	
	Total des ressources	19,0	15,4	0,5	3,1	20,5	16,6	0,6	3,3	
	Sinistres payés	10,2	7,8	0,3	2,2	10,5	8,1	0,3	2,1	
	Accroissement des provisions techniques	0,8	0,6	0,0	0,2	1,6	0,9	0,1	0,6	
Charges	Frais d'acquisition et d'administration	3,0	2,8	0,1	0,2	3,1	2,9	0,1	0,2	
Charges	Participation aux bénéfices	1,3	1,2	0,0	0,1	1,4	1,3	0,0	0,1	
	Primes cédées aux réassureurs	3,7	2,9	0,1	0,7	3,6	2,8	0,1	0,7	
	Total des charges	19,1	15,2	0,5	3,4	20,1	16,0	0,6	3,6	
	Transferts nets entre catégories	-0,4	-0,4	0,0	0,0	-0,3	-0,3	0,0	0,0	
	Résultat technique	1,5	1,3	0,0	0,1	1,9	1,8	0,0	0,1	
	Frais de gestion de sinistres	0,3	0,2	0,0	0,1	0,3	0,2	0,0	0,1	
Frais de	Frais d'acquisition	2,7	2,5	0,0	0,1	2,7	2,5	0,0	0,1	
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,0	0,8	0,1	0,2	1,2	0,9	0,1	0,2	
	Total des frais des fonctionnement	3,9	3,5	0,1	0,3	4,2	3,7	0,1	0,4	
	Provisions d'assurance sur la vie à la clôture		88,8	3,9	18,2	117,1	94,8	4,1	18,2	
Evolution	Résiliations									
connue par les	Rachats	0,7	0,7	0,0	0,0	0,9	0,8	0,0	0,0	
contrats	Réductions									

Tableau 26 Les comptes de l'assurance vie en unités de compte (catégories 8 et 9)



38,1 Md€ de primes en 2017

			2016				2	2017	
	(en milliards d'euros)	Montant		Montant		Montant	Montant Montant		
			CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS
	Primes	28,2	28,1	0,1	0,0	38,1	38,0	0,2	0,0
Ressources	Résultat financier du compte technique	4,0	4,0	0,0	0,0	3,9	3,9	0,0	0,0
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	32,2	32,1	0,1	0,0	42,2	42,0	0,2	0,0
	Sinistres payés	12,3	12,3	0,0	0,0	15,4	15,4	0,0	0,0
	Accroissement des provisions techniques	16,4	16,4	0,1	0,0	30,9	30,7	0,2	0,0
Charges	Frais d'acquisition et d'administration	2,2	2,2	0,0	0,0	2,4	2,4	0,0	0,0
Charges	Participation aux bénéfices	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	2,1	2,1	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0
	Total des charges	33,5	33,5	0,1	0,0	50,0	49,8	0,2	0,0
	Transferts nets entre catégories	0,9	0,9	0,0	0,0	-2,5	-2,5	0,0	0,0
	Résultat technique	0,7	0,7	0,0	0,0	-7,0	-7,0	0,0	0,0
	Frais de gestion de sinistres	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Frais de	Frais d'acquisition	0,9	0,9	0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,3	1,3	0,0	0,0	1,4	1,4	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	2,3	2,3	0,0	0,0	2,5	2,5	0,0	0,0
	Provisions d'assurance sur la vie à la clôture	292,3	291,9	0,3	0,1	333,0	332,4	0,5	0,1

Tableau 27 Les comptes des contrats d'assurance vie à vocation retraite ou épargne longue (branche 26, PERP et contrats diversifiés) (catégories 10 à 13)



4,2 Md€ de primes en 2017

			2016			2017				
	(en milliards d'euros)	Montant	Montant			Montant	Montant			
		Montant	CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS	
	Primes	4,2	3,7	0,2	0,3	4,2	3,7	0,2	0,3	
Ressources	Résultat financier du compte technique	1,7	1,3	0,3	0,1	1,8	1,4	0,3	0,1	
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Total des ressources	6,1	5,2	0,5	0,4	6,1	5,1	0,5	0,4	
	Sinistres payés	2,6	2,2	0,3	0,1	2,9	2,5	0,3	0,1	
	Accroissement des provisions techniques	4,2	1,1	0,2	2,9	1,3	0,8	0,2	0,3	
Charges	Frais d'acquisition et d'administration	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	
Charges	Participation aux bénéfices	1,0	0,9	0,0	0,0	0,9	0,9	0,0	0,0	
	Primes cédées aux réassureurs	0,3	0,2	0,0	0,1	0,3	0,2	0,0	0,1	
	Total des charges	8,4	4,8	0,5	3,1	5,7	4,7	0,5	0,5	
	Transferts nets entre catégories	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Résultat technique	0,2	0,2	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0	0,0	
	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Frais de	Frais d'acquisition	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	
	Total des frais des fonctionnement	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	

Tableau 28 Les comptes des dommages corporels individuels (catégorie 20)



24,1 Md€ de primes en 2017

			2016				2	1017	
	(en milliards d'euros)	Montant		Montant		Montont	Montant Montant		
		Wontant	CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS
	Primes	23,9	9,9	13,2	0,8	24,1	10,1	13,2	0,8
Ressources	Résultat financier du compte technique	0,5	0,3	0,1	0,0	0,5	0,4	0,1	0,0
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0
	Total des ressources	24,2	10,1	13,3	0,8	24,3	10,3	13,2	0,8
	Sinistres payés	17,9	5,8	11,4	0,7	19,4	6,0	12,7	0,7
	Accroissement des provisions techniques	0,9	0,8	0,1	0,0	0,9	0,7	0,2	0,0
Charges	Frais d'acquisition et d'administration	3,4	1,7	1,6	0,1	3,3	1,7	1,6	0,1
Charges	Participation aux bénéfices	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	2,1	1,1	0,9	0,0	2,1	1,2	0,9	0,0
	Total des charges	24,3	9,4	14,1	0,8	25,7	9,6	15,3	0,8
	Transferts nets entre catégories	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Résultat technique	1,8	1,4	0,3	0,1	1,8	1,1	0,6	0,1
	Frais de gestion de sinistres	1,0	0,4	0,6	0,0	1,0	0,4	0,6	0,0
Frais de	Frais d'acquisition	2,6	1,7	0,9	0,0	2,6	1,7	0,9	0,0
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	2,1	0,8	1,3	0,0	2,1	0,8	1,3	0,0
	Total des frais des fonctionnement	5,7	2,9	2,7	0,1	5,8	3,0	2,7	0,1

Tableau 29 Les comptes des dommages corporels collectifs (catégorie 21)



27,6 Md€ de primes en 2017

			2016				2	017	
	Charges incombant aux réassureurs Total des ressources Sinistres payés Accroissement des provisions techniques Frais d'acquisition et d'administration Participation aux bénéfices Primes cédées aux réassureurs Total des charges Transferts nets entre catégories Résultat technique Frais de gestion de sinistres	Montant		Montant		Montant	Montant		
		Wontant	CdA	CdM	CdSS	Montant	CdA	CdM	CdSS
	Primes	26,5	11,6	5,7	9,3	27,6	12,2	6,1	9,3
Ressources	Résultat financier du compte technique	1,0	0,6	0,0	0,3	1,0	0,6	0,0	0,3
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	0,3	0,1	0,0	0,2	0,3	0,1	0,0	0,2
	Total des ressources	27,8	12,3	5,7	9,8	28,9	12,9	6,2	9,8
	Sinistres payés	22,6	8,9	5,2	8,4	23,0	9,2	5,4	8,4
Charges	Accroissement des provisions techniques	2,9	1,4	0,2	1,3	2,7	1,2	0,2	1,3
	Frais d'acquisition et d'administration	4,1	2,6	0,7	0,8	4,3	2,9	0,7	0,8
Charges	Participation aux bénéfices	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	5,6	1,8	0,9	2,9	7,0	3,0	1,0	2,9
	Total des charges	35,2	14,8	7,0	13,4	37,1	16,4	7,2	13,4
	Transferts nets entre catégories	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Résultat technique	-1,3	-0,5	-0,4	-0,5	-0,7	-0,1	-0,2	-0,5
	Frais de gestion de sinistres	1,1	0,5	0,2	0,4	1,2	0,5	0,2	0,4
Frais de	Frais d'acquisition	2,5	1,7	0,3	0,5	2,6	1,8	0,3	0,5
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,7	0,7	0,5	0,6	1,7	0,7	0,4	0,6
	Total des frais des fonctionnement	5,3	2,9	1,1	1,4	5,4	3,0	1,0	1,4

Tableau 30 Les comptes de l'assurance automobile (catégories 22 et 23)



21,2 Md€ de primes en 2017

			2016				2	017	
	(en milliards d'euros)	Montant		Montant		Montant	Montant		
		Wontant	CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS
	Primes	20,6	20,6	0,0	0,0	21,2	21,2	0,1	0,0
Ressources	Résultat financier du compte technique	1,2	1,2	0,0	0,0	1,3	1,3	0,0	0,0
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,3	-0,3	0,0	0,0
	Total des ressources	21,9	21,9	0,0	0,0	22,2	22,2	0,1	0,0
Ohanna	Sinistres payés	15,3	15,3	0,0	0,0	15,8	15,7	0,1	0,0
	Accroissement des provisions techniques	2,8	2,8	0,0	0,0	1,9	1,9	0,0	0,0
	Frais d'acquisition et d'administration	4,1	4,1	0,0	0,0	4,2	4,2	0,0	0,0
Charges	Participation aux bénéfices	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	2,3	2,3	0,0	0,0	2,6	2,6	0,0	0,0
	Total des charges	24,5	24,5	0,0	0,0	24,5	24,4	0,1	0,0
	Transferts nets entre catégories								
	Résultat technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0
	Frais de gestion de sinistres	1,7	1,7	0,0	0,0	1,7	1,7	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais d'acquisition	2,5	2,5	0,0	0,0	2,6	2,6	0,0	0,0
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,6	1,6	0,0	0,0	1,6	1,6	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	5,8	5,8	0,0	0,0	5,9	5,9	0,0	0,0

Tableau 31 Les comptes de l'assurance de dommages aux biens (catégories 24, 25 et 26)



17,1 Md€ de primes en 2017

			2016			2017					
	(en milliards d'euros)	Montant		Montant		Montant	Montant				
		Wontant	CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS		
	Primes	16,8	16,8	0,0	0,0	17,1	17,1	0,0	0,0		
Ressources	Résultat financier du compte technique	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0		
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	-0,7	-0,7	0,0	0,0	-1,1	-1,1	0,0	0,0		
	Total des ressources	16,6	16,6	0,0	0,0	16,6	16,6	0,0	0,0		
	Sinistres payés	10,0	10,0	0,0	0,0	10,2	10,2	0,0	0,0		
	Accroissement des provisions techniques	0,6	0,6	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0		
Charges	Frais d'acquisition et d'administration	4,4	4,4	0,0	0,0	4,5	4,5	0,0	0,0		
Charges	Participation aux bénéfices	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0		
	Primes cédées aux réassureurs	3,0	3,0	0,0	0,0	3,1	3,1	0,0	0,0		
	Total des charges	18,1	18,1	0,0	0,0	18,2	18,2	0,0	0,0		
	Transferts nets entre catégories										
	Résultat technique	1,4	1,4	0,0	0,0	1,3	1,3	0,0	0,0		
	Frais de gestion de sinistres	1,4	1,4	0,0	0,0	1,4	1,4	0,0	0,0		
Frais de fonctionnement	Frais d'acquisition	2,8	2,8	0,0	0,0	2,9	2,9	0,0	0,0		
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,6	1,6	0,0	0,0	1,6	1,6	0,0	0,0		
	Total des frais des fonctionnement	5,8	5,8	0,0	0,0	5,9	5,9	0,0	0,0		

Tableau 32 Les comptes de l'assurance des catastrophes naturelles (catégorie 27)



1,6 Md€ de primes en 2017

			2016			2017				
	(en milliards d'euros)	Montant		Montant		Montant		Montant		
		Wontant	CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS	
	Primes	1,5	1,5	0,0	0,0	1,6	1,6	0,0	0,0	
Ressources	Résultat financier du compte technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	-0,1	-0,1	0,0	0,0	1,1	1,1	0,0	0,0	
	Total des ressources	1,4	1,4	0,0	0,0	2,7	2,7	0,0	0,0	
	Sinistres payés	1,3	1,3	0,0	0,0	0,9	0,8	0,0	0,0	
	Accroissement des provisions techniques	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	1,9	0,0	0,0	
Charges	Frais d'acquisition et d'administration	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	
Charges	Participation aux bénéfices	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Primes cédées aux réassureurs	0,9	0,9	0,0	0,0	0,9	0,9	0,0	0,0	
	Total des charges	2,4	2,4	0,0	0,0	4,0	4,0	0,0	0,0	
	Transferts nets entre catégories									
	Résultat technique	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,4	-0,4	0,0	0,0	
	Frais de gestion de sinistres	0,2	0,2	0,0	0,0	0,9	0,8	0,0	0,0	
Frais de	Frais d'acquisition	0,2	0,2	0,0	0,0	0,9	0,8	0,0	0,0	
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	0,1	0,0	0,0	0,9	0,8	0,0	0,0	
	Total des frais des fonctionnement	0,5	0,5	0,0	0,0	2,6	2,5	0,1	0,0	

Tableau 33 Les comptes de l'assurance responsabilité civile (catégorie 28)

RC 2,8 Md€ de primes en 2017

			2016					2017	
	(en milliards d'euros)	Montant		Montant		Montant		Montant	
		Montant	CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS
	Primes	2,7	2,7	0,0	0,0	2,8	2,8	0,0	0,0
Ressources	Résultat financier du compte technique	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0
	Total des ressources	3,1	3,1	0,0	0,0	3,0	3,0	0,0	0,0
	Sinistres payés	1,6	1,6	0,0	0,0	1,7	1,7	0,0	0,0
	Accroissement des provisions techniques	0,5	0,5	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
Charges	Frais d'acquisition et d'administration	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0
Charges	Participation aux bénéfices	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	0,7	0,7	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0
	Total des charges	3,4	3,4	0,0	0,0	3,2	3,2	0,0	0,0
	Transferts nets entre catégories								
	Résultat technique	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Frais de gestion de sinistres	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
Frais de	Frais d'acquisition	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,8	0,8	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0

Tableau 34 Les comptes de l'assurance de protection juridique (catégorie 29)



1,3 Md€ de primes en 2017

			2016				2	2017	
	(en milliards d'euros)	Montant		Montant		Montant		Montant	
		Montant	CdA	CdM	CdSS	Montant	CdA	CdM	CdSS
	Primes	1,2	1,2	0,0	0,0	1,3	1,3	0,0	0,0
Ressources	Résultat financier du compte technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	1,2	1,2	0,0	0,0	1,3	1,2	0,0	0,0
	Sinistres payés	0,5	0,5	0,0	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0
	Accroissement des provisions techniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges	Frais d'acquisition et d'administration	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
Citalyes	Participation aux bénéfices	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Total des charges	1,2	1,2	0,0	0,0	1,3	1,3	0,0	0,0
	Transferts nets entre catégories								
	Résultat technique	0,2	0,2	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Frais de gestion de sinistres	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
Frais de	Frais d'acquisition	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0

Tableau 35 Les comptes de l'assurance assistance (catégorie 30)



1,9 Md€ de primes en 2017

			2016					2017	
	(en milliards d'euros)	Montant		Montant		Montant	Montant		
		Montant	CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS
	Primes	1,7	1,7	0,0	0,0	1,9	1,8	0,0	0,0
Ressources	Résultat financier du compte technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	1,6	1,6	0,0	0,0	1,7	1,7	0,0	0,0
	Sinistres payés	1,0	1,0	0,0	0,0	1,1	1,1	0,0	0,0
	Accroissement des provisions techniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Frais d'acquisition et d'administration	0,4	0,4	0,0	0,0	0,5	0,4	0,0	0,0
Charges	Participation aux bénéfices	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0
	Total des charges	2,0	1,9	0,1	0,0	2,1	2,1	0,1	0,0
	Transferts nets entre catégories								
	Résultat technique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais de gestion de sinistres	0,3	0,2	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
Frais de	Frais d'acquisition	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,7	0,7	0,0	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0

Tableau 36 Les comptes de l'assurance pertes pécuniaires diverses (catégorie 31)



1,7 Md€ de primes en 2017

			2016			2017				
	Charges incombant aux réassureurs Total des ressources Sinistres payés Accroissement des provisions techniques Frais d'acquisition et d'administration	Montant		Montant		Montant		Montant		
		Montant	CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS	
	Primes	1,7	1,7	0,0	0,0	1,7	1,7	0,0	0,0	
Ressources	Résultat financier du compte technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	
	Total des ressources	1,7	1,7	0,0	0,0	1,7	1,7	0,0	0,0	
	Sinistres payés	0,6	0,5	0,0	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0	
Charges	Accroissement des provisions techniques	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Frais d'acquisition et d'administration	0,9	0,9	0,0	0,0	0,9	0,9	0,0	0,0	
Charges	Participation aux bénéfices	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Primes cédées aux réassureurs	0,3	0,3	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0	
	Total des charges	1,8	1,8	0,0	0,0	2,0	2,0	0,0	0,0	
	Transferts nets entre catégories									
	Résultat technique	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	
	Frais de gestion de sinistres	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	
Frais de	Frais d'acquisition	0,7	0,7	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0	
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	
	Total des frais des fonctionnement	0,9	0,9	0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0	

Tableau 37 Les comptes de l'assurance transport (catégorie 34)



0,6 Md€ de primes en 2017

			2016			2017					
	(en milliards d'euros)	Montant		Montant		Montant		Montant			
		Wontant	CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS		
	Primes	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0		
Ressources	Résultat financier du compte technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0		
	Total des ressources	0,6	0,6	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0		
	Sinistres payés	0,5	0,5	0,0	0,0	0,6	0,5	0,0	0,0		
	Accroissement des provisions techniques	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0		
Charges	Frais d'acquisition et d'administration	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0		
Charges	Participation aux bénéfices	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
	Primes cédées aux réassureurs	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0		
	Total des charges	0,9	0,9	0,0	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0		
	Transferts nets entre catégories										
	Résultat technique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0		
	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Frais de	Frais d'acquisition	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0		
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0		
	Total des frais des fonctionnement	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0		

Tableau 38 Les comptes de l'assurance de construction (catégories 35 et 36)



2 Md€ de primes en 2017

			2016					2017	
	Charges incombant aux réassureurs Total des ressources Sinistres payés Accroissement des provisions techniques Frais d'acquisition et d'administration Participation aux bénéfices Primes cédées aux réassureurs Total des charges Transferts nets entre catégories Résultat technique	Montant		Montant		Montant	Montant		
		Wontant	CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS
	Primes	2,0	2,0	0,0	0,0	2,0	2,0	0,0	0,0
Ressources	Résultat financier du compte technique	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	2,5	2,5	0,0	0,0	2,5	2,5	0,0	0,0
	Sinistres payés	1,6	1,6	0,0	0,0	1,6	1,6	0,0	0,0
	Accroissement des provisions techniques	0,3	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Charges	Frais d'acquisition et d'administration	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
Citalges	Participation aux bénéfices	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0
	Total des charges	2,7	2,7	0,0	0,0	2,6	2,6	0,0	0,0
	Transferts nets entre catégories								
	Résultat technique	0,4	0,3	0,1	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Frais de gestion de sinistres	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
Frais de	Frais d'acquisition	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,5	0,5	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0

Tableau 39 Les comptes de l'assurance de crédit et caution (catégories 37 et 38)

			2016					2017	
	(en milliards d'euros)	Montant		Montant		Montant	Cold Cold		
		Wontant	CdA	CdM	CdSS	Wontant	CdA	CdM	CdSS
	Primes	0,7	0,7	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0
Ressources	Résultat financier du compte technique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Ressources	Charges incombant aux réassureurs	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	0,7	0,7	0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0
	Sinistres payés	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Accroissement des provisions techniques	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
Charges	Frais d'acquisition et d'administration	0,2	0,3	-0,1	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0
Charges	Participation aux bénéfices	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Total des charges	0,7	0,7	-0,1	0,0	0,8	0,9	0,0	0,0
	Transferts nets entre catégories								
	Résultat technique	0,4	0,3	0,1	0,0	0,4	0,3	0,1	0,0
	Frais de gestion de sinistres	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Frais de	Frais d'acquisition	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
fonctionnement	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,3	0,3	-0,1	0,0	0,3	0,4	0,0	0,0

Sommaire des tableaux - banques

Tableau 1	Les populations controlees par l'ACPR	26
Tableau 2	Établissements dont l'actionnariat ultime est français à fin 2017	27
Tableau 3	Établissements dont l'actionnariat ultime est étranger à fin 2017	27
Tableau 4	Populations bancaires européennes supervisées par le Mécanisme de Surveillance Unique (MSU) au 31 décembre 2017	32
Tableau 5	Populations présentées dans les tableaux et graphiques du présent rapport	34
Tableau 6	Bilan du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation	34
Tableau 7	Actif : montants et parts des contreparties étrangères dans les dérivés, instruments de capitaux propres, prêts et avances et titres de créance	36
Tableau 8	Passif : montants et parts des contreparties étrangères dans les dérivés, positions courtes et dépôts	37
Tableau 9	Les actifs au bilan des établissements de crédit	38
Tableau 10	Les passifs au bilan des établissements de crédit	39
Tableau 11	Engagements de hors-bilan des établissements de crédit	40
Tableau 12	Crédits à la clientèle selon les différents périmètres	40
Tableau 13	Crédits à la clientèle non financière par secteur bénéficiaire	42
Tableau 14	Dépôts couverts par la Garantie des dépôts	43
Tableau 15	Situation agrégée des entreprises d'investissement	44
Tableau 16	Hors bilan des entreprises d'investissement	45
Tableau 17	Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement	46
Tableau 18	PNB rapporté au total de bilan	49
Tableau 19	Part des opérations de marché dans le PNB - vision comptable	52
Tableau 20	Part dans le PNB de la marge d'intérêt sur les prêts et créances	52
Tableau 21	Décomposition du coefficient net d'exploitation	52
Tableau 22	Compte de résultat agrégé des établissements de crédit	53
Tableau 23	Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois	54
Tableau 24	Chiffres clés relatifs aux établissements de crédit	55
Tableau 25	Taux de créances douteuses et taux de provisionnement par pays en 2017, sur les ménages et les entreprises non financière (ENF)	59
Tableau 26	Taux de créances douteuses et de provisionnement par secteur d'activité (sur les ENF)	59
Tableau 27	Stock d'actifs liquides	61
Tableau 28	Actifs grevés et non grevés par nature de titre	62
Tableau 29	Prêts : part éligible au refinancement par les banques centrales	62
Tableau 30	Ratios crédits sur dépôts	62

Tableau 31	Portefeuille de négociation dans le total de bilan	64
Tableau 32	Prêts et avances du portefeuille de négociation par contrepartie	66
Tableau 33	Dépôts et titres donnés en pension livrée du portefeuille de négociation par contrepartie	67
Tableau 34	Montants de valeur en risque (VaR) et d'actifs détenus à des fins de transaction	68
Tableau 35	Dérivés détenus à des fins de transaction par type de risque	68
Tableau 36	Les dérivés sur marchés organisés et de gré à gré	68
Tableau 37	La part des options dans les dérivés (principales catégories)	69
Tableau 38	La part des ventes d'options dans les montants notionnels	69
Tableau 39	Les opérations sur dérivés de crédit, au bilan et au notionnel	69
Tableau 40	Ratio de levier agrégé	69
Tableau 41	Les actifs pondérés par les risques (RWA) au 31/12/2017	72
Tableau 42	Pondérations moyennes des expositions initiales des banques françaises au	
	31/12/2017	73
Tableau 43	Évolution des actifs pondérés par les risques	73

Sommaire des tableaux - assurances

Tableau 1	Les codes des différents perimetres du rapport	81
Tableau 2	Les organismes d'assurance agréés en France	81
Tableau 3	Type d'activité et régime de remise des organismes d'assurance agréés en France	82
Tableau 4	Évolution des groupes Solvabilité 2 constitués en France	82
Tableau 5	Bilan comptable résumé des organismes d'assurance	87
Tableau 6	Bilan prudentiel résumé du bilan des organismes et groupes d'assurance	87
Tableau 7	Le poids des composantes de l'actif pour les organismes Solvabilité 2	88
Tableau 8	Le poids des composantes du passif des organismes Solvabilité 2	89
Tableau 9	Lien entre l'actif net et les fonds propres prudentiels	90
Tableau 10	Décomposition des fonds propres de base	90
Tableau 11	Décomposition de l'actif net	91
Tableau 12	Décomposition des provisions techniques	92
Tableau 13	Provisions mathématiques	95
Tableau 14	Compte de résultat agrégé (vue résumée) en vision comptable	96
Tableau 15	Décomposition du chiffre d'affaire en assurance vie	96
Tableau 16	Décomposition du chiffre d'affaire en assurance non-vie	100
Tableau 17	Population des organismes supervisés par l'ACPR et exerçant une activité de dommages corporels en 2017	104
Tableau 18	Part des primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) dans le total de l'activité réalisée en France en 2016	108
Tableau 19	Part des primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) dans le total de l'activité réalisée en France en 2016 par ligne d'activité	109
Tableau 20	Importance des modules du SCR par population	116
Tableau 21	Bilan prudentiel résumé des organismes d'assurance des pays de l'Union Européenne soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2017	117
Tableau 22	Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2017	118
Tableau 23	Les compte d'assurance de capitalisation (catégories 1 et 2)	122
Tableau 24	Les comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou en devises (catégories 3, 4 et 5)	122
Tableau 25	Les comptes de l'assurance collective en cas de vie ou de décès (catégories 6 et 7)	123
Tableau 26	Les comptes de l'assurance vie en unités de compte (catégories 8 et 9)	123
Tableau 27	Les comptes des contrats d'assurance vie à vocation retraite ou épargne longue (branche 26, PERP et contrats diversifiés) (catégories 10 à 13)	124
Tableau 28	Les comptes des dommages corporels individuels (catégorie 20)	124

Tableau 29	Les comptes des dommages corporels collectifs (catégorie 21)	124
Tableau 30	Les comptes de l'assurance automobile (catégories 22 et 23)	125
Tableau 31	Les comptes de l'assurance de dommages aux biens (catégories 24, 25 et 26)	125
Tableau 32	Les comptes de l'assurance des catastrophes naturelles (catégorie 27)	125
Tableau 33	Les comptes de l'assurance responsabilité civile (catégorie 28)	126
Tableau 34	Les comptes de l'assurance de protection juridique (catégorie 29)	126
Tableau 35	Les comptes de l'assurance assistance (catégorie 30)	126
Tableau 36	Les comptes de l'assurance pertes pécuniaires diverses (catégorie 31)	127
Tableau 37	Les comptes de l'assurance transport (catégorie 34)	127
Tableau 38	Les comptes de l'assurance de construction (catégories 35 et 36)	127
Tableau 39	Les comptes de l'assurance de crédit et caution (catégories 37 et 38)	128

Sommaire des graphiques - banques

Graphique 1	Nombre de succursales d'EC, d'EI, d'EP et d'EME de l'EEE ouvertes en France à fin 2017	28
Graphique 2	Nombre de succursales d'EC et d'EP, d'origine française, ouvertes dans l'EEE à fin 2017	29
Graphique 3	Nombre de déclarations de libre prestation de services (LPS) par des établissements de l'EEE, recensées en France au 31 décembre 2017	30
Graphique 4	Nombre de déclarations de LPS dans l'EEE par des établissements agréés en France en vigueur au 31 décembre 2017	31
Graphique 5	Cartographie du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU)	33
Graphique 6	Actifs de la population des groupes bancaires CBD	35
Graphique 7	Passifs de la population des groupes bancaires CBD	35
Graphique 8	Bilan des groupes bancaires ventilé par devises	36
Graphique 9	Ventilation des actifs sur contreparties étrangères en risque immédiat	36
Graphique 10	Les composantes de l'actif	37
Graphique 11	Les composantes du passif	38
Graphique 12	Évolution du total de bilan des établissements de crédit	39
Graphique 13	Les opérations de crédit à la clientèle non financière résidente par type de crédit au bilan des banques	41
Graphique 14	Les opérations de crédits à la clientèle non financière par catégorie d'agents	41
Graphique 15	Les ressources de la clientèle	42
Graphique 16	L'épargne règlementée	43
Graphique 17	Volume des paiements trimestriels et nombre de transactions	47
Graphique 18	Volume des paiements par type d'activité	47
Graphique 19	Nombre de transactions par type d'activité	48
Graphique 20	Volume des paiements de monnaie électronique	48
Graphique 21	Composition du PNB de l'ensemble du secteur bancaire français	49
Graphique 22	Coefficient net d'exploitation	50
Graphique 23	Résultat net / capitaux propres (Return on Equity = ROE)	50
Graphique 24	Résultat net / Total de bilan (Return on Assets = ROA)	51
Graphique 25	Composition du PNB : marge nette d'intérêt et commissions	51
Graphique 26	Dispersion des composantes du PNB	52
Graphique 27	Principaux soldes intermédiaires de gestion	53
Graphique 28	Effort de provisionnement rapporté au résultat brut d'exploitation	54
Graphique 29	Coefficient net d'exploitation	55
Graphique 30	Dispersion du coefficient net d'exploitation	55

Graphique 31	Crédits accordés, nets de provisions, par secteur bénéficiaire en 2017	57
Graphique 32	Crédits aux ménages et aux ENF par pays de résidence de la contrepartie en 2017	57
Graphique 33	Crédits aux ENF par secteur d'activité	58
Graphique 34	Taux de créances douteuses et taux de provisionnement sur les ménages et les ENF	58
Graphique 35	Taux de créances douteuses brutes	60
Graphique 36	Taux de provisionnement des créances douteuses brutes	60
Graphique 37	Ratio de couverture des besoins de liquidité	61
Graphique 38	Évolution comparée des crédits et dépôts clientèle, hors retraitement de l'épargne centralisée	63
Graphique 39	Évolution comparée des crédits et des ressources, avec ou sans prise en compte de la centralisation à la Caisse des dépôts et consignations	63
Graphique 40	Portefeuille de négociation actif	64
Graphique 41	Portefeuille de négociation passif	65
Graphique 42	Instruments de capitaux propres détenus dans le portefeuille de négociation par émetteur	65
Graphique 43	Titres de créances détenus dans le portefeuille de négociation par émetteur	66
Graphique 44	Positions courtes du portefeuille de négociation	67
Graphique 45	Levier - répartition des expositions (dénominateur) par nature d'opérations	70
Graphique 46	Distribution du ratio de levier	70
Graphique 47	Fonds propres du secteur bancaire français au 31/12/2017	71
Graphique 48	Fonds propres prudentiels des 6 grands groupes de 2013 à 2017	71
Graphique 49	Pondération moyenne des expositions initiales	72
Graphique 50	Probabilités de défaut (PD)	74
Graphique 51	Pertes en cas de défaut (Loss given default - LGD)	74
Graphique 52	Pondérations moyennes en méthode standard	74
Graphique 53	Exigences de fonds propres fixées en 2017 et relatives aux « coussins » pour entités systémiques, en année de pleine application (2019)	75
Graphique 54	Scores de systémicité des établissements français pour la désignation des A-EIS, au 31/12/2015	75
Graphique 55	Comparaison des coefficients d'exploitation des principaux secteurs bancaires européens	76
Graphique 56	Comparaison des coefficients d'exploitation du secteur bancaire français avec les agrégats européens	76
Graphique 57	Résultat net / capitaux propres (Return on Equity = ROE) des principaux secteurs bancaires européens	77
Graphique 58	Résultat net / Total de bilan (Return on Assets = ROA) des principaux secteurs bancaires européens	77
Graphique 59	Ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) des principaux secteurs bancaires européens	78
Graphique 60	Ratios de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de l'ensemble des secteurs bancaires européens, à fin 2017	78

Graphique 61	Taux de créances douteuses des ménages des principaux secteurs bancaires européens	7 9
Graphique 62	Taux de créances douteuses des entreprises non financières (ENF) des principaux secteurs bancaires européens	79
Graphique 63	Le taux de créances douteuses toutes contreparties confondues des principaux secteurs bancaires européens	80
Graphique 64	Répartition des créances douteuses par type de contrepartie des principaux secteurs bancaires européens	80

Sommaire des graphiques – assurances

Graphique 1	Type d'activité des organismes d'assurance selon leur code juridique au 31/12/2017	82
Graphique 2	Nombre d'entreprises d'assurance et de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE	
	habilitées à exercer en LPS sur le territoire français	83
Graphique 3	Nombre de déclarations de LPS par des entreprises d'assurance françaises et des succursales d'entreprises d'assurance françaises dans l'EEE	84
Graphique 4	Nombre de succursales d'entreprises d'assurance au sein de l'EEE établies en France	85
Graphique 5	Nombre de succursales d'entreprises d'assurance françaises établies dans l'EEE	86
Graphique 6	Les composantes de l'actif pour les organismes soumis à Solvabilité 2	88
Graphique 7	Les composantes du passif des organismes soumis à Solvabilité 2	89
Graphique 8	Qualité des fonds propres par type d'organisme	90
Graphique 9	Éléments du passif composant l'actif net	91
Graphique 10	Réserve de réconciliation rapportée aux fonds propres pour les organismes	91
Graphique 11	Provisions techniques par type d'activité (en encours et en %)	92
Graphique 12	Marge de risque rapportée à la meilleure estimation des provisions techniques par type d'activité	93
Graphique 13	Provisions Techniques vie (hors santé) ventilées par ligne d'activité	93
Graphique 14	PT non-vie (hors santé) ventilées par ligne d'activité	94
Graphique 15	Provisions techniques Santé ventiléées par ligne d'activité	94
Graphique 16	Les provisions mathématiques des organismes	95
Graphique 17	Primes d'assurance vie en affaires directes par type de contrat	97
Graphique 18	Ventilation des charges en assurance vie	97
Graphique 19	La collecte nette sur les supports rachetables	98
Graphique 20	Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en euros	98
Graphique 21	Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en UC	98
Graphique 22	Collecte nette sur les supports rachetables	99
Graphique 23	Primes collectées sur les supports rachetables (12 mois glissants)	99
Graphique 24	Rachats sur les supports rachetables (12 mois glissants)	99
Graphique 25	Arbitrages sur les supports rachetables	99
Graphique 26	Répartition par branche des primes non-vie acquises en affaires directes	100
Graphique 27	Ratios sinistres sur primes par année de survenance, hors acceptations	100
Graphique 28	Ratios combinés par catégorie, hors acceptations	101
Graphique 29	Ratios combinés des groupes Solvabilité 2 à fin 2017, par activité, hors acceptations	101
Graphique 30	Primes acquises, primes cédées et primes acceptées, activités vie et non vie	102
Graphique 31	Taux de cession en réassurance des primes acquises en vie par forme juridique	102

Graphique 32	Taux de cession en réassurance des primes acquises en non-vie par forme juridique	103
Graphique 33	Taux de cession pour une sélection de branches – activité non-vie	103
Graphique 34	Part des primes des dommages corporels dans le total des primes en 2017	104
Graphique 35	Répartition des primes de dommages corporels par type de risque	104
Graphique 36	Primes de dommages corporels dans le total des primes	105
Graphique 37	Répartition des primes de dommages corporels par type de contrat	105
Graphique 38	Ratios sinistres sur primes des branches dommages corporels, par année de survenance	106
Graphique 39	Ratios combinés dommages corporels pour la population exerçant une activité de dommages corporels	106
Graphique 40	Répartition géographique des primes collectées via la passeport européen (LPS-LE) en France sur l'année 2016	107
Graphique 41	Évolution des primes collectées en France via le passeport européen (LPS-LE)	108
Graphique 42	Parts de marché des organismes français et étrangers (via LPS-LE) dans l'activité domestique pour les branches significatives	110
Graphique 43	Répartition des organismes en fonction du taux de couverture du MCR	111
Graphique 44	Répartition des organismes en fonction du taux de couverture du MCR	111
Graphique 45	Évolution du taux de couverture du MCR entre 2016 et 2017	112
Graphique 46	Le taux de couverture du SCR de l'ensemble des organismes et des groupes au 31/12/2017	113
Graphique 47	Répartition des organismes et des groupes en fonction de leur taux de couverture du SCR	114
Graphique 48	Évolution du taux de couverture du SCR entre 2016 et 2017	115
Graphique 49	Les modules du SCR 2017, exprimé en % du SCR, pour les organismes utilisant la formule standard	115
Graphique 50	La couverture de la marge de solvabilité des 153 établissements soumis à Solvabilité 1	116
Graphique 51	Actif total des assureurs de l'UE soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2017	119
Graphique 52	Provisions techniques des assureurs de l'UE soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2017	119
Graphique 53	Primes non-vie acquises en affaires directes par les orgranismes d'assurance de l'UE soumis à Solvabilité 2 en 2017	120
Graphique 54	Primes non-vie acquises brutes de réassurance des organismes d'assurance de l'UE soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2017	120
Graphique 55	Taux de couverture du SCR des organismes d'assurance de l'UE soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2017, y compris mesures transitoires	121

Partie III - NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Sommaire – notes methodologiques

1	Notes méthodologiques Banque	139
1.1	Le mécanisme de surveillance unique (MSU)	139
1.2	Les catégories et populations d'établissements présentées dans les parties bancaires de ce rapport	140
1.3	Entreprises d'investissement : activités et supervision	142
1.4	Les reporting réglementaires utilisés dans ce rapport	143
1.5	Principales différences méthodologiques entre les analyses sur base consolidée et sur base sociale agrégée	144
1.6	Périmètre de consolidation prudentiel	145
1.7	Les principaux risques des activités bancaires	146
1.8	Présentation des ratios de solvabilité	147
1.8.1	Les catégories de fonds propres (numérateur des ratios de solvabilité)	147
1.8.2	Les risques nets pondérés – dénominateur du ratio de solvabilité	149
1.9	Cadre réglementaire encadrant le risque de liquidité	150
1.10	Les indicateurs de risque élaborés à partir des données Consolidated Banking Data	152
1.11	Glossaire Banque	153
2	Notes méthodologiques Assurance	157
2.1	Libre établissement (LE) et Libre prestation de services (LPS)	157
2.2	La réassurance	157
2.3	Les dommages corporels	158
2.4	Glossaire Assurance	159

1 Notes méthodologiques Banque

1.1 Le mécanisme de surveillance unique (MSU)

Depuis le 4 novembre 2014, la Banque centrale européenne assure la surveillance directe des groupes bancaires européens reconnus comme « importants » (Significant Institutions, SI) et la surveillance indirecte des banques d'importance moindre (Less Significant Institutions, LSI), dont la responsabilité repose en premier chef sur les autorités nationales compétentes, l'ACPR en France.

La liste des groupes significatifs – et des entités qui les composent – ainsi que la liste des entités moins significatives sont régulièrement mises à jour et publiées sur le site Internet de la BCE²³. Au 31 décembre 2017, le MSU compte 118 groupes bancaires identifiés comme significatifs (« significant institutions » – SI), dont 12 groupes français. Il s'agit, par ordre alphabétique de : Barclays Bank Plc (succursale), BNP Paribas, groupe BPCE, BPI France, Caisse de Refinancement de l'Habitat, groupe Crédit Agricole, groupe Crédit Mutuel, HSBC France, La Banque Postale, RCI Banque SA, Société de Financement Local et Société Générale.

Pour rappel, le périmètre de compétence du MSU comprend l'ensemble des entités implantées dans la zone euro et ayant un statut d'établissement de crédit, de compagnie financière tête de groupe ou de succursale d'établissement de crédit établi dans un autre pays de l'Union européenne. Au sein de ce périmètre, la distinction entre groupes importants et groupes moins importants s'effectue au plus haut niveau de consolidation prudentielle.

Comme défini par les règlements européens²⁴, un groupe est considéré comme important dès lors qu'il remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- la valeur totale de ses actifs consolidés est supérieure à 30 milliards d'euros ;
- le ratio entre ses actifs totaux et le PIB du pays est supérieur à 20 %, et la valeur totale de ses actifs est supérieure à 5 milliards d'euros;
- il a établi des filiales, qui sont elles-mêmes des établissements de crédit, dans plus d'un autre État membre du MSU, et le total de ses actifs (ou passifs) transfrontaliers est supérieur à 20 % de la valeur totale de son bilan;
- il fait partie des trois plus grandes institutions d'un pays en termes de total d'actifs ;
- il a demandé l'octroi, ou s'est vu octroyer, une aide financière publique directe du mécanisme européen de stabilité (MES).

L'ACPR est chargée de la surveillance des établissements qui ne sont pas des établissements de crédit soumis à la législation européenne :

- entreprises d'investissement,
- sociétés de financement,
- établissements de paiement et de monnaie électronique,
- succursales en France d'établissements de crédit de pays tiers,
- établissements de crédit ayant leur siège social dans les territoires d'outre-mer ou à Monaco.

L'ACPR est également compétente, pour l'ensemble des établissements, pour les missions qui ne relèvent pas de la directive CRD 4 et du règlement CRR : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, protection de la clientèle, règlement EMIR et loi de séparation des activités bancaires.

²³ https://www.bankingsupervision.europa.eu/banking/list/who/html/index.en.html

²⁴ Article 6.4 du « règlement MSU » (règlement (UE) n°1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013) et article 39 du « règlement-cadre MSU » (règlement (UE) n°468/2014 de la Banque centrale européenne du 16 avril 2014).

1.2 Les catégories et populations d'établissements présentées dans les parties bancaires de ce rapport

Parmi les établissements assujettis au contrôle de l'ACPR et/ou de la BCE (cf. 1.1 infra), des chiffres et des commentaires sont apportés sur les deux grandes catégories suivantes :

1° Les sociétés ou groupes de sociétés (inclus dans le périmètre de consolidation d'une tête de groupe) dont l'activité est à dominante bancaire. Cette première catégorie se compose de deux sous-catégories :

- Les entités agréées en tant qu'établissement de crédit, qui sont définies par le règlement de l'Union Européenne UE 575/2013 comme recevant des dépôts de tiers et²⁵ octroyant des prêts. La définition française d'établissement de crédit complète la vision européenne en indiquant dans l'article L.311-1 du Code Monétaire et Financier que les opérations de banque comprennent non seulement la collecte de dépôts auprès du public et les opérations de crédit, mais également la mise à disposition ou la gestion de moyens de paiement pour le compte de la clientèle;
- Les entités agréées en tant que société de financement, qui n'ont pas le droit de collecter des dépôts auprès du public mais sont autorisées à octroyer des prêts dans les conditions et limites fixées lors de leur agrément par l'ACPR.

2° Les sociétés ou groupes de sociétés dont l'activité est essentiellement tournée vers les **services d'investissement**. Il s'agit des **entreprises d'investissement** (cf. 1.4 supra).

La catégorie 1 recouvre ce que l'on appelle communément les « banques ». Si la collecte de dépôts et l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises constituent le cœur des activités bancaires l'éventail des activités qui peuvent être exercées par une banque peut être beaucoup plus large. On peut ainsi distinguer les activités suivantes :

- Banque de détail : dépôts, prêts et gestion de moyens de paiement pour les particuliers, les entreprises individuelles et les Petites et Moyennes Entreprises (PME);
- Banque de financement des grandes entreprises : services de financements et gestions de moyens de paiement aux grandes entreprises ;
- Financements spécialisés pour les particuliers et les entreprises : crédits à la consommation, crédit-bail mobiliers et immobiliers,...;
- Opérations de commerce international;
- Banque d'investissement : activités de marché, les établissements de crédit fournissant un accès aux marchés financiers à leur clientèle ;
- Activités connexes : services d'investissement en lien avec les activités de marché et/ou de placements (notamment accès à des organismes de placement collectif).

Pour les besoins de présentation synthétique dans les tableaux et graphiques du présent rapport, le secteur bancaire français est souvent présenté à l'aide des 3 populations suivantes :

- (i) Les 6 grands groupes²⁶,
- (ii) Les Autres groupes,
- (iii) Les Banques solo.

²⁵ Une société ne remplissant pas ces 2 conditions ne peut pas être un établissement de crédit.

²⁶ Pour mémoire BNP PARIBAS, SOCIETE GENERALE, GROUPE CREDIT AGRICOLE, GROUPE BPCE, GROUPE CREDIT MUTUEL et LA BANQUE POSTALE.

Les populations (i) et (ii) correspondent aux groupes bancaires qui établissent des comptes sur base consolidée aux normes IFRS et qui sont inclus dans la remise française de données bancaires consolidées (« Consolidated Banking Data ») ou CBD de la Banque Centrale Européenne (BCE). Cette remise CBD vise à collecter et publier des statistiques financières et prudentielles agrégées sur les systèmes bancaires de la zone Euro et de l'Union européenne.

La population (i) regroupe les six plus grands groupes bancaires, qui se trouvent être également les groupes systémiques d'un point de vue domestique, c'est-à-dire les groupes désignés par l'ACPR en tant que « Autres établissements d'importance systémique » ou A-EIS (au sens de l'article 131 de la Directive 2013/36/UE).

La population (ii) se compose des autres groupes bancaires établissant des comptes consolidés et faisant partie de la population CBD.

La population (iii) rassemble les établissements de crédit et sociétés de financement ne faisant pas partie d'un groupe bancaire appartenant aux populations (i) et (ii). Les « Banques solo » se distinguent donc des catégories précédentes par l'absence de consolidation d'autres entités bancaires ou financières. Il convient de ne pas confondre cette population, qui vient compléter la vision consolidée du système bancaire français au plus haut niveau de consolidation, avec la vision sur base sociale agrégée des établissements bancaires présents sur le territoire français, qui apporte un éclairage purement domestique (cf. 1.5 supra).

1.3 Entreprises d'investissement : activités et supervision

Les entreprises d'investissement (EI) de droit français sont agrées par l'ACPR. L'article L.531-4 du Code monétaire et financier définit une EI comme une personne morale fournissant des services d'investissement à titre de profession habituelle. Les services d'investissement sont définis aux articles L.321-1 et D 321-1 du Code précité. La présentation ci-dessous regroupe les services d'investissement en catégories homogènes en termes de profil de risque :

- i. Réception, transmission et exécution d'ordres (titres et contrats sur dérivés) de la clientèle ;
- ii. Négociation pour compte propre transactions sur titres et dérivés engageant les capitaux propres de l'entité concernée et services de placement garanti ou non des émissions obligataires ou actions effectuées par des tiers ;
- iii. Gestion d'un portefeuille pour compte de tiers qui confient des avoirs à des entreprises d'investissement, à charge pour ces dernières de gérer les fonds selon un mandat prédéfini. La gestion peut être individuelle (contrat bilatéral entre l'El et le client) ou collective (organismes de placements collectifs ou OPC²⁷);
- iv. Conseil en investissement : recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande soit à l'initiative de l'entreprise fournissant les conseils.
- v. Service d'exploitation d'un ou plusieurs systèmes multilatéral de négociation²⁸.

La supervision des EI est assurée conjointement par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et par l'ACPR. L'AMF encadre les aspects de l'activité susceptibles de fausser le fonctionnement normal des marchés (prévention des délits d'initiés, des abus de marché...). Il convient de noter que la prestation (iii) est du ressort exclusif de l'AMF. L'ACPR est compétente pour tous les autres aspects de l'activité, en particulier les risques de marché, opérationnels et de non-conformité.

Les services d'investissement mentionnés précédemment peuvent être également exercés par des établissements de crédit dans le cadre d'activités prolongeant (ou complémentaires) aux opérations de banque (collecte de dépôts et octroi de crédits), notamment dans le cadre de la « banque privée ». À ce titre, la réception, transmission et exécution des ordres de bourse et la gestion d'un portefeuille dans le cadre d'un mandat individuel constituent le socle des prestations de « banque privée ». De même, les services de placement et de négociation pour compte propre s'inscrivent dans le rôle d'intermédiation des banques, ces dernières assurant la liquidité des marchés en se portant contrepartie de toute transaction que les agents non financiers effectuent. Le service (iv) de conseil n'est généralement pas séparé des autres services d'investissement.

Les El effectuant les services mentionnés au (ii) sont exposés en premier lieu à des risques de marché et opérationnels²⁹. Dans le présent rapport, figurent les bilans et comptes de résultat agrégés sur base sociale des El actives en France (filiales de droit français agréées ou succursales de l'espace économique européen). Une vingtaine de ces El (dont les plus importantes en termes de total d'actifs) sont rattachées aux 6 grands groupes bancaires français. Ainsi, près de 90% du total de bilan agrégé des El françaises est le fait de filiales des 6 groupes précités. Les risques de marché et la rentabilité de ces entités sont captés dans les tableaux et graphiques du rapport s'appuyant sur le reporting réglementaire sur base consolidé. Les El indépendantes ou rattachées à des groupes étrangers effectuent majoritairement les services (i) et/ou (iv) et/ou (v). Leur profil est marqué de manière prédominante par les risques opérationnels et de non-conformité.

Un OPC est un fonds d'investissement détenu collectivement par les investisseurs qui ont souscrit aux parts sociales émises par l'OPC. L'acquisition de parts suppose l'acceptation par l'investisseur de la stratégie de placement du fonds, décrite précisément par le prospectus ou le document d'information clé pour l'investisseur. Ce prospectus ou document constituent le mandat de gestion.

²⁸ Un système multilatéral est un système qui, sans avoir la qualité d'un marché réglementé, assure la rencontre en son sein selon des règles non discrétionnaires de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers sur des instruments financiers, de manière à conclure des transactions sur ces instruments (article L.424-1 du Code monétaire et financier).

²⁹ Les risques opérationnels sont induits par la complexité des processus nécessaires à la réalisation des opérations de marché.

1.4 Les reporting réglementaires utilisés dans ce rapport

Les tableaux et graphiques du rapport utilisent trois sortes de *reporting* réglementaires remis par les assujettis **selon une périodicité trimestrielle** :

Les États SURFI sur base sociale – SURFI est le Système Unifié de Rapport Financier pour la collecte des données réglementaires et prudentielles. Les tableaux SURFI utilisés dans ce rapport se rapportent principalement au bilan, compte de résultat et à divers tableaux détaillant les postes du bilan et du compte de résultat. Les personnes morales disposant d'un agrément d'établissement de crédit, de société de financement ou d'entreprise d'investissement sont assujetties à ce reporting. S'agissant d'un reporting sur base sociale conforme aux normes françaises, seules les données comptables relatives aux opérations effectuées directement par la personne morale sont déclarées.

Les États FINREP – FINancial REPorting. Ce reporting comptable et financier est basé sur les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) et consiste en une série de tableaux : bilan, compte de résultat et détails apportés sur certains postes de bilan et de compte de résultat. FINREP est un reporting harmonisé au niveau européen, créé en 2007 par le CEBS (Committee of European Banking Supervisors) afin de promouvoir la convergence des pratiques de supervision des autorités compétentes européennes. Depuis, ce reporting n'a cessé de s'enrichir, même s'il n'était pas totalement harmonisé, les autorités nationales disposant de possibilités d'adaptation du FINREP européen au niveau local. Sous l'impulsion l'Autorité Bancaire Européenne³⁰ (ABE), un reporting FINREP³¹ identique dans tous les pays de l'Union européenne a été élaboré afin de mettre en œuvre le paquet réglementaire CRR-CRD4 découlant des accords de « Bâle III ».

Les États COREP – COmmon solvency ratio REPorting. Ce reporting harmonisé au niveau européen détaille les éléments constitutifs du ratio de solvabilité : fonds propres et risques de crédit, marché et opérationnel. En 2004, le Comité de Bâle a proposé un ensemble de recommandations définissant le calcul des exigences en fonds propres au titre de ces risques. Ces recommandations constituent le ratio de solvabilité « Bâle II » qui remplace le précédent ratio « Bale I » mis en place en 1998. Le principe était la détention par chaque établissement de crédit de fonds propres supérieurs à 8% des risques de crédit, marché et opérationnels mesurés selon les normes « Bâle II ». En 2006, les accords de Bâle II sont transposées en droit européen et le CEBS met en place une première version du reporting harmonisé COREP. La crise bancaire et financière de 2007/2008, déclenche un processus de révision du ratio de solvabilité par le Comité de Bâle. En juin 2011, des normes de solvabilité révisées sont publiées, donnant naissance au « ratio Bâle III ». Les accords de Bâle juin 2011 sont transposés en droit européen par le Règlement UE n°575/2013 (règlement Bâle III ou CRR, Capital Requirement Regulation) pour une entrée en vigueur simultanée dans tous les pays de l'Union Européenne au 1er janvier 2014. L'ABE a modifié le format de reporting COREP pour l'adapter au ratio de solvabilité Bâle III. Ce reporting ABE a été transposé en droit européen par le règlement d'exécution UE n°680/2014 précité. La 1ère remise des COREP « Bâle III » s'est effectuée à l'échéance du 30 mars 2014.

Une description détaillée de ces *reporting* réglementaires est disponible sur le site e-SURFI de la Banque de France : https://esurfi-banque.banque-france.fr/accueil/

-

L'ABE a pris la succession du CEBS au 1^{er} janvier 2011 (date de création de l'ABE). Émanation des autorités de supervision de l'Union Européenne, elle a pour mandat un système de supervision bancaire cohérent, efficace et harmonisé pour l'ensemble du secteur bancaire européen. Dans le cadre de ce mandat, elle élabore des normes recensant les bonnes pratiques à appliquer par les superviseurs européens, ce qui implique l'harmonisation de l'ensemble des reporting prudentiels tels que FINREP et COREP.

³¹ Le nouveau FINREP au format harmonisé est transposé en droit européen par le règlement d'exécution UE n°680/2014, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014. La 1^{ère} remise du FINREP CRD4 s'est effectuée pour l'échéance du 30 septembre 2014. Le reporting FINREP repose sur l'adoption d'un périmètre de consolidation prudentiel défini aux articles 18 et suivants du règlement n°575/2013 et distinct du périmètre de consolidation comptable. Le principe est l'inclusion de toutes les filiales et succursales ayant un agrément d'établissement de crédit ou d'entreprise d'investissement selon la méthode d'intégration globale (cf. Note 7).

1.5 Principales différences méthodologiques entre les analyses sur base consolidée et sur base sociale agrégée

Les analyses sur base consolidée exploitent les états FINREP tandis que celles sur base sociale agrégée utilisent les états SURFI (cf. 1.4 infra).

Les différences entre ces deux types d'analyse résultent, d'une part, de l'utilisation de référentiels comptables distincts et, d'autre part, de périmètres d'entités englobées et de couvertures géographiques différentes.

Ainsi, l'analyse sur base consolidée s'appuie sur l'examen des comptes consolidés en normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) des groupes bancaires opérant en France³², qui impliquent notamment une évaluation à la juste valeur (*fair value*) d'un nombre important de postes comptables du bilan et du compte de résultat, tandis que les analyses sur base sociale s'appuient sur les comptes en normes françaises, qui privilégient les évaluations au coût historique et recourent pour une moindre part à des évaluations à la juste valeur.³³.

Concernant les différences de périmètre et de couverture géographique, les comptes consolidés englobent l'ensemble des entités, financières ou non financières, détenues sous forme de filiales ou de succursales par les groupes bancaires opérant en France, que ces entités soient résidentes ou non résidentes. Ce type d'analyse permet ainsi de décrire l'ensemble des activités des groupes bancaires opérant en France, qu'elles soient réalisées sur le territoire national ou à l'international. À l'inverse, les analyses sur base sociale agrégée intègrent les comptes de tous les établissements de crédit résidant en France, y compris d'établissements de crédit français filiales de groupes étrangers³⁴.

Une autre différence concerne les opérations « intra-groupe ». Les comptes consolidés permettent par construction l'élimination de ces opérations au bilan comme dans le compte de résultat. S'agissant de l'agrégation des données sociales, l'existence d'opérations intra-groupe n'entraîne, en principe, pas de surestimation des soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat agrégé des établissements de crédit résidents, dans la mesure où ces opérations se compensent (un produit chez un membre A du groupe a pour contrepartie une charge dans le compte de résultat du membre B).

S'agissant du bilan, le risque de doubles comptes dans les agrégations de données sur base sociale concerne principalement les opérations interbancaires et sur titres, à l'actif comme au passif. L'agrégation sur base sociale génère notamment des niveaux de capitaux propres différents de ceux sur base consolidée, dans la mesure où les participations de la maison mère dans ses filiales sont déduites de ses capitaux propres consolidés. Concernant les opérations réalisées avec la clientèle, et plus particulièrement la clientèle non financière, la part des opérations internes aux groupes est en revanche beaucoup plus faible et ne concerne que certains types de clientèle.

٠

³² Groupes français (i.e. dont la tête de groupe est française) mais également sous-groupes en France de groupes étrangers remettant à l'ACPR des états FINREP correspondant au niveau de sous-consolidation en France. En France, les groupes français sont nettement majoritaires par rapport aux sous-groupes étrangers.

³³ Cette note n'a pas pour vocation de lister l'intégralité des différences entre les référentiels comptables mais de fournir un éclairage sur les principales différences.

³⁴ Dans les tableaux et graphiques sur base sociale du présent rapport, lorsque le périmètre « ensemble de l'activité » est précisé, l'activité englobe l'activité des succursales à l'étranger des établissements résidents. Lorsque le périmètre « activité en France » est indiqué, cette activité des succursales à l'étranger n'est pas incluse.

1.6 Périmètre de consolidation prudentiel

Comme indiqué dans la note 4, le périmètre de consolidation prudentiel est distinct du périmètre de consolidation comptable. En simplifiant, le périmètre prudentiel englobe les filiales ayant un statut d'établissement financier (établissements de crédit, entreprises d'investissement, etc.). Les filiales sont en principe intégrées de manière globale, c'est-à-dire en considérant que les actifs et passifs de ces entités sont la propriété de la maison-mère, dès lors qu'il existe une situation de contrôle exclusif (influence dominante). L'intégration proportionnelle des filiales dans le reporting FINREP au superviseur (i.e. par inclusion des actifs et passifs de la filiale à hauteur du pourcentage de détention du capital) est soumise à des conditions assez contraignantes, qui visent notamment à s'assurer que, en cas de pertes ou de faillite de la filiale, la responsabilité de la maison sera bien limitée à la quote-part du capital détenu. Cela implique notamment que les actionnaires de la filiale soient réellement comparables en termes de surface financière ou que la filiale soit très petite par rapport à la taille de l'actionnaire le moins puissant.

Toute entité exclue du périmètre de consolidation prudentiel sera traitée dans FINREP comme un actif ou un passif sur une entreprise extérieure au groupe (pas d'élimination des opérations réciproques et pas d'ajout du capital de la filiale aux fonds propres consolidés). Il convient enfin de noter que les filiales assurance ne sont pas inclues dans la surveillance sur base consolidée, même si elles sont contrôlées à 100% par la maison-mère bancaire et comptabilisées par intégration globale dans les comptes consolidés publics figurant dans les documents de référence ou rapports des groupes. Dans le reporting FINREP, elles apparaissent valorisées dans le bilan et compte de résultat selon la méthode de mise en équivalence.

Les différentes méthodes de consolidation comptable sont succinctement présentées ci-après :

Intégration globale – contrôle exclusif. Les actifs et passifs de la filiale sont intégrés individuellement au bilan consolidé après élimination des opérations intra-groupe. Les fonds propres, y compris le résultat de l'exercice, de la filiale sont ajoutés aux fonds propres de la maisonmère en faisant toutefois apparaître la part revenant aux actionnaires minoritaires de la filiale. Dans le bilan et compte de résultat FINREP, la contribution de la filiale est répartie poste par poste. La notion de contrôle exclusif définie à l'article 22 de la directive 2013/34/UE ne se limite pas à la détention de la majorité des droits de vote (la désignation de la majorité des membres du conseil d'administration fait par exemple partie des critères d'appréciation).

Mise en équivalence – influence notable (IAS 28). En comptabilité, cette méthode est utilisée lorsque la maison-mère dispose d'une influence notable sur une filiale. L'influence notable est supposée si la détention des droits de vote excède 20%. Dans le bilan consolidé, les titres de participation sont réévalués en appliquant à la situation nette (différence entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, hors fonds propres) de la filiale la quote-part en capital (mise en équivalence).

Intégration proportionnelle – contrôle conjoint (IFRS 11 - Partenariats). Dans les cas des *joint* opérations, l'entité est intégrée proportionnellement aux droits des coparticipants sur les actifs et de leurs obligations sur les passifs. Le contrôle conjoint (IFRS 11) résulte d'un accord juridique. À noter que pour les joint-ventures, les partenaires doivent désormais intégrer l'entité par la méthode de mise en équivalence.

1.7 Les principaux risques des activités bancaires

Cette note vise à récapituler et à définir les principaux risques des activités bancaires du point de vue du superviseur.

Risque de crédit

Selon l'arrêté³⁵ du 3 novembre 2014 (contrôle interne des établissements de crédit soumis au contrôle direct de l'ACPR), c'est le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés. L'analyse du risque de crédit doit être complétée par les aspects concentration du portefeuille de crédit, la concentration pouvant être par contreparties (grands risques), sectorielle ou géographique. Les tableaux et graphiques de ce rapport relatifs au risque de crédit obéissent à cette logique : éléments généraux sur la qualité du portefeuille (risque de crédit) et précisions sur la concentration sectorielle et géographique du secteur bancaire français³⁶.

Risque de liquidité

L'arrêté précité le définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai raisonnable. Une distinction est opérée entre risque de liquidité induit par les opérations de prêts / emprunts (ne pas pouvoir faire face à ses engagements de rembourser les emprunts contractés et/ou de débloquer les fonds nécessaires pour octroyer les crédits dont la clientèle a besoin) et risque de liquidité induit par les opérations de marché. Les tableaux et graphiques de ce rapport apportent un éclairage essentiellement sur la composante « prêts/emprunts » du risque de liquidité. La seconde composante est peu traitée en raison du caractère récent des données disponibles et du fait que cette composante « marché » est elle-même multidimensionnelle (cf. infra).

• Risque de marché et de contrepartie

L'arrêté précité les définit par référence aux articles 325 à 377 du règlement UE n°575/2013. En résumé, il s'agit du risque de perte induit par une variation défavorable d'un ou de plusieurs paramètres de marché³⁷. L'article 272 du règlement UE n°575/2013 indique qu'il s'agit du risque que la contrepartie fasse défaut avant le règlement définitif des flux de trésorerie liés à l'opération. Le périmètre des opérations porte sur les dérivés et les pensions livrées (cf. infra). Plus concrètement, ce risque est le risque de perdre un gain latent sur une opération de dérivé ou de pension livrée en raison du défaut de la contrepartie.

• Risque opérationnel

L'arrêté du 3 novembre le définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'évènements extérieurs, y compris le risque juridique (ou de non-conformité).

³⁵ Cet arrêté transpose en droit français le règlement européen

³⁶ La dimension de concentration par contrepartie n'est pas traitée dans ce rapport.

³⁷ Par exemple, la détention d'un swap de taux receveur d'un taux fixe contre paiement d'un taux variable EURIBOR 3 mois implique un risque de perte en cas d'une augmentation des taux actuels et à terme de EURIBOR 3 mois (les niveaux actuels et futurs des taux EURIBOR 3 mois constituent les paramètres de marché susceptibles d'évoluer défavorablement).

1.8 Présentation des ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont détaillés dans le règlement européen (UE) 575/2013, également désigné sous le terme de CRR (Capital Requirement Regulation). Les normes prudentielles de solvabilité visent à s'assurer que chaque établissement de crédit dispose de suffisamment de fonds propres pour couvrir les risques liés à son activité.

Le ratio de solvabilité rapporte les fonds propres de l'établissement (numérateur) à ses risques nets pondérés (dénominateur). Trois ratios de solvabilité distincts sont définis dans les paragraphes 1 et 2 de l'article 92 du CRR. La catégorie de fonds propres retenue au numérateur représente ce qui les distingue, le dénominateur étant inchangé. Les établissements de crédit doivent à tout moment de respecter les exigences de fonds propres suivantes :

- Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 de 4,5%;
- Ratio de fonds propres de catégorie 1 de 6%;
- Ratio de fonds propres total de 8%.

Ces catégories de fonds propres sont détaillées ci-dessous.

À noter qu'en plus de ces exigences minimales, les établissements de crédit sont tenus de constituer des réserves de CET1 supplémentaires, appelés « coussins », afin de couvrir des risques spécifiques. La réglementation CRDIV en distingue quatre : le coussin de conservation, le coussin contra-cyclique, le coussin pour établissements systémiques et le coussin pour risque systémique. Ils n'ont pas valeur d'exigence réglementaire car ils peuvent être enfreints ; toutefois, leur non-respect entraîne des restrictions automatiques aux distributions comme les paiements de dividendes. La prise en compte des coussins explique pourquoi les banques affichent généralement des ratios de fonds propres bien supérieurs à 8%.

Le contenu de cette présentation est très largement inspiré de la publication de l'ACPR intitulée « Modalités de calcul des ratios prudentiels dans le cadre de la CRDIV – 2017³⁸ ou « notice 2017 ». Pour plus de détails, il convient de s'y référer.

1.8.1 Les catégories de fonds propres (numérateur des ratios de solvabilité)

Les fonds propres sont hiérarchisés en fonction de leur qualité sur la base des critères suivants :

- La capacité d'absorption des pertes, notamment par réduction du principal ou transformation en actions (capital) ;
- Le degré de subordination (rang inférieur³⁹ à tout autre passif en cas de liquidation ou d'insolvabilité);
- La flexibilité des paiements des coupons ou rémunérations (dividendes, intérêts ou assimilés). La flexibilité est totale lorsqu'il n'existe aucune obligation de verser une quelconque rémunération et que le non-paiement ou l'annulation de la rémunération n'impose aucune contrainte pour l'établissement émetteur cf. article 28 h v) à vii) du CRR;

-

³⁸ notice 2017.pdf

³⁹ En cas de liquidation d'un établissement de crédit, les actifs sont liquidés et la somme ainsi collectée est répartie entre les créanciers selon leur rang. Les créanciers de rang le plus élevé, les plus privilégiés, sont remboursés en premier. S'il reste encore des fonds à répartir, les créanciers de rang immédiatement inférieur sont remboursés. Les détenteurs d'instruments de fonds propres viennent en dernier: leur rang est le plus bas.

- La permanence des instruments (notion comprenant leur maturité, mais également un principe de non-remboursement avant l'échéance). Un instrument financier sans échéance est dit « perpétuel »;
- Des modalités de fixation des rémunérations ne remettant pas en cause le respect effectif des critères précédents.

Ci-dessous, les 3 catégories sont présentées par niveau de qualité décroissante.

- Les éléments de fonds propres de base de catégorie 1 articles 25 à 31 du CRR apparaissent dans le présent Rapport sous l'acronyme CET1 (Core Equity Tier 1). Ils correspondent essentiellement au capital⁴⁰ et aux réserves (principalement les résultats non distribués accumulés). Le CET1 correspond aux fonds propres les plus « purs », premier rempart pour absorber les pertes de l'établissement.
- Les éléments de fonds propres additionnels de catégorie 1 articles 51 à 55 du CRR sont désignés dans le présent Rapport par l'acronyme AT1 additional Tier 1. Leur capacité d'absorption des pertes est soumise à des événements déclencheurs (typiquement, lorsque le ratio de CET1 de l'établissement passe sous un certain seuil, les instruments AT1 sont réduits ou convertis en actions). Leur rang de subordination est inférieur à toute autre catégorie de fonds propres et à tout passif, sauf les instruments de fonds propres CET1. En outre, ils sont perpétuels et la flexibilité des paiements sur leurs coupons est totale.
- Les éléments de Fonds propres de catégorie 2 article 62 du CRR correspondent aux emprunts subordonnés. Ce sont les fonds propres T2 dans le présent Rapport. Les emprunts subordonnés éligibles au classement T2 ont une durée minimale de 5 ans. Leur rang de subordination est inférieur à celui de tout autre passif, mais supérieur à celui des fonds propres CET1 et AT1.

Ces éléments de fonds propres sont bruts des déductions réglementaires prévues par le CRR, visant à garantir la réalité et la disponibilité des fonds propres (ex. déduction des immobilisations incorporelles ou des participations dans d'autres entités financières). Après application de ces déductions, on obtient les numérateurs des trois ratios de solvabilité qui sont définis au paragraphe 2 de l'article 92 :

- Le ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 rapporte le CET1 net de déductions au total des risques nets pondérés;
- Le ratio de solvabilité sur fonds propres de catégorie 1 rapporte la somme des CET1 et AT1 nets de déductions au total des risques nets pondérés;
- Le ratio de fonds propre global rapporte la somme des fonds propres CET1, AT1 et T2 nets de déductions au total des risques nets pondérés.

_

⁴⁰ Valeur nominale des actions et non leur valeur de marché. Si une banque émet 1 000 actions de nominal de 100 Euros, le capital collecté est de 100 000 Euros (somme payée par les souscripteurs à l'émission des actions). Si l'action est cotée et que sa valeur de marché s'établit à 110, cela n'aura aucun impact sur le capital de la banque. Les 10 de plus-values bénéficieront au vendeur de l'action et non à la banque.

1.8.2 Les risques nets pondérés – dénominateur du ratio de solvabilité

Les risques nets pondérés correspondent à des évaluations des risques de crédit, marché, contrepartie et opérationnel brièvement décrits en partie 1.7 du présent Rapport ainsi que des risques de dilution, d'ajustement de l'évaluation de crédit et de règlement-livraison (cf. glossaire). Ces évaluations sont effectuées suivant des méthodes détaillées dans les troisième et cinquième parties du règlement CRR. Chaque type de risque fait l'objet d'une méthode adaptée à ses caractéristiques et chaque méthode est à son tour déclinée en variantes ou approches plus ou moins élaborées.

Par exemple, le règlement CRR définit une méthode d'évaluation du risque de crédit avec deux approches possibles : l'approche standard, et l'approche avancée, plus complexe.

Les expositions pondérées obtenues pour chaque approche (toutes méthodes et tous risques confondus) sont additionnées pour former le dénominateur du ratio de solvabilité.

1.9 Cadre réglementaire encadrant le risque de liquidité

Au cours de la crise financière de 2007, de nombreuses banques ont été confrontées à des difficultés causées par une gestion insuffisamment prudente de leur liquidité en dépit du fait qu'elles respectaient les normes de solvabilité prudentielles. C'est pourquoi le risque de liquidité est désormais pris en compte dans l'analyse de la solidité financière des établissements de crédit, même s'il n'est pas couvert par une exigence en fonds propres mais par des ratios spécifiques de liquidité.

Les prêts à long terme octroyés par le secteur bancaire sont refinancés par des fonds propres et des dettes (dépôts de la clientèle, émissions obligataires, emprunts interbancaires...). Les dettes sont fréquemment souscrites à court terme, et donc courent le risque de ne pas être renouvelées. Le risque de transformation résulte de ce décalage de maturité entre ressources (passifs) et emplois (actifs).

Les 2 ratios suivants représentent les principaux outils réglementaires de suivi et d'analyse du risque de liquidité : le LCR, et le NSFR.

<u>Le ratio de couverture des besoins de liquidité</u> (LCR ou Liquidity Coverage ratio)

Institué par le règlement délégué (UE) 2015/61, ce ratio vise à s'assurer que les établissements détiennent des actifs liquides dont la valeur totale couvre les sorties de trésorerie à moins d'un mois diminuées des entrées de trésorerie à moins d'un mois en situation de tensions affectant l'économie et/ou les marchés financiers. Les actifs liquides (appelés stock d'actifs liquides dans le présent Rapport) sont ainsi rapportés aux sorties nettes de trésorerie.Les actifs liquides sont répartis en 2 catégories : le niveau 1 regroupant les actifs les plus liquides et le niveau 2 incluant des actifs moins liquides et qui font l'objet d'une décote avant incorporation au numérateur du LCR.

Les actifs de niveau 1 comprennent notamment :

- (i) Les pièces et billets de banque ;
- (ii) Les dépôts, avoirs, titres émis ou garantis par toute banque centrale de pays de l'Union Européenne ou une banque centrale d'un pays tiers située sur l'échelon 1 de qualité de crédit au sens du CRR (ce qui correspond à une notation équivalente à AAA ou AA Standard and Poor's de toute agence de notation reconnue par le CRR), si des retraits sont autorisés à tout moment en application d'un accord entre le superviseur prudentiel et la banque centrale concernée;
- (iii) Les avoirs et/ou titres émis par les administrations centrales de pays membres de l'Union Européenne ou de pays tiers (même critère de notation par une agence que pour les banques centrales) ;
- (iv) Les titres émis par des banques multilatérales de développement
- (v) Les titres émis par des banques de développement accordant des prêts de développement sur une base non concurrentielle et beéficiant d'une garantie publique.

Les actifs de niveau 2 sont décomposés en niveaux 2A et 2B (ce dernier sous-niveau étant de qualité moindre).

En niveau 2A, on retrouve notamment les <u>titres émis par la plupart des administrations régionales ou locales ou des entités de service public inéligibles au point iii, les obligations garanties de moindre qualité que celles de (iv) — exemple : échelon 2 de qualité de crédit équivalent à une notation A Standard and Poor's — et des <u>obligations émises par des entreprises</u> dont l'échelon de qualité de crédit est de 1.</u>

Concernant le niveau 2B, les actifs suivants sont admis sous réserve de conditions (cf. articles 12 et 13 du règlement 2015/61) qu'on ne citera pas exhaustivement: <u>titrisations</u>, <u>obligations émises par des entreprises</u> dont l'échelon de qualité de crédit est au moins 3 (équivalent de la note long terme Standard and Poor's de BBB+ à BBB-) et <u>les actions</u> faisant partie d'un indice boursier important.

Les actions et obligations émises par des entreprises du secteur financier pour éviter la transmission du risque sectoriel. Les OPCVM sont admis de manière limitée par transparence dans la classe d'actifs de niveau 1 ou 2 correspondants aux actifs sous-jacents.

Enfin l'annexe 1 du règlement 2015/61 prévoit après détermination des actifs liquides conformément aux articles 10 à 16 deux types d'ajustement pour aboutir au coussin de liquidité :

- Retraitements pour respecter les proportions d'actifs liquides prévues par l'article 17 du règlement 2015/61. Par exemple, il est prévu que le stock d'actifs liquides comporte au moins 60% d'éléments de niveau 1. Si le pourcentage est en dessous de 60%, une partie des titres de niveau 2 est exclue du coussin de liquidité afin de respecter cette proportion.
- Ajustement des flux nets entrants ou sortants résultant des opérations de pension⁴¹ arrivant à échéance dans le mois à venir.

L'article 38 du règlement 2015/61 prévoit une période transitoire avant la mise en place du niveau minimum de 100% à compter du 1^{er} janvier 2018. Entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018, les établissements doivent maintenir en permanence un ratio de couverture des besoins de liquidité supérieur ou égal à 80%.

Le ratio de financement stable net (NSFR ou Net stable Funding Ratio)

Ce ratio répartit les actifs et passifs d'une banque par « bandes » de maturité⁴², puis les classifie selon 3 catégories : éléments nécessitant un financement stable (actifs), éléments fournissant un financement stable (passifs) et éléments n'appartenant pas aux 2 catégories précédentes. Le NSFR donne ainsi une vision complète de la transformation alors que l'horizon temporel du LCR se limite à 1 mois. Le ratio NSFR rapporte le financement stable disponible aux besoins de financement stables d'un établissement.. Lorsque le ratio excède 100%, la transformation est limitée. Les actifs de long terme sont adossés à des ressources d'échéances comparables et le non-renouvellement éventuel de ressources de court terme est compensé par l'arrivée à échéance de prêts ou d'emplois de court terme.

-

⁴¹ Par exemple, pour une opération de mise en pension (« repo ») arrivant à échéance, un flux entrant de titres de niveau 1 sera compensé par le remboursement du capital de l'emprunt. Le stock d'actifs liquides de niveau 1 augmentera du fait que des titres auparavant grevés seront à nouveau disponibles pour une éventuelle vente. Mais, il y aura sortie d'espèces pour rembourser l'emprunt (opération de mise en pension). Par convention, le règlement LCR impute le différentiel de ces flux entrants et sortants sur le stock d'actifs liquides.

 $^{^{\}rm 42}$ Moins de 3 mois, 3 à 6 mois, 6 à 9 mois, 9à 12 mois et plus de 12 mois.

1.10 Les indicateurs de risque élaborés à partir des données Consolidated Banking Data

La BCE publie des statistiques financières et prudentielles agrégées sur les systèmes bancaires de la zone Euro et de l'Union Européenne⁴³. Ces données, connues sous l'acronyme CBD (Consolidated Banking Data, ou Données Bancaires Consolidées) servent à l'élaboration d'indicateurs dédiés à l'évaluation et au suivi du risque systémique⁴⁴. Les indicateurs CBD ne sont pas le seul outil de supervision du risque systémique, mais ils jouent un rôle important, car ils permettent d'apprécier ce risque à l'échelle de l'Union Européenne et d'effectuer des comparaisons entre pays européens. Deux facteurs ont rendu possible de telles comparaisons :

- Le processus d'harmonisation au niveau européen des états de remise réglementaires FINREP et COREP (cf. 1.5);
- L'adoption par l'UE d'un référentiel comptable commun (normes IFRS). Les reporting FINREP et dans une moindre mesure COREP sont produits à partir de données comptables IFRS.

Les autorités de supervision nationale des pays de l'Union Européenne remettent à la BCE trimestriellement l'ensemble des données COREP et FINREP nécessaires au calcul des indicateurs de suivi des risques systémiques. La restriction de la population CBD aux établissements remettant FINREP implique généralement l'exclusion des banques domestiques de petite et moyenne taille (non assujetties à FINREP). La généralisation des indicateurs CBD à l'ensemble du secteur bancaire d'un pays dépend donc du degré de concentration de ce secteur. Dans le cas de la France, la population CBD représente plus de 90% du total de bilan du secteur bancaire français.

Certains indicateurs sont déterminés sur une base trimestrielle et d'autres sur une base annuelle. Une partie des informations transmises par les superviseurs nationaux est publiée par la BCE sur le site internet mentionné en note de bas de page. Les indicateurs publiés par la BCE sont classés selon les catégories suivantes :

- o Profitabilité et rentabilité d'exploitation.
- o Concentration des expositions par type de contrepartie
- Qualité des actifs et structure de bilan
- o Liquidité et transformation, utilisant les indicateurs LCR et NSFR décrits ci-dessus.
- Solvabilité : les indicateurs utilisés sont les divers ratios de solvabilité calculés sur les différentes catégories de fonds propres (cf.infra).

Outre ces indicateurs, la BCE publie des éléments directement extraits des remises COREP et FINREP des banques faisant partie de la population CBD, ce qui permet au public (économistes, étudiants, organismes professionnels, banques...) d'élaborer d'autres indicateurs et d'opérer des comparaisons européennes.

Dans la partie Comparaisons européennes de la partie II du présent Rapport, des indicateurs CBD sont fournis pour la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne ainsi que pour l'Union Européenne et la zone Euro. Les comparaisons entre pays doivent tenir compte de la diversité des degrés de concentration des secteurs bancaires nationaux. Dans le cas de la France, les indicateurs CBD couvrent plus de 90% du secteur bancaire. Pour l'Allemagne, la proportion des expositions exclues de CBD est estimée à environ 50%. D'éventuelles analyses faites à partir des tableaux et graphiques de cette partie doit tenir compte des spécificités nationales.

⁴³ Le lien suivant permet d'accéder aux statistiques publiées par la BCE ainsi qu'à la méthodologie utilisée pour produire ces statistiques : Consolidated banking data - ECB Statistical Data Warehouse

⁴⁴ Se référer au glossaire pour la définition qui est celle de l'article 3.(10) de la Directive Européenne 2013/36/UE (ou CRD IV).

1.11 Glossaire Banque

Activité en France

Dans la partie *Banques* du rapport, cette expression recouvre l'activité des établissements de crédit résidents, en France métropolitaine, à Monaco et dans les départements d'outre-mer (DOM). Cf. infra « ensemble de l'activité ».

Actif (ou exposition) en défaut

La notion de défaut d'un débiteur (ou de la contrepartie d'un actif financier) est définie dans l'article 178 du règlement n°575/2013/UE (CRR). En résumé, le défaut d'un débiteur est réputé dans l'un des cas suivants ou les deux :

- l'établissement de crédit prêteur estime que, sauf recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie, l'emprunteur (ou débiteur) ne pourra probablement pas s'acquitter de ses obligations de crédit envers lui.
- L'arriéré du débiteur sur une obligation significative de crédit est supérieur à 90 jours (délai pouvant être porté à 180 jours sur certains types d'exposition).

À noter qu'à compter du 31 décembre 2016 (règlement n°2015/227/UE), la BCE a fixé une définition du défaut à 90 jours applicables à toutes les expositions sans exception, pour les établissements relevant de sa supervision directe (MSU). Dans la décision 2013-C-110 du Collège de l'ACPR, un arriéré de paiement est considéré comme significatif à partir du seuil de 1 Euro.

Tous les éléments ci-dessus sont détaillés avec les références réglementaires appropriées dans la « Notice 2017 – Modalités de calcul et de publication des ratios prudentiels dans le cade de CRDIV » - cf. paragraphes 80 et suivant.

Lien internet :notice 2017.

Ajustements pour risque de crédit

Ces ajustements sont définis par le règlement délégué (UE) n°183/2014 de la Commission. Au paragraphe 1 de l'article 1^{er} de ce règlement, il est indiqué que les ajustements pour risque de crédit général et spécifique sont égaux à tous les montants qui ont été déduits des fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement afin de refléter des pertes exclusivement liées au risque de crédit conformément au référentiel comptable applicable et comptabilisées comme telles dans le compte de résultat, que ces pertes résultent de dépréciations, de corrections de valeur ou de provisions pour éléments de hors bilan.

Les ajustements pour risque de crédit général respectent les critères du paragraphe 2 de l'article 1^{er} du règlement précité. L'un de ces critères est le fait de refléter des pertes liées au risque de crédit correspondant à un groupe d'expositions pour lequel l'établissement n'a aucune indication qu'un événement générateur de perte s'est produit. Deux exemples sont donnés. Si la moyenne des pertes comptabilisées sur un portefeuille de créances sur les derniers exercices augmente, l'établissement peut opérer un ajustement pour risque de crédit général, même si aucun événement générateur n'explique l'augmentation de cette moyenne. L'autre exemple est la prise en compte d'un certain degré de non-paiement statistiquement probable d'après les expériences passées.

	Les ajustements pour risque de crédit spécifique sont définis par défaut. Tout ajustement non classé dans la catégorie risque de crédit général est spécifique. Cela inclut le cas le plus courant : événement générateur de perte – impayés de plus de 3 mois ou dégradation de la situation financière du débiteur – affectant des créances sur base individuelle. Un ajustement spécifique peut être effectué également dès lors qu'un historique ajusté en fonction des données observables actuelles indique que des pertes de crédit se sont produites, bien que l'établissement ne sache pas encore quelle exposition individuelle les a subies.
	Voir également la notice 2017 et les articles 110 (4) du CRR. Les ajustements pour risque de crédit concernent aussi bien les actifs en défaut que les actifs sains (qui ne sont pas en défaut).
Clientèle	Les « opérations clientèle » concernent l'ensemble des agents économiques à l'exception des établissements de crédit au sens de l'article 3-7 du règlement n°91-01 de la Banque de France. Sont donc exclues des « opérations clientèle », les opérations réalisées avec : - les établissements de crédit ; - la Caisse des dépôts et consignations ; - les banques centrales et instituts d'émission pour les opérations ne relevant pas des opérations de trésorerie et interbancaires de l'actif et du passif du bilan ; - les organismes bancaires et financiers nationaux et internationaux ; - les entreprises qui, à l'étranger, effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque ; - les succursales à l'étranger d'établissements assujettis. La clientèle se répartit entre une clientèle financière et une clientèle non financière (cf. infra).
Clientèle financière	La clientèle financière, résidente ou non résidente, comprend les OPC, les fonds communs de créances, les institutions financières autres que les établissements de crédit (notamment les entreprises d'investissement et brokers, les sociétés de gestion de portefeuille, les sociétés de gestion de trésorerie, les caisses de gestion de dette).
Clientèle non financière	La clientèle non financière, résidente ou non résidente, comprend les ménages (particuliers, entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages), les sociétés non financières, les sociétés d'assurance et les administrations publiques. La clientèle non financière non résidente comprend en outre les organisations internationales et les fonctionnaires étrangers établis en France.
Coefficient net d'exploitation	Ratio Frais de fonctionnement/PNB. Le coefficient net d'exploitation rapporte l'ensemble des coûts d'exploitation et de structure (charges générales d'exploitation, dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles) au produit net bancaire.
Coût du risque	Dotations nettes des reprises sur provisions pour dépréciation pour risque de crédit plus pertes sur créances irrécouvrables moins récupération sur créances amorties.

Ensemble de l'activité	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre « l'activité en France » (cf. définition supra) des établissements de crédit résidents, ainsi que l'activité de leurs succursales implantées à l'étranger, ces dernières étant dépourvues de la personnalité morale.
Frais généraux	Salaires et charges administratives.
IFRS (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS)	Normes comptables internationales proposées par l'International Accounting Standards Board) IASB, qui remplacent progressivement les normes IAS (International Accounting Standards).
LCR (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)	Ratio de liquidité à un mois (prévu par « Bâle III »).
LPS (LIBRE PRESTATION DE SERVICES)	La liberté de prestation de services est la faculté pour un organisme, dont le siège social ou une succursale est situé dans un État membre de l'Espace économique européen, d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre. Il s'agit donc de la faculté d'une entreprise de garantir à partir de l'État membre dans lequel elle est implantée un risque situé dans un autre État.
Liberté d'établissement (LE)	La liberté d'établissement est la faculté pour un opérateur d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE) d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre à partir d'une succursale (dans ce territoire). Cette modalité du passeport d'une succursale, se développe depuis la mise en œuvre des directives concernant les services de paiement et la monnaie électronique à travers le recours à des agents mandatés (fourniture de services de paiement) et à des distributeurs (distribution de monnaie électronique).
Liberté de prestation de services (LPS)	La liberté de prestation de services est la faculté pour un opérateur d'un État membre d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre sans y être établi. Contrairement à la liberté d'établissement, la libre prestation n'autorise pas la commercialisation de produits financiers de droit français. Un libre prestataire ne peut proposer à sa clientèle que des produits financiers ou des services relevant du droit de l'État membre de l'opérateur.
NSFR (NET STABLE FUNDING RATIO)	Ratio de liquidité à un an (prévu par « Bâle III »).
Produit net bancaire	Le produit net bancaire est la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires.
Résultat brut d'exploitation (RBE)	PNB moins frais de fonctionnement
Résultat d'exploitation	RBE moins coût du risque plus autres produits moins autres charges
Risque systémique	Risque de perturbation du système financier susceptible d'avoir de graves répercussions négatives sur le système financier et l'économie réelle.
SURFI	Système unifié de rapport financier pour la collecte des données réglementaires et prudentielles. http://www.banque-france.fr/e-surfi/tableaux/tableaux.htm
Succursale	Une succursale est un siège d'exploitation dépourvu de la personnalité juridique, établi dans un État membre autre que celui où se trouve son siège social et par lequel un établissement de crédit, une entreprise d'investissement, un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique offre un service bancaire, ou de paiement ou émet et gère de la monnaie électronique par le biais d'une présence permanente dans cet État membre.
Succursales de pays tiers	La liberté d'établissement et la liberté de prestation de services ne

s'appliquent pas à des États situés en dehors de l'EEE. Une succursale établie en France rattaché à un groupe bancaire hors EEE est supervisée par l'ACPR de la même manière qu'un établissement de crédit de droit français. Contrairement à une succursale de l'EEE, une succursale de pays tiers est assujettie à l'ensemble de la réglementation bancaire applicable (normes de solvabilité, liquidité...) et entre pleinement dans le périmètre45 de compétence de l'ACPR.

Taux de créances douteuses

Une créance douteuse est le terme utilisé par les professionnels pour désigner les Actifs (ou expositions) en défaut - cf. infra. Un taux de créances douteuses sur un portefeuille de créances rapporte l'encours brut de tout ajustement pour risque de crédit (cf. infra) des créances douteuses à l'encours brut de tout ajustement pour risque de crédit des créances douteuses et saines constituant le portefeuille de créances.

des créances douteuses

Taux de provisionnement Le provisionnement des créances douteuses ou dépréciations des créances douteuses désigne pour les professionnels les ajustements pour risque de crédit (cf. infra). Le taux de provisionnement des créances douteuses rapporte le total des provisions pour créances douteuses à l'encours des créances douteuses brutes de provisions.

⁴⁵ Des exceptions sont néanmoins prévues si la supervision du pays tiers est reconnue comme « équivalente » à la supervision française.

2 Notes méthodologiques Assurance

2.1 Libre établissement (LE) et Libre prestation de services (LPS)

La constitution d'un marché unique des services est l'un des piliers de la mise en œuvre d'un marché unique européen. Dans le secteur de l'assurance, il se traduit par l'existence de deux régimes juridiques permettant à un organisme d'effectuer des opérations dans un autre pays de l'Espace économique européen (EEE) sans avoir à créer une filiale soumise à l'obligation d'agrément. Ces deux dispositifs sont définis aux 3° et 4° de l'article L. 310-3 du code des assurances.

- « L'expression "libre établissement" désigne le régime sous lequel une entreprise d'assurance couvre un risque ou prend un engagement situé dans un État à partir d'une succursale établie dans cet État ».
- « L'expression : "libre prestation de services" (LPS) désigne l'opération par laquelle une entreprise d'un État membre de l'EEE couvre ou prend à partir de son siège social ou d'une succursale située dans un État partie à l'accord sur l'EEE un risque ou un engagement situé dans un autre de ces États, lui-même désigné comme "État de libre prestation de services" ».

2.2 La réassurance

Le paragraphe 1 de l'article 2 de la directive européenne 2005/68/CE définit ainsi la réassurance : « activité qui consiste à accepter des risques cédés par une entreprise d'assurance ou une autre entreprise de réassurance ». Du point de vue de l'assureur qui y recourt, la réassurance est une technique par laquelle il transfère à un autre assureur tout ou partie des risques qu'il a souscrits, ce qui lui permet d'adapter le niveau et le profil de risque de son portefeuille. Le recours à la réassurance permet notamment à l'entité cédante de limiter son exposition à certains risques au regard du niveau de fonds propres requis par les règles de solvabilité ⁴⁶, dans les conditions prévues par la réglementation actuelle. Avec l'entrée en vigueur de Solvabilité II, les calculs d'exigence de marge tiendront compte intégralement de l'impact du mécanisme d'atténuation des risques que constitue la réassurance⁴⁷.

Ce transfert de risque se concrétise juridiquement par un contrat, traditionnellement appelé traité de réassurance. Un assureur ou réassureur dit « cessionnaire » s'engage, moyennant rémunération, à rembourser à un assureur dit « cédant », dans des conditions déterminées, tout ou partie des sommes dues ou versées par l'assureur à ses assurés en cas de sinistre. Dans tous les cas, l'assureur initial reste seul responsable vis-à-vis de l'assuré (article L. 111-3 du code des assurances). L'acceptation est l'opération par laquelle un réassureur (ou un assureur) accepte de couvrir une partie d'un risque pris en charge par un assureur primaire. La cession est l'opération réciproque de l'acceptation par laquelle l'assureur (l'entité cédante) transfère une partie de son risque au réassureur. Le taux de cession est le rapport entre les primes cédées et les primes nettes acquises par les organismes d'assurance.

⁴⁶ « Analyse du risque de contrepartie de la réassurance pour les assureurs français », Débats économiques et financiers, avril 2013.

⁴⁷ Sous réserve que le risque de crédit et les autres risques inhérents à l'emploi de ces techniques soient également pris en compte de manière adéquate.

2.3 Les dommages corporels

Les organismes d'assurance santé complémentaire interviennent sur le marché pour compléter le remboursement des dépenses de soins de santé et de biens médicaux par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Pour exercer cette activité, les assureurs doivent être agréés pour les branches d'assurance 1 (accident) ou 2 (maladie), définies à l'article R. 321-1 du code des assurances48. Les opérations d'assurance de ces risques correspondent aux catégories 20 et 21, définies à l'article A. 344-2 du code des assurances49 : les dommages corporels sous forme de contrats individuels (y compris les garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels) et les dommages corporels sous forme de contrats collectifs (y compris les garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs).

Les prestations de remboursement de frais de soins de santé (hospitalisations, consultations, biens médicaux, etc.) sont un sous-ensemble des prestations associées à l'assurance de dommages corporels. Elles s'inscrivent généralement en complément des remboursements dits « en nature » de la sécurité sociale. D'autres protections peuvent être proposées dans le cadre de l'assurance de dommages corporels, dont principalement les garanties incapacité de travail, invalidité et dépendance, qui donnent un complément aux prestations d'indemnités journalières de la sécurité sociale.

L'assurance de dommages corporels peut faire l'objet d'un contrat spécifique (par exemple, dans le cas d'une assurance individuelle contre les accidents), mais elle peut également prendre la forme de garanties accessoires à un risque principal distinct (par exemple, dans le cas d'un versement monétaire en cas d'incapacité de travail prévue comme garantie complémentaire d'un contrat d'assurance vie). De manière symétrique, les contrats de dommages corporels, en fonction du statut juridique et des agréments détenus par l'organisme, peuvent proposer des garanties accessoires. Le plus souvent, ces garanties accessoires appartiennent au domaine de la prévoyance (par exemple, une garantie temporaire décès).

Les branches d'agrément sont également définies, pour les mutuelles dites de livre II et pour les institutions de prévoyance, respectivement à l'article R. 211-2 du code de la mutualité et à l'article R. 931-2-1 du code de la sécurité sociale.

⁴⁹ Les catégories d'opérations sont également définies à l'article A. 114-1 du code de la mutualité, et à l'article A. 931-11-10 du code de la sécurité sociale.

2.4 Glossaire Assurance

Affaires directes en France	Les affaires d'un organisme d'assurance sont dites « directes »
	lorsqu'elles correspondent aux engagements, contractés à partir
	d'une implantation en France, pour lesquels l'assureur est
	responsable du paiement des prestations. Elles excluent de ce fait les
	acceptations en réassurance (réalisées par les réassureurs ou les
	assureurs), dont la responsabilité est toujours assurée par l'assureur
	dit « cédant », mais également les activités réalisées à l'étranger, via
	la libre prestation de services (LPS) ou via des succursales.
Autres actifs du bilan	Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur
	économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant
	une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et
	dont elle attend des avantages économiques futurs.
Autres éléments non	Le résultat d'une entreprise d'assurance est égal à la somme du
techniques	résultat technique et des éléments non techniques. Le résultat non
	technique comprend notamment :
	 les produits et charges non techniques,
	- les produits financiers nets se rapportant aux fonds propres,
	- les produits et charges exceptionnels ainsi que de la fiscalité.
Autres passifs du bilan	Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur
	économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de
	l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle
	provoquera une sortie des ressources au bénéfice de ce tiers, sans
	contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. L'ensemble
	de ces éléments est dénommé passif externe.
Cotisations	Voir « Primes ».
Espace économique européen	Association dont le but est d'étendre le marché intérieur à des pays
•	
	de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui ne veulent
	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE).
	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté
	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les
	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des
	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux.
Exigence de marge de	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en
	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et
Exigence de marge de	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des
Exigence de marge de	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou
Exigence de marge de	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en
Exigence de marge de	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en
Exigence de marge de	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En
Exigence de marge de	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En assurance non-vie elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres
Exigence de marge de	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En assurance non-vie elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R344-1 et suivants du code
Exigence de marge de solvabilité	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En assurance non-vie elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R344-1 et suivants du code des assurances).
Exigence de marge de	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En assurance non-vie elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R344-1 et suivants du code
Exigence de marge de solvabilité FONDS CMU (COUVERTURE	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En assurance non-vie elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R344-1 et suivants du code des assurances). Fonds de financement de la protection complémentaire de la
Exigence de marge de solvabilité FONDS CMU (COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE)	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En assurance non-vie elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R344-1 et suivants du code des assurances). Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie.
Exigence de marge de solvabilité FONDS CMU (COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE)	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En assurance non-vie elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R344-1 et suivants du code des assurances). Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie. Ensemble des capitaux permanents mis à la disposition de la société,
Exigence de marge de solvabilité FONDS CMU (COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE) Fonds propres	pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En assurance non-vie elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R344-1 et suivants du code des assurances). Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie. Ensemble des capitaux permanents mis à la disposition de la société, plus réserve de capitalisation.

Participation aux bénéfices	La gestion des cotisations épargnées dégage des produits dénommés « bénéfices techniques et financiers ». La participation aux bénéfices est une obligation légale (L. 331-3 du code des assurances), selon laquelle les assureurs distribuent aux assurés immédiatement ou ultérieurement une partie des rendements des placements, au-delà des intérêts minimums prévus lors de la souscription du contrat (appelés « intérêts techniques »).
Participation aux résultats	La participation aux résultats est la somme de la participation aux bénéfices et des intérêts techniques.
Placements en unités de compte (UC)	Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte. À la différence des placements dits « en euros », les placements en unités de compte (UC) sont des placements investis en couverture des engagements de contrats d'assurance vie dont le montant des garanties, les primes et les provisions mathématiques sont exprimés par référence à des unités de placement appelées « unités de compte ». La réglementation fixe la liste des actifs pouvant ainsi servir de valeur de référence. On peut citer, parmi les plus couramment utilisés : les obligations, les actions, les parts de fonds commun de placement, les titres de créances négociables, les OPC ou les parts de société civile immobilière. Les engagements ainsi que les actifs correspondants sont évalués sur la base de la valeur courante de l'unité de compte. Les actifs ne sont donc pas évalués au coût historique contrairement aux autres placements. La variation de valeur de ces actifs est enregistrée sur une ligne séparée du compte de résultat.
Placements hors UC	Ensemble des actifs détenus par l'assureur en dehors de ceux détenus en couverture des engagements techniques des contrats dont les engagements sont exprimés en UC.
Plus-values et moins-values	Une plus-value correspond au profit qui serait réalisé à l'occasion de la vente d'un élément de l'actif immobilisé de l'entreprise. Elle peut être potentielle (i.e. latente) ou réalisée en cas de vente effective. A l'inverse, lorsque le prix de cession est inférieur à la valeur vénale de cette immobilisation, telle qu'elle est mentionnée au bilan de l'entreprise il existe réellement ou potentiellement une moins-value. Une plus ou moins-value se calcule donc en retranchant de la valeur de marché, la valeur nette comptable figurant au bilan de l'entreprise.
Prestations (compte de résultat)	Le terme prestation désigne la mise en œuvre d'une des garanties prévue au contrat, entraînant un paiement partiel ou total de ce qui est dû à l'assuré. Dans les comptes de résultat présentés dans cette publication, il s'agit de la somme des éléments suivants: sinistres + charges + participation aux bénéfices +/- ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable). Les frais de de gestion sont présentés séparément.

Primes ou cotisations (compte de résultat)	Versement effectué par le souscripteur ou l'adhérent en contrepartie des garanties accordées par l'assureur. Pour les contrats d'assurance autres que les contrats d'assurance vie, le non-paiement entraîne la déchéance de garantie (c'est-à-dire la fin de cette garantie). Pour les contrats d'assurance vie, selon les modalités définies initialement dans les contrats ou modifiées dans des avenants, le versement peut être unique (effectué au moment de la souscription), périodique (montant et périodicité définis dans le contrat) ou libre. Le versement est appelé cotisation s'agissant d'opérations réalisées par les mutuelles du code de la mutualité, les institutions de prévoyance et les sociétés d'assurance mutuelle. Dans les autres cas il s'agit d'une prime. Dans les comptes de résultat présentés dans cette publication, le terme « primes » s'entend des primes et cotisations acquises brutes de cessions.
Produits financiers du compte de résultat non technique	Produits ou charges liés au placement des fonds propres.
Produits financiers du compte	Produits financiers des activités d'assurance.
de résultat technique	
Provision pour participation aux bénéfices (assurance vie)	Les assureurs vie ont la possibilité de ne pas distribuer immédiatement la participation aux bénéfices prévue par la législation. Ils disposent pour ce faire d'un délai de 8 ans. Au lieu de la redistribuer immédiatement, l'assureur peut donc la provisionner dans un compte appelé « provision pour participation aux bénéfices ». Cela permet de rémunérer les contrats avec un rendement « lissé » sur moyenne période.
Provisions mathématiques	Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Pour les contrats d'épargne, le montant de la provision correspond à la valeur de l'épargne accumulée (primes nettes des chargements, intérêts techniques crédités et participations aux bénéfices inscrites en compte) nette des éventuels rachats partiels déjà effectués.
Provisions techniques	Le poste "provisions techniques" du secteur de l'assurance représente les engagements des assureurs envers les assurés. Ces engagements sont matérialisés au bilan de l'assureur <i>via</i> différentes provisions qui donnent une évaluation du coût futur des prestations qui seront à verser aux assurés. Se référer à l'article R. 331-3 du code des assurances pour les provisions vie et R. 331-6 pour les provisions non-vie.
Ratio combiné	Le ratio combiné est le ratio technique des activités d'assurance nonvie pour un exercice donné. Il s'obtient en calculant le rapport de la charge des sinistres et des frais de gestion sur les primes (ou cotisations) nettes acquises. Ce ratio permet aux assureurs d'appréhender leurs performances à la fois en termes de sinistralité et de coûts de gestion. Si le ratio est supérieur à 100 %, cela signifie que la charge de sinistres, et les frais de gestion afférents dépassent les primes (ou cotisations) ; les assureurs peuvent alors corriger ce déficit technique par des bénéfices financiers.
Ratio sinistres sur primes ou Ratio S/P (applicable aux activités d'assurance non-vie)	Le ratio sinistres/primes, applicable aux activités d'assurance non-vie, est le rapport entre le montant de la charge de sinistres avérés et des cotisations acquises sur un même contrat d'assurance ou une branche. Lorsqu'il est mesuré par année de survenance, il constitue une bonne mesure de la sinistralité des assureurs.

Réassurance	La réassurance peut se définir comme la technique par laquelle un assureur transfère sur une autre entreprise d'assurance ou de réassurance tout ou partie des risques qu'il a souscrits. Cette couverture se concrétise juridiquement par un contrat, traditionnellement appelé traité de réassurance. Un réassureur dit cessionnaire s'engage moyennant rémunération, à rembourser à un assureur dit cédant, dans des conditions déterminées, tout ou partie des sommes dues ou versées par l'assureur à ses assurés à titre de sinistre. Mais, dans tous les cas où l'assureur se réassure contre les risques qu'il a assurés, il reste seul responsable vis à vis de l'assuré (cf. article L.111-3 du code des assurances).
Régime branche 26	Les régimes dits de « branche 26 » sont des régimes collectifs de retraite « assurantielle » en points. Ils sont aussi appelés « L. 441 » conformément à l'article L.441-1 du code des assurances qui les définit, ou encore « Régimes du 4 Juin », en référence au décret fondateur du 4 juin 1964. Ces régimes relèvent des dispositions de l'article L. 932-24 du code de la sécurité sociale lorsqu'il s'agit d'institutions de prévoyance, et des dispositions de l'article L. 222-2 du code de la mutualité lorsqu'il s'agit de mutuelles.
Réserve de capitalisation	La réserve de capitalisation est une réserve alimentée par les plus- values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs. Elle a pour but de parer à la diminution du revenu des actifs des assureurs vie en cas de baisse des taux, en entravant la distribution des plus-values de cession. Elle doit ainsi leur permettre de préserver un volume de placements suffisant pour honorer leurs garanties de taux. Cette réserve spéciale, considérée comme une provision au regard des exigences de couverture des engagements, fait partie des éléments constitutifs de la marge de solvabilité.
Résultat net	Résultat technique plus résultat non technique, correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice.
Résultat technique	Résultat de l'ensemble des opérations techniques (primes, prestations, variation de provisions, frais de gestion, commissions et produits financiers nets rattachés) nettes de réassurance. Des comptes de résultat technique vie et non-vie sont établis séparément.
Solde de réassurance	Solde positif ou négatif des opérations de réassurance inclus dans le résultat technique.
Taux de cession des primes	Le taux de cession est le rapport entre les primes cédées et les primes nettes acquises par les organismes d'assurance.

Taux de couverture des engagements réglementés

Le ratio de couverture des engagements réglementés est égal au rapport des actifs retenus en couverture aux engagements réglementés. Les codes des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale fixent la liste des valeurs mobilières et autres titres admis en couverture des engagements réglementés. La liste comporte cinq catégories principales : obligations, actions, immobilier, prêts et dépôts. Les placements admis en couverture des engagements réglementés ne peuvent pas toutefois dépasser certains plafonds pour les catégories d'actifs suivantes : 65 % pour les actions, 40 % pour l'immobilier et 10 % pour les prêts. En outre, afin de diviser les risques, ils ne doivent pas excéder, 5 % des engagements réglementés en valeur émise par une même société (actions, obligations ou prêts), cette limite de 5 % est portée à 10 % à condition que le total ne dépasse pas 40 % de l'ensemble des placements admis en couverture. Les engagements réglementés correspondent quant à eux aux provisions techniques et autres dettes privilégiées (hypothègues, dépôts recus à restituer, complément retraite des salariés, dettes fiscales et sociales).

Taux de couverture bilantielle de la marge

Le ratio de couverture de la marge de solvabilité est égal au rapport des fonds propres à l'exigence de marge. L'exigence de marge de solvabilité est calculée, en assurance vie, en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte, auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et, en assurance non-vie, en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En assurance non-vie, elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R. 344-1 et suivants du code des assurances). Pour le calcul de la marge, la réglementation autorise les assureurs à tenir compte des plus-values latentes dans leurs fonds propres. Toutefois, compte tenu de la volatilité de ces éléments de fonds propres, le suivi en parallèle de la marge hors plus-values latentes, est indispensable.

ISSN: 2112-7891

- **IPRÉSENTER**
- **IPARTICIPER**
- **IPROTÉGER**
- **ICONTRIBUER**
- **IVEILLER**
- IGÉRER
- **ISANCTIONNER**





4, place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 https://acpr.banque-france.fr